

**Recueil
Des
Actes administratifs**

Comité syndical

Séance du 26 février 2020

Sommaire

Page

Délibérations du comité syndical	3
CS 01-01-2020 - Compte de gestion 2019.....	5
CS 01-02-2020 - Compte administratif 2019.....	9
CS 01-03-2020 - Affectation du résultat 2019.....	37
CS 01-04-2020 - Budget primitif 2020.....	39
CS 01-05-2020 - Contrat de concession de la distribution publique d'électricité : Convention dite COMOEA pour les années 2021 et 2022	57
CS 01-06-2020 - Contrat de concession de la distribution publique d'électricité : Convention spécifique Savoie 2021-2025 (<i>Article 8 du contrat de concession</i>).....	63
CS 01-07-2020 - Contrat de concession de la distribution publique d'électricité (<i>Contrat + annexes consultables au SDES sur demande</i>).....	69
CS 01-08-2020 - Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Délégation de service public eborn (<i>Documents afférents à la délibération consultables au SDES sur demande</i>).....	71
CS 01-09-2020 - Accords-cadres de maîtrise d'œuvre et de relevés et préconisations en éclairage public : reconduction.....	73
CS 01-10-2020 - Compte Epargne Temps (CET) : modification des conditions d'application.....	75
CS 01-11-2020 - Participations financières afférentes aux prestations et travaux : Compléments aux modalités d'application.....	77
Compte-rendu du comité syndical	83

L'an deux mille vingt, le 26 février 2020 à 18h00, le comité syndical du SDES, légalement convoqué, s'est réuni en son siège social, 81 rue de la Petite Eau à La Motte-Servolex, sous la présidence de Robert CLERC.

Présents

Marie-Claire **BARBIER**, Annick **CRESSENS**, Robert **AGUETTAZ**, François **CANTAMESSA** (*pouvoir de Georges CROISSONNIER*), Yvon **CLARAZ**, Robert **CLERC**, Serge **DAL BIANCO**, François **DUNAND**, Michel **DYEN**, Alexandre **FAUGE**, Gérard **GAYET**, Pierre **HEMAR**, André **GUILLEMERME** (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick **LOGEROT** (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre **MARTIN**, Bertrand **MERCIER**, Patrick **MICHAULT**, Lionel **MITHIEUX**, Gérard **MONTILLET**, Bruno **MORIN** (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël **PRIMARD**, Jean-Claude **RAFFIN** (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian **RAUCAZ**, Christian **REBELLE** (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick **ROULET**, Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**.

Excusés

Christiane **COMPAING**, René **AGUETTAZ** (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René **BENOIT**, Luc **BERTHOUD** (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs **CHASSOT**, René **CHEVALIER**, Georges **CROISSONNIER** (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe **DUBONNET**, Jean-Marc **GUILLOT**, Alain **JAMEN**, Gildas **JOBERT**, Stéphane **LANNEZ**, André **PLAISANCE** (*délégation à André GUILLEMERME*), Pierre **POINTET**, Jean-Luc **ROSSILLON** (*délégation à Christian REBELLE*), Eric **VAILLAUT** (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël **VUILLARD**.

Membres de l'administration présents

Guy **PONCET**, Payeur départemental.

Fabienne **CHUPP**, Alexandra **MARION**, Cindy **MARLIN**, Luc **FAIVRE** (directeur), Sébastien **GROS** et Jean-Elie **MOMMESSIN**, agents du SDES.

Délibérations



SDES

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010120-DE

Objet :

Compte de gestion 2019

Délibération n°

CS 01-01-2020

Membres :

En exercice : **40**

Présents : **27**

Représentés : **2**

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation :

5 février 2020

Nota :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat en mars 2020.

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt,

Le 26 février 2020 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Robert CLERC, Président.

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BARBIER et Annick CRESSENS ; Messieurs Robert AGUETTAZ, François CANTAMESSA (*pouvoir de Georges CROISONNIER*), Yvon CLARAZ, Robert CLERC, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Alexandre FAUGE, Gérard GAYET, Pierre HEMAR, André GUILLERME (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick LOGEROT (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre MARTIN, Bertrand MERCIER, Patrick MICHAULT, Lionel MITHIEUX, Gérard MONTILLET, Bruno MORIN (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël PRIMARD, Jean-Claude RAFFIN (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian RAUCAZ, Christian REBELLE (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick ROULET, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Madame Christiane COMPAING ; Messieurs René AGUETTAZ (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René BENOIT, Luc BERTHOUD (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs CHASSOT, René CHEVALIER, Georges CROISONNIER (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe DUBONNET, Jean-Marc GUILLOT, Alain JAMEN, Gildas JOBERT, Stéphane LANNEZ, André PLAISANCE (*délégation à André GUILLERME*), Pierre POINTET, Jean-Luc ROSSILLON (*délégation à Christian REBELLE*), Eric VAILLAUT (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël VUILLARD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De prendre acte de la communication du compte de gestion 2019 ;**
- ▶ **De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;**
- ▶ **De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;**
- ▶ **D'arrêter le compte de gestion dressé par Monsieur le Payeur départemental pour l'exercice 2019, en tout point conforme au compte administratif 2019 (extrait du compte de gestion, états II-1 « Résultat budgétaire de l'exercice » et II-2 « Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ») ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à certifier ledit compte de gestion 2019.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Robert CLERC

73800 - SIVU DEP ENERGIE SAVOIE SDES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	32 482 612,38	9 571 211,52	42 053 823,90
Titres de recettes émis (b)	12 102 678,15	8 362 167,89	20 464 846,04
Réductions de titres (c)	54 365,95	9 260,90	63 626,85
Recettes nettes (d = b - c)	12 048 312,20	8 352 906,99	20 401 219,19
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	32 482 612,38	9 571 211,52	42 053 823,90
Mandats émis (f)	15 126 013,58	5 775 189,21	20 901 202,79
Annulations de mandats (g)	194 570,64	3 061,77	197 632,41
Dépenses nettes (h = f - g)	14 931 442,94	5 772 127,44	20 703 570,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 580 779,55	
(h - d) Déficit	2 883 130,74		302 351,19

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

41

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010120-DE

73800 - SIVU DEP ENERGIE SAVOIE SDES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	5 644 339,22		-2 883 130,74		2 761 208,48
Fonctionnement	4 065 796,28	2 732 906,76	2 580 779,55		3 913 669,07
TOTAL I	9 710 135,50	2 732 906,76	-302 351,19		6 674 877,55
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	9 710 135,50	2 732 906,76	-302 351,19		6 674 877,55

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010120-DE

SLO 42



SDES

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :

Compte administratif 2019

Délibération n°

CS 01-02-2020

Membres :

En exercice : **40**

Présents : **26**

Représentés : **2**

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : **28**

Date de la convocation :

5 février 2020

Nota :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat en mars 2020.

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt,
Le 26 février 2020 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Robert CLERC, Président.

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BARBIER et Annick CRESSENS ; Messieurs Robert AGUETTAZ, François CANTAMESSA (*pouvoir de Georges CROISSONNIER*), Yvon CLARAZ, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Alexandre FAUGE, Gérard GAYET, Pierre HEMAR, André GUILLERME (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick LOGEROT (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre MARTIN, Bertrand MERCIER, Patrick MICHAULT, Lionel MITHIEUX, Gérard MONTILLET, Bruno MORIN (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël PRIMARD, Jean-Claude RAFFIN (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian RAUCAZ, Christian REBELLE (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick ROULET, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Madame Christiane COMPAING ; Messieurs René AGUETTAZ (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René BENOIT, Luc BERTHOUD (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs CHASSOT, René CHEVALIER, Robert CLERC, Georges CROISSONNIER (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe DUBONNET, Jean-Marc GUILLOT, Alain JAMEN, Gildas JOBERT, Stéphane LANNEZ, André PLAISANCE (*délégation à André GUILLERME*), Pierre POINTET, Jean-Luc ROSSILLON (*délégation à Christian REBELLE*), Eric VAILLAUT (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël VUILLARD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **Valider le compte administratif 2019, établi conformément aux documents annexés à la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Robert CLERC

Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie

Numéro SIRET : 25730223200026

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SAVOIE

M.14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 772 127,44	G	8 352 906,99
	Section d'investissement	B	14 931 442,94	H	12 048 312,20
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	1 332 889,52
	Report en section d'investissement (001)	D		J	5 644 339,22
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	20 703 570,38	=G+H+I+J	27 378 447,93
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	14 382 755,14	L	8 842 860,41
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	14 382 755,14	=K+L	8 842 860,41
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	5 772 127,44	=G+I+K	9 685 796,51
	Section d'investissement	=B+D+F	29 314 198,08	=H+J+L	26 535 511,83
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	35 086 325,52	=G+H+I+J+K+L	36 221 308,34

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 14 382 755,14	L 8 842 860,41
Ch. 13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.		2 334 338,52
13248	SUBV. EQUIP. NON TRANSF. AUTRES COMMUNES		2 274 338,52
1328	AUTRES		60 000,00
Ch. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	325 269,89	
168741	Communes membres du GFP	2 359,70	
168748	AUTRES DETTES - AUTRES COMMUNES	322 910,19	
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	711 524,67	
2041482	SUBV. D'EQUIPEMENT BATIMENT ET INSTALLATION	711 524,67	
Ch. 23	IMMOBILIS. EN COURS	9 374 828,93	
2315	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	7 603 774,76	
238	AVANCES SUR IMMO.CORPO PART SDES	1 771 054,17	
Ch. 27	AUTRES IMMO. FINANC.		1 482 260,35
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV		1 482 260,35
Ch. 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	3 971 131,65	5 026 261,54
4581101021	DOUCY-EN-BAUGES DOUCY-Dessous	47 436,65	
458116001	LES CHAVANNES EN MAURIENNE - La Martinière	27 656,38	
458116014	FONCOUVERTE LA TOUSSUIRE CHAMPS L.ERISCAL TR	227 305,46	
458116017	BELLECOMBES EN BAUGES CHEF LIEU TR2	44 522,48	
458117002	VIVIERS DU LAC RD 991 MOA	31 455,97	
458117006	LESCHERAINES ENTREE NORD LA MADELEINE MOA	4 033,00	
458117012	ST PIERRE DE BELLEVILLE RD 207	29 785,04	
458117013	QUEIGE CHEF LIEU PARTIE EST	19 010,22	
458117015	BELMONT TRAMONET LES CHAUDANNES RD 916 A	57 688,15	
458117020	ST NICOLAS LA CHAPELLE LE PLAN	23 647,15	
458117024	CHIGNIN LE VILLARD LES COTES	53 041,05	
458117025	ST FRANC LE TROUILLET	40 268,58	
458117028	UGINE HAMEAU DE SONEY	263 753,53	
458117029	PUGNY CHATENOD RD49 LES HOTES	45 391,23	
458117035	LA PLAGNE TARENTEISE PIERROLAZ BT	11 906,81	
458117506	CHALLES LES EAUX Rue Georges Clémenceau TRANSF DOSS	2 715,46	
458117507	BOURG ST MAURICE ROUTE D'HAUTEVILLE RD 220E	14 103,16	
458117511	PLANAY HAMEAU DE CHAMBERANGER	16 151,72	
458117517	STE HELENE SUR ISERE TRAVERSEE DU VILLAGE RD 925	2 810,05	
458118002	VIMINES CENTRE BOURG MAIRIE	2 755,30	
458118003	LESCHERAINES CHEMIN BEAUREGARD	10 523,26	
458118007	ESSERTS BLAY ST THOMAS BT HTA	57 796,55	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458118009	ST FRANCOIS DE SALES CHARMILLON D'EN BAS	4 313,62	
458118010	AIGUEBLANCHE LE CROZET	22 020,00	
458118013	AIX LES BAINS RUE DE LA PLAINE	3 563,38	
458118021	MERY ENTREE SUD RD 211	5 589,02	
458118022	EPIERRE RUE DES MOULINS GRPE SCOLAIRE	2 979,20	
458118023	BRISON ST INNOCENT RTE DE PARIS	2 313,02	
458118024	ST COLOMBAN DES VILLARDS Hameau de Lachenal TR2	23 649,98	
458118028	HERMILLON RUES ST MARTIN ET DU FOUR	62 964,04	
458118029	COHENNOZ LE CERNIX RTE DE LA COMBETTE	41 132,80	
458118033	AIX LES BAINS BLVD PIERPONT MORGAN	22 542,96	
458118037	ST PANCRACE LES BOTTIERES TR1	91 063,39	
458118038	STE HELENE SUR ISERE CHEMIN DE PRE NOUVEAU	6 919,46	
458118040	MERCURY RTE DE LA FORET	11 805,59	
458118042	LE BOURGET DU LAC MONTEE DE LA GRANDE MARIE	28 069,92	
458118043	LE BOURGET DU LAC SECT SAVOY HOTEL	2 959,04	
458118503	TRESSERVE RD50 CARREFOUR DE LA CROIX	19 123,98	
458118507	ST COLOMBAN DES VILLARDS HAMEAU DE LACHENAL TR1	19 559,01	
458118517	APREMONT COL DU GRANIER	2 549,94	
458118518	DRUMETTAZ CLARAFOND MONTEE DU MOLLARD	18 723,63	
458118519	VAL CENIS RTE DE L'EGLISE SOLLIERES ENDROIT	52 445,30	
458118520	ST PIERRE D'ALBIGNY HAMEAU DE MIOLANS	56 583,03	
458119001	BRISON ST INNOCENT GRESINE	40 506,14	
458119002	BEAUFORT IMPASSE DE LA POMPE LES GLIERES	37 588,00	
458119003	COHENNOZ LES PANISSATS LES CHANDELIERES	129 604,20	
458119005	LA MOTTE SERVOLEX HAMEAU DE MONTAUGIER	29 078,49	
458119006	LE CHATELARD CENTRE BOURG	98 862,00	
458119007	MONTHION RD925	57 131,37	
458119012	BOURGNEUF LES TEPPEES	110 949,91	
458119014	LES DESERTS SECTEUR RD206A	38 476,27	
458119016	BARBY RUE DU PREDE	52 371,20	
458119017	MONTMELIAN AVENUE GARE	39 080,18	
458119022	LA PLAGNE TARENTEISE Rue, St Grat	4 391,00	
458119023	SALINS FONTAINE Hameau de Lechaud	40 795,60	
458119024	ST ALBAN LEYSSE Salette	97 955,14	
458119034	VAL CENIS Sollières Envers	51 516,00	
458119035	BOURG ST MAURICE La Ravoire	117 969,00	
458119036	ROTHERENS Sous la Roche	58 100,71	
458119037	LA CHAVANNE Rue de la Maison	3 923,30	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458119038	AIX LES BAINS Place de Lafin	66 795,63	
458119045	ST FRANC RD39 Chatelard Fils nus	12 908,72	
458119046	PEISEY NANCROIX Hameau des Arches	19 777,00	
458119047	SAINT VITAL RD 201	21 642,33	
458119048	MONTAILLEUR RD 201 - Fournieux	86 471,00	
458119051	LA BALME BICHALET	67 482,00	
458119052	VIONS Hameau de La Muraille	122 510,86	
458119054	VILLARD LEGER Villard Mouglin	49 469,56	
458119058	QUEIGE Grange Neuve	100 436,00	
458119061	JARSY Le Carlet	48 945,84	
458119065	MOUXY Chemin des Bugnards	40 657,00	
458119067	LA MOTTE-SERVOLEX Montée de Pouly	86 133,10	
458119068	CHAMBERY RUE MARCEAU	58 695,80	
458119072	BOURGET DU LAC Montée de Pouly	57 628,00	
458119073	CHAMBERY Rue des sports	77 131,79	
458119074	CRUET RUE MARIUS CANTON CHEMIN DU PRAY	29 823,00	
458119075	ALBIEZ LE JEUNE Secteur Mairie	36 461,00	
458119076	MERY ROUTE DES JACQUIERS	113 587,00	
458119078	CHAMBERY Rue Roberly	81 567,99	
458119081	CHINDRIEUX CHEMIN DE LA TOUR	85 085,00	
458119083	FEISSONS-SUR-SALINS Le Villard	136 165,80	
4581233026	SAINT-FRANC Les Thevenons - Le Trouillet MOE	3 795,00	
4581235019	ST FRANCOIS LONGCHAMP Epalud	25 036,21	
4582101003	OP INVEST SOUS MANDAT DOUCY EN BAUGES Chef-Lieu		10 978,23
4582101021	DOUCY-EN-BAUGES DOUCY-Dessous		19 300,14
458216001	LES CHAVANNES EN MAURIENNE La Martinlères		48 511,31
458216014	FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE champs l'eriscale MOA		277 976,00
458216016	ST FRANC LES THEVENONS BT MOA		52 876,00
458216017	BELLECOMBES EN BAUGES CHEF LIEU TR2 MOA		5 828,57
458216028	GILLY SUR ISERE Route des Chenes		6 551,29
458217002	VIVIERS DU LAC RDE 991 MOA		56 474,23
458217006	LESCHERAINES ENTREE NORD LA MADELEINE MOA		28 749,58
458217012	ST PIERRE DE BELLEVILLE RD 207		59 831,60
458217013	QUEIGE CHEF LIEU PARTIE EST		58 165,00
458217015	BELMONT TRAMONET LES CHAUDANNES RD916 A		46 907,00
458217020	ST NICOLAS LA CHAPELLE LE PLAN		23 647,15
458217024	CHIGNIN LE VILLARD LES COTES		68 744,00
458217025	ST FRANC LE TROUILLET		28 646,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émétre
458217028	UGINE HAMEAU DE SONEY		361 818,00
458217029	PUGNY CHATENOD RD49 LES HOTES		65 479,00
458217032	MERCURY LA GARDE BT		15 677,00
458217033	MERCURY LA GRILLETTE HTA		13 241,00
458217035	LA PLAGNE TARENTEISE		25 123,89
458217036	SALINS FONTAINE LES FRASSES BT		63 213,00
458217506	CHALLES LES EAUX RUE GEORGES CLEMENCEAU		34 355,20
458217507	BOURG ST MAURICE ROUTE D'HAUTEVILLE RD 220E		33 568,00
458217511	LE PLANAY HAMEAU DE CHAMBERANGER		16 243,00
458217517	STE HELENE SUR ISERE TRAVERSEE DU VILLAGE RD 925		38 084,00
458218002	VIMINES CENTRE BOURG MAIRIE		3 360,00
458218003	LESCHERAINES CHEMIN BEAUREGARD		10 248,00
458218007	ESSEERTS BLAY ST THOMAS		77 090,50
458218009	ST FRANCOIS DE SALES		17 150,00
458218010	AIGUEBLANCHE LE CROZET		11 009,00
458218013	AIX LES BAINS RUE DE LA PLAINE		9 503,00
458218019	AIX LES BAINS PASSAGE GARIBALDI HAMEAU DE CHOUDY		38 612,00
458218021	MERY ENTREE DU SUD RD 211		12 122,66
458218022	EPIERRE RUE DES MOULINS GRPE SCOLAIRE		11 076,00
458218023	BRISON ST INNOCENT RTE DE PARIS		110 952,00
458218024	ST COLOMBAN DES VILLARDS Hameau de Lachenal TR2		18 240,37
458218025	HERMILLON RUES ST MARTIN ET DU FOUR		58 581,88
458218027	SEEZ Rue des Glières impasse des Trolles		43 893,00
458218032	ST BERON ROND POINT DU 19 MARS 1962		27 037,48
458218037	ST PANCRACE LES BOTTIERES TR1		98 793,00
458218038	STE HELENE SUR ISERE CHEM DE PRE NOUVEAU		25 971,85
458218040	MERCURY RTE DE LA FORET		27 573,00
458218041	MEYRIEUX TROUET BOURG EGLISE		52 250,78
458218042	LE BOURGET DU LAC MONTEE DE LA GRDE MARIE		15 209,00
458218043	LE BOURGET DU LAC SAVOY HOTEL		6 381,00
458218503	TRESSERVE RD50 CARREFOUR DE LA CROIX		51 070,72
458218507	ST COLOMBAN DES VILLARDS		139 489,86
458218515	COHENNOZ LE CERNIX RTE DE LA COMBETTE		41 795,00
458218519	VAL CENIS RTE DE L'EGLISE SOLLIERES ENDROIT		40 861,31
458218520	ST PIERRE D'ALBIGNY HAMEAU DE MIOLANS		73 467,57
458219001	BRISON ST INNOCENT RTE DE GRESINE		41 957,00
458219002	BEAUFORT IMPASSE DE LA POMPE LES GLIERES		41 392,00
458219003	COHENNOZ LES PANISSATS LES CHANDELIERES		133 454,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
458219005	LA MOTTE SERVOLEX HAMEAU MONTAUGIER		42 306,91
458219006	LE CHATELARD CENTRE BOURG		98 862,00
458219007	MONTHION RD925		57 964,00
458219012	BOURGNEUF LES TEPPEES		152 206,00
458219014	LES DESERTS RD206A Fils Nus		39 992,00
458219016	BARBY RUE DU PREDE		60 902,00
458219017	MONTMELIAN AVENUE DE LA GARE		33 932,00
458219022	LA PLAGNE TARENTEISE RUE ST GRAT		4 130,00
458219023	SALINS FONTAINE HAMEAU DE LECHAUD		41 418,00
458219024	ST ALBAN LEYSSE SALETTE		76 052,00
458219034	VAL CENIS Sollières Envers		51 516,00
458219035	BOURG ST MAURICE La Ravoire		117 960,00
458219036	ROTHERENS Sous la Roche		59 280,00
458219037	LA CHAVANNE Rue de la Maison Commune		4 280,00
458219038	AIX LES BAINS place de Lafin		69 390,00
458219045	ST FRANC RD39 Chatelard Fils Nus		14 790,00
458219046	PEISEY NANCROIX Les Arches		20 600,00
458219047	ST VITAL RD201		11 370,76
458219048	MONTAILLEUR RD201 Fournieux		83 480,00
458219051	LA BALME Hameau de Bichalet		69 679,00
458219052	VIONS Hameau de la Muraille		119 780,00
458219054	VILLARD LEGER Villard Mouglin		57 020,00
458219061	JARSY Le Carlet		122 103,00
458219067	LA MOTTE SERVOLEX Montée de Pouly		45 856,70
458219068	CHAMBERY RUE MARCEAU		60 250,00
458219072	LE BOURGET DU LAC Montée de Pouly		57 627,00
458219073	CHAMBERY Rue des sports		78 103,00
458219074	CRUET Rue Marius Canton Chemin du Pray		29 822,00
458219075	ALBIEZ LE JEUNE Secteur Mairie		37 971,00
458219076	MERY Roue des Jacquiers		113 585,00
458219078	CHAMBERY Rue Roberty		84 086,00
458219081	CHINDRIEUX Chemin de la Tour		85 084,00
458219083	FEISSONS SUR SALINS Le Villard		137 983,00
4582235019	ST FRANCOIS LONGCHAMP Epalud		188 350,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	397 900,00	271 599,84			126 300,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	904 000,00	769 171,37			134 828,63
014	Atténuations de produits	4 300 000,00	4 195 498,38			104 501,62
65	Autres charges de gestion courante	62 000,00	53 020,48			8 979,52
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	5 663 900,00	5 289 290,07			374 609,93
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	16 500,00	7 578,93			8 921,07
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	1 210 023,50				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 890 423,50	5 296 869,00			1 593 554,50
023	Virement à la section d'investissement	2 204 800,02				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	471 000,00	475 258,44			-4 258,44
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 675 800,02	475 258,44			2 200 541,58
	TOTAL	9 566 223,52	5 772 127,44			3 794 096,08
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	22 000,00	22 007,33			-7,33
70	Produits des services, du domaine et ventes...	8 000,00	10 022,11			-2 022,11
73	Impôts et taxes	4 440 000,00	4 314 880,18			125 119,82
74	Dotations et participations	960 000,00	983 404,70			-23 404,70
75	Autres produits de gestion courante	2 700 500,00	2 788 890,58			-88 390,58
	Total des recettes de gestion courante	8 130 500,00	8 119 204,90			11 295,10
76	Produits financiers	84 834,00	129 687,49			-44 853,49
77	Produits exceptionnels	18 000,00	104 014,60			-86 014,60
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 233 334,00	8 352 906,99			-119 572,99
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	8 233 334,00	8 352 906,99			-119 572,99
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 332 889,52				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 680,00	5 944,80		5 735,20
204	Subventions d'équipement versées	1 223 902,67	511 977,21	711 524,67	400,79
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	7 817,76		22 182,24
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	16 889 184,56	6 052 085,70	9 374 828,93	1 462 269,93
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	18 154 767,23	6 577 825,47	10 086 353,60	1 490 588,16
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	20 000,00	1 146,59		18 853,41
16	Emprunts et dettes assimilées	841 386,75	484 684,61	325 269,89	31 432,25
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	10 000,00			
	Total des dépenses financières	871 386,75	485 831,20	325 269,89	60 285,66
45...	Total des opé. pour compte de tiers	8 576 458,40	3 906 052,29	3 971 131,65	699 274,46
	Total des dépenses réelles d'investissement	27 602 612,38	10 969 708,96	14 382 755,14	2 250 148,28
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales	4 880 000,00	3 961 733,98		918 266,02
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 880 000,00	3 961 733,98		918 266,02
	TOTAL	32 482 612,38	14 931 442,94	14 382 755,14	3 168 414,30
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	4 407 615,64	983 330,60	2 334 338,52	1 089 946,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	180 000,00	203 920,96		-23 920,96
	Total des recettes d'équipement	4 587 615,64	1 187 251,56	2 334 338,52	1 066 025,56
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	6 000,00	6 993,42		-993,42
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 732 906,76	2 732 906,76		
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	2 898 248,53	1 136 325,48	1 482 260,35	279 662,70
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00			
	Total des recettes financières	5 643 155,29	3 876 225,66	1 482 260,35	284 669,28
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	9 051 702,21	2 547 842,56	5 026 261,54	1 477 598,11
	Total des recettes réelles d'investissement	19 282 473,14	7 611 319,78	8 842 860,41	2 828 292,95
021	virement de la section de fonctionnement	2 204 800,02			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	471 000,00	475 258,44		-4 258,44
041	Opérations patrimoniales	4 880 000,00	3 961 733,98		918 266,02
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 555 800,02	4 436 992,42		3 118 807,60
	TOTAL	26 838 273,16	12 048 312,20	8 842 860,41	5 947 100,55
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	5 644 339,22			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	271 599,84		271 599,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	769 171,37		769 171,37
014	Atténuations de produits	4 195 498,38		4 195 498,38
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	53 020,48		53 020,48
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	7 578,93	4 988,00	12 566,93
68	Dotations aux amortissements et provisions		470 270,44	470 270,44
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	5 296 869,00	475 258,44	5 772 127,44
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	1 146,59		1 146,59
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	484 684,61		484 684,61
18	Compte de liaison : affectat°(BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur les réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 944,80		5 944,80
204	Subventions d'équipement versées	511 977,21		511 977,21
21	Immobilisations corporelles	7 817,76	2 755 373,57	2 763 191,33
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	6 052 085,70	60 707,69	6 112 793,39
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières		1 136 325,48	1 136 325,48
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers	3 906 052,29	9 327,24	3 915 379,53
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	10 969 708,96	3 961 733,98	14 931 442,94
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le



ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010220-DE

CA2019 Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie SDES

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	22 007,33		22 007,33
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 022,11		10 022,11
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	4 314 880,18		4 314 880,18
74	Dotations et participations	983 404,70		983 404,70
75	Autres produits de gestion courante	2 788 890,58		2 788 890,58
76	Produits financiers	129 687,49		129 687,49
77	Produits exceptionnels	104 014,60		104 014,60
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	8 352 906,99		8 352 906,99
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			1 332 889,52

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 993,42		6 993,42
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 732 906,76		2 732 906,76
13	Subventions d'investissement	983 330,60	1 322 017,30	2 305 347,90
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		540 669,20	540 669,20
18	Compte de liaison : affectat*(BA, régie)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		4 988,00	4 988,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		595 656,28	595 656,28
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	203 920,96	1 503 391,20	1 707 312,16
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	1 136 325,48		1 136 325,48
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		470 270,44	470 270,44
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	<i>Total des opérations pour compte de tiers</i>	2 547 842,56		2 547 842,56
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	<i>Stocks</i>			
	Recettes d'investissement - Total	7 611 319,78	4 436 992,42	12 048 312,20
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			5 644 339,22

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	397 900,00	271 599,84			126 300,16
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		34 399,95			-34 399,95
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	4 500,00	2 264,24			2 235,76
60622	CARBURANTS	6 200,00	4 671,82			1 528,18
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		16,92			-16,92
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000,00	367,86			632,14
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	700,00				700,00
6064	FOURNITURES ADMINIST.	4 500,00	3 979,29			520,71
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500,00	33,98			466,02
6135	LOCATIONS MOBILIERES	16 500,00	13 296,18			3 203,82
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	7 000,00	7 749,93			-749,93
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROUL	2 500,00	2 584,46			-84,46
6156	MAINTENANCE	30 000,00	26 585,23			3 414,77
6161	MULTIRISQUES	10 000,00				10 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	100 000,00	19 945,64			80 054,36
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	10 000,00	8 995,00			1 005,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGAN. DE FORMATION	10 000,00	8 915,00			1 085,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	8 000,00	7 521,20			478,80
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		53,40			-53,40
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 500,00	1 355,46			144,54
6226	HONORAIRES	70 000,00	50 309,76			19 690,24
6228	DIVERS		3 015,00			-3 015,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	8 000,00	10 108,11			-2 108,11
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	2 500,00	2 306,26			193,74
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	7 000,00	4 284,36			2 715,64
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	12 000,00	13 467,88			-1 467,88
6257	RECEPTIONS	10 000,00	12 039,80			-2 039,80
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEM.	10 000,00	8 659,04			1 340,96
6262	FRAIS DE TELECOM.	6 000,00	6 848,59			-848,59
627	FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	500,00				500,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	40 000,00	10 710,00			29 290,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 000,00	6 214,48			1 785,52
6288	AUTRES SERVICES EXTER.	10 000,00				10 000,00
63512	TAXES FONCIERES	1 000,00	901,00			99,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	904 000,00	769 171,37			134 828,63
6218	AUTRE PERSONNEL EXTER.	1 000,00				1 000,00
6331	VERSEMENT TRANSPORT	7 000,00	6 469,38			530,62
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	500,00	379,50			120,50
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AUTRES CENTRES	10 000,00	10 085,21			-85,21
64111	PERSONNEL TITULAIRE REMUN. PRINCIPALE	375 000,00	310 716,47			64 283,53
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	6 500,00	6 324,48			175,52
64118	AUTRES INDEMNITES	85 000,00	75 937,24			9 062,76
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE REMUN. PRINCIPALE	170 000,00	130 462,41			39 537,59
64136	AUTRES INDEMNITES	16 000,00	15 652,96			347,04
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	93 000,00	85 059,65			7 940,35
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	90 000,00	84 665,74			5 334,26
6454	COTISATION AUX ASSEDIC	7 000,00	4 749,50			2 250,50
6455	COTISATIONS POUR ASSUR. CAPITAL-DECES	13 000,00	11 435,16			1 564,84
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	2 500,00	1 360,00			1 140,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 500,00	2 171,93			328,07
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	25 000,00	23 701,74			1 298,26
014	ATTENUATION DE PRODUITS	4 300 000,00	4 195 498,38			104 501,62
7398	REVERSEMENTS RESTITUTIONS ET PRELEVEMENTS	4 300 000,00	4 195 498,38			104 501,62
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	62 000,00	53 020,48			8 979,52

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
6531	INDEMNITÉS	45 000,00	40 763,64			4 236,36
6532	FRAIS DE MISSION	1 500,00	574,54			925,46
6533	COTISATIONS RETRAITE	2 500,00	2 107,75			392,25
6535	FRAIS DE FORMATION	500,00				500,00
65743	SUBV.FONCT. - MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	12 000,00	9 573,86			2 426,14
65888	Autres	500,00	0,69			499,31
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		5 663 900,00	5 289 290,07			374 609,93
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (b)	16 500,00	7 578,93			8 921,07
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES	500,00				500,00
673	TITRES ANNULES	10 000,00	7 578,93			2 421,07
678	AUTRES CHARGES EXCEPT.	6 000,00				6 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES (c)	1 210 023,50				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c		6 890 423,50	5 296 869,00			1 593 554,50
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 204 800,02				2 204 800,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	471 000,00	475 258,44			-4 258,44
6761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVES)		4 988,00			-4 988,00
6811	DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.	471 000,00	470 270,44			729,56
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 675 800,02	475 258,44			2 200 541,58
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 675 800,02	475 258,44			2 200 541,58
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		9 566 223,52	5 772 127,44			3 794 096,08
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
013	ATTENUATION DE CHARGES	22 000,00	22 007,33			-7,33
6419	REBOURS. SUR REMUN. DU PERSONNEL	22 000,00	22 007,33			-7,33
70	PRODUIT DES SERVICES DUDOMAINE ET VENTES DIV.	8 000,00	10 022,11			-2 022,11
70688	Autres prestations de services	7 500,00	9 568,26			-2 068,26
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR AUTRES REDEVABLES	500,00	453,85			46,15
73	IMPOTS ET TAXES	4 440 000,00	4 314 880,18			125 119,82
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 440 000,00	4 314 880,18			125 119,82
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	960 000,00	983 404,70			-23 404,70
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENT		37 000,00			-37 000,00
74748	Autres communes	289 000,00	228 317,81			60 682,19
74758	PARTICIPATIONS - AUTRES GROUPEMENTS	9 000,00	47 129,88			-38 129,88
7478	AUTRES ORGANISMES	662 000,00	670 957,01			-8 957,01
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 700 500,00	2 788 890,58			-88 390,58
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	2 700 000,00	2 788 889,03			-88 889,03
7588	Autres produits divers de gestion courante	500,00	1,55			498,45
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)		8 130 500,00	8 119 204,90			11 295,10
76	PRODUITS FINANCIERS (b)	84 834,00	129 687,49			-44 853,49
7688	Autres	84 834,00	129 687,49			-44 853,49
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	18 000,00	104 014,60			-86 014,60
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	2 000,00	117,59			1 882,41
773	MANDATS ANNULES OU ATT. PAR DECHEANCE	10 000,00	6 039,64			3 960,36
775	PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATION	6 000,00	4 988,00			1 012,00
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPT.		92 869,37			-92 869,37
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c		8 233 334,00	8 352 906,99			-119 572,99
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		8 233 334,00	8 352 906,99			-119 572,99
Pour information R 002 Excédent fonctionnement reporté de N-1		1 332 889,52				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORP.	11 680,00	5 944,80		5 735,20
2031	FRAIS D'ETUDE	1 680,00			1 680,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	10 000,00	5 944,80		4 055,20
204	Subventions d'équipement versées	1 223 902,67	511 977,21	711 524,67	400,79
2041482	SUBV. D'EQUIPEMENT BATIMENT ET INSTALLATION	1 223 902,67	511 977,21	711 524,67	400,79
21	IMMOBILISATIONS CORPO.	30 000,00	7 817,76		22 182,24
2181	INSTALLATIONS GEN. AG. ET AMENAGEMENTS DIVERS	20 000,00	7 817,76		12 182,24
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	5 000,00			5 000,00
2184	MOBILIER	5 000,00			5 000,00
23	IMMOBILIS. EN COURS	16 889 184,56	6 052 085,70	9 374 828,93	1 462 269,93
2315	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	13 823 467,70	4 798 088,30	7 603 774,76	1 421 604,64
238	AVANCES SUR IMMO.CORPO PART SDES	3 065 716,86	1 253 997,40	1 771 054,17	40 665,29
Total des dépenses d'équipement		18 154 767,23	6 577 825,47	10 086 353,60	1 490 588,16
13	REPRISE SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000,00	1 146,59		18 853,41
13248	SUBV. EQUIP. NON TRANSF. AUTRES COMMUNES	20 000,00	1 146,59		18 853,41
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	841 386,75	484 684,61	325 269,89	31 432,25
168741	Communes membres du GFP	2 359,70		2 359,70	
168748	AUTRES DETTES - AUTRES COMMUNES	839 027,05	484 684,61	322 910,19	31 432,25
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00			
Total des dépenses financières		871 386,75	485 831,20	325 269,89	60 285,66
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4581	567 725,00			567 725,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4581101021	56 055,97	8 619,32	47 436,65	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4581101022	11 783,49	11 783,37		0,12
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116001	47 018,00	19 361,62	27 656,38	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116007	33 309,00	402,00		32 907,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116012	120,00	120,00		
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116014	310 615,97	83 310,51	227 305,46	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116017	111 395,62	66 873,14	44 522,48	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116019	7 857,75	7 857,74		0,01
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116024	40 881,99			40 881,99
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116026	144,39	144,00		0,39
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116028	7 147,77	7 146,81		0,96
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116030	216,45	216,00		0,45
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116041	84 958,72	55 717,09		29 241,63
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117002	118 120,15	86 664,18	31 455,97	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117004	43 141,90	43 141,59		0,31
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117005	6 119,32	6 118,73		0,59
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117006	6 031,86	1 998,86	4 033,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117009	1 852,29	1 851,42		0,87
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117010	5 019,78	5 019,06		0,72
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117012	117 831,85	88 046,81	29 785,04	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117013	113 313,85	94 303,63	19 010,22	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117014	432,00	432,00		
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117015	57 688,15		57 688,15	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117020	23 647,15		23 647,15	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117021	59,00	58,38		0,62
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117022	2 384,00			2 384,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117024	110 291,89	57 250,84	53 041,05	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117025	54 691,00	14 422,42	40 268,58	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117026	19 541,05	19 540,98		0,07

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

SLO

CA2019 Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie SDES

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010220-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117027	51 057,18	51 056,51		0,67
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117028	720 036,00	456 282,47	263 753,53	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117029	133 942,48	88 551,25	45 391,23	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117030	8 507,96	5 927,46		2 580,50
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117032	3 711,00	3 710,84		0,16
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117033	29 421,00	29 420,72		0,28
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117035	50 248,00	38 341,19	11 906,81	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117036	73 277,81	73 277,08		0,73
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117037	42 457,67	42 456,99		0,68
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117201	146 000,00	145 393,30		606,70
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117202	62 000,00	60 393,04		1 606,96
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117203	6 700,00	6 606,01		93,99
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117501	2 984,10	2 984,00		0,10
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117506	22 470,15	19 754,69	2 715,46	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117507	15 625,44	1 522,28	14 103,16	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117511	30 974,40	14 822,68	16 151,72	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458117517	7 528,16	4 718,11	2 810,05	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118000	2 904,00	2 904,00		
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118002	5 609,14	2 853,84	2 755,30	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118003	21 023,00	10 499,74	10 523,26	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118004	102 627,00	102 626,63		0,37
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118007	155 381,00	97 584,45	57 796,55	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118008	58 666,38	58 666,33		0,05
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118009	48 073,12	43 759,50	4 313,62	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118010	22 020,00		22 020,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118012	20 074,00	20 073,31		0,69
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118013	6 700,38	2 723,55	3 563,38	413,45
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118014	14 561,96	14 561,83		0,13
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118019	21 470,40	21 282,87		187,53
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118021	22 562,02	16 973,00	5 589,02	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118022	2 979,20		2 979,20	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118023	156 740,88	154 427,66	2 313,02	0,20
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118024	63 736,00	40 086,02	23 649,98	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118027	97 992,00	97 991,33		0,67
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118028	121 293,70	58 329,66	62 964,04	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118029	41 795,00	662,20	41 132,80	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118032	62 949,00	62 948,87		0,13
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118033	44 994,00	22 451,04	22 542,96	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118037	98 784,00	7 720,61	91 063,39	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118038	52 844,00	45 924,54	6 919,46	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118040	56 348,00	44 542,41	11 805,59	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118041	107 335,00	107 334,31		0,69
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118042	30 420,00	2 350,08	28 069,92	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118043	12 764,00	9 804,96	2 959,04	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118501	27 485,78	22 163,93		5 321,85
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118503	55 953,23	36 829,25	19 123,98	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118505	10 131,19	10 130,50		0,69
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118507	276 985,75	257 426,74	19 559,01	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118517	18 632,00	16 082,06	2 549,94	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118518	96 289,28	77 565,65	18 723,63	

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118519	83 222,00	30 776,70	52 445,30	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118520	179 874,00	123 290,97	56 583,03	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119001	42 458,00	1 950,86	40 506,14	1,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119002	41 392,00	3 804,00	37 588,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119003	134 954,00	5 349,80	129 604,20	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119004	87 186,00	81 142,95		6 043,05
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119005	93 376,00	64 296,51	29 078,49	1,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119006	98 862,00		98 862,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119007	60 214,00	3 082,63	57 131,37	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119012	153 458,00	42 507,09	110 949,91	1,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119014	39 993,00	1 516,73	38 476,27	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119015	1 842,00	1 841,28		0,72
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119016	62 744,00	10 372,80	52 371,20	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119017	40 719,00	1 638,82	39 080,18	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119022	4 391,00		4 391,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119023	84 089,00	43 293,40	40 795,60	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119024	100 698,00	2 742,86	97 955,14	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119030	3 919,00	3 918,12		0,88
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119031	2 042,00	2 041,20		0,80
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119032	4 091,00	4 090,78		0,22
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119033	1 002,00	1 001,52		0,48
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119034	55 233,00	3 717,00	51 516,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119035	117 969,00		117 969,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119036	60 295,00	2 194,29	58 100,71	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119037	4 281,00	357,70	3 923,30	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119038	69 392,00	2 596,37	66 795,63	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119041	1 994,00	1 993,20		0,80
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119042	4 800,00	4 800,00		
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119043	1 800,00	1 800,00		
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119044	2 514,00	2 514,00		
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119045	14 794,00	1 885,28	12 908,72	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119046	22 153,00	2 376,00	19 777,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119047	23 092,00	1 449,67	21 642,33	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119048	86 471,00		86 471,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119051	71 370,00	3 888,00	67 482,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119052	122 936,00	425,14	122 510,86	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119054	57 022,00	7 552,44	49 469,56	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119055	1 685,00	1 684,80		0,20
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119058	103 501,00	3 064,95	100 436,00	0,05
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119061	124 345,00	75 399,16	48 945,84	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119064	3 539,00	3 538,08		0,92
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119065	43 357,00	2 700,00	40 657,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119066	2 195,00	2 194,20		0,80
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119067	91 714,00	5 580,90	86 133,10	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119068	60 251,00	1 555,20	58 695,80	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119071	1 320,00	1 320,00		
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119072	57 628,00		57 628,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119073	78 105,00	972,21	77 131,79	1,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119074	29 824,00		29 823,00	1,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119075	37 973,00	1 512,00	36 461,00	

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le



ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010220-DE

CA2019 Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie SDES

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119076	113 587,00		113 587,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119077	2 346,00	2 346,00		
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119078	84 088,00	2 520,01	81 567,99	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119081	85 085,00		85 085,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119082	1 735,00	1 734,72		0,28
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458119083	137 985,00		136 165,80	1 819,20
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4581233026	3 795,00		3 795,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4581235019	156 620,48	131 584,27	25 036,21	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4581267030	8 946,80	1 548,00		7 398,80
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216012	3 532,00	3 531,07		0,93
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217011	398,00	397,19		0,81
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218001	1 800,00	1 761,43		38,57
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		8 576 458,40	3 906 052,29	3 971 131,65	699 274,46
TOTAL DEPENSES REELLES		27 602 612,38	10 969 708,96	14 382 755,14	2 250 148,28
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 880 000,00	3 961 733,98		918 266,02
21534	TRANSFERTS TRAVAUX	3 610 000,00	2 755 373,57		854 626,43
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000,00	60 707,69		-20 707,69
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	1 230 000,00	1 136 325,48		93 674,52
45...1	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118518		3 144,60		-3 144,60
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118505		6 182,64		-6 182,64
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 880 000,00	3 961 733,98		918 266,02
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		32 482 612,38	14 931 442,94	14 382 755,14	3 168 414,30
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	4 407 615,64	983 330,60	2 334 338,52	1 089 946,52
13248	SUBV. EQUIP. NON TRANSF. AUTRES COMMUNES	4 347 615,64	983 330,60	2 274 338,52	1 089 946,52
1328	AUTRES	60 000,00		60 000,00	
23	IMMOBILIS. EN COURS	180 000,00	203 920,96		-23 920,96
2315	INSTALLATIONS, MATER. ET OUTILLAGES	180 000,00	203 920,96		-23 920,96
Total des recettes d'équipement		4 587 615,64	1 187 251,56	2 334 338,52	1 066 025,56
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	2 738 906,76	2 739 900,18		-993,42
10222	FCTVA	6 000,00	6 993,42		-993,42
1068	EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	2 732 906,76	2 732 906,76		
27	AUTRES IMMOBILIS. FIN.	2 898 248,53	1 136 325,48	1 482 260,35	279 662,70
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	2 898 248,53	1 136 325,48	1 482 260,35	279 662,70
024	Produit des cessions	6 000,00			
Total des recettes financières		5 643 155,29	3 876 225,66	1 482 260,35	284 669,28
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458116024		2 309,41		-2 309,41
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458118000		38 080,66		-38 080,66
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4582	1 213 594,00			1 213 594,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4582101003	10 978,23		10 978,23	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4582101021	129 590,50	69 261,53	19 300,14	41 028,83
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4582101022		33 099,08		-33 099,08
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216001	48 511,31		48 511,31	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216007	36 535,20	34 758,60		1 776,60
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216011		17 085,91		-17 085,91
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216014	277 976,00		277 976,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216016	52 876,00		52 876,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216017	5 828,57		5 828,57	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216019	6 591,85	8 262,84		-1 670,99
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216022	3 420,00			3 420,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216024	39 423,96	17 929,14		21 494,82
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216026	79 385,60	142 024,41		-62 658,81
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216028	6 551,29		6 551,29	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216030	5 307,47	31 127,91		-25 820,44
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216040	31 663,94	36 882,20		-5 218,26
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458216044	130 386,06	130 386,43		-0,37
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217002	118 120,15	61 645,92	56 474,23	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217004	47 183,19			47 183,19
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217005	5 741,13	7 212,57		-1 471,44
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217006	28 749,58		28 749,58	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217007	15 340,92	12 612,38		2 728,54
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217008	9 833,30	20 873,51		-11 040,21
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217009	23 714,63	28 704,50		-4 989,87
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217010	14 863,00	6 550,46		8 312,54
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217011	1 089,17			1 089,17
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217012	121 719,85	61 888,25	59 831,60	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217013	58 165,00		58 165,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217014	56 082,00	64 547,78		-8 465,78
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217015	46 907,00		46 907,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217020	23 647,15		23 647,15	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217021		762,78		-762,78
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217022	5 126,81	6 321,62		-1 194,81
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217024	137 488,00	68 743,71	68 744,00	0,29

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le



ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010220-DE

CA2019 Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie SDES

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217025	28 646,00		28 646,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217026	43 306,00	36 188,31		7 117,69
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217027	59 887,72	50 709,61		9 178,11
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217028	361 818,57		361 818,00	0,57
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217029	65 479,00		65 479,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217030	21 852,07	12 156,33		9 695,74
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217032	15 677,00		15 677,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217033	13 241,00		13 241,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217034	19 830,39	26 775,35		-6 944,96
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217035	50 248,00	25 124,11	25 123,89	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217036	63 213,00		63 213,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217037	93 627,00	83 469,46		10 157,54
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217201	146 000,00	82 136,68		63 863,32
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217202	62 000,00	58 870,31		3 129,69
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217203	6 700,00	6 606,01		93,99
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217501	14 919,10	8 921,22		5 997,88
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217506	34 355,20		34 355,20	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217507	33 568,00		33 568,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217511	32 688,00		16 243,00	16 445,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458217517	38 084,00		38 084,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218001	7 525,00			7 525,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218002	3 360,00		3 360,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218003	10 248,00		10 248,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218004	93 351,00	102 626,63		-9 275,63
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218007	155 381,00	77 090,56	77 090,50	1 199,94
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218008	48 724,00	52 753,03		-4 029,03
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218009	49 736,00	32 585,89	17 150,00	0,11
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218010	22 020,00	11 010,01	11 009,00	0,99
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218012	21 041,00	20 073,31		967,69
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218013	9 503,00		9 503,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218014	21 179,69	25 894,18		-4 714,49
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218019	58 306,00		38 612,00	17 694,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218021	12 805,72		12 122,66	683,06
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218022	11 076,00		11 076,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218023	131 519,00		110 952,00	20 567,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218024	63 736,00	31 367,66	18 240,37	14 127,97
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218025	117 164,00		58 581,88	58 582,12
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218027	87 787,00	43 893,35	43 893,00	0,65
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218028		58 582,12		-58 582,12
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218032	59 191,00	62 948,87	27 037,48	-30 795,35
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218033	44 994,00	22 496,94		22 497,06
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218037	98 793,00		98 793,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218038	51 944,00	25 972,15	25 971,85	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218040	55 148,00	27 574,29	27 573,00	0,71
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218041	104 501,00	52 250,22	52 250,78	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218042	30 420,00	15 209,68	15 209,00	1,32
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218043	12 764,00	6 382,17	6 381,00	0,83
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218501	17 970,00	13 648,06		4 321,94
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218503	51 070,72		51 070,72	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218505	47 650,51	60 004,44		-12 353,93
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218507	146 443,86		139 489,86	6 954,00

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le



ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CSQ10220-DE

CA2019 Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie SDES

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218515	134 870,00		41 795,00	93 075,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218517	22 358,00	16 082,06		6 275,94
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218518		46 537,43		-46 537,43
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218519	81 722,00	40 860,69	40 861,31	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458218520	174 175,00	87 237,43	73 467,57	13 470,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219001	42 458,00		41 957,00	501,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219002	41 392,00		41 392,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219003	134 954,00		133 454,00	1 500,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219004	87 186,00	81 142,95		6 043,05
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219005	93 376,00	46 687,74	42 306,91	4 381,35
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219006	98 862,00		98 862,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219007	60 214,00		57 964,00	2 250,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219012	153 458,00		152 206,00	1 252,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219014	39 993,00		39 992,00	1,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219016	62 744,00		60 902,00	1 842,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219017	40 719,00		33 932,00	6 787,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219022	4 391,00		4 130,00	261,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219023	84 069,00	41 419,17	41 418,00	1 251,83
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219024	100 698,00	23 072,90	76 052,00	1 573,10
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219034	55 233,00		51 516,00	3 717,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219035	117 969,00		117 960,00	9,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219036	60 295,00		59 280,00	1 015,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219037	4 281,00		4 280,00	1,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219038	69 392,00		69 390,00	2,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219045	14 794,00		14 790,00	4,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219046	22 153,00		20 600,00	1 553,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219047	23 092,00	11 420,75	11 370,76	300,49
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219048	86 471,00		83 480,00	2 991,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219051	71 370,00		69 679,00	1 691,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219052	122 936,00		119 780,00	3 156,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219054	57 022,00		57 020,00	2,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219058	103 501,00			103 501,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219061	124 345,00		122 103,00	2 242,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219065	43 357,00			43 357,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219067	91 714,00	45 856,69	45 856,70	0,61
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219068	60 251,00		60 250,00	1,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219072	57 628,00		57 627,00	1,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219073	78 105,00		78 103,00	2,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219074	29 824,00		29 822,00	2,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219075	37 973,00		37 971,00	2,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219076	113 587,00		113 585,00	2,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219078	84 088,00		84 086,00	2,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219081	85 085,00		85 084,00	1,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 458219083	137 985,00		137 983,00	2,00
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4582235019	188 350,00		188 350,00	
	[...] Opé. pour compte de tiers n° 4582267030	12 378,80	73 132,20		-60 753,40
	Total des recettes d'opération pour compte de tiers	9 051 702,21	2 547 842,56	5 026 261,54	1 477 598,11
	TOTAL RECETTES REELLES	19 282 473,14	7 611 319,78	8 842 860,41	2 828 292,95
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 204 800,02			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	471 000,00	475 258,44		-4 258,44

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

SLO

CA2019 Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie SDES

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010220-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION		4 988,00		-4 988,00
28041482	AUTRES IMMO. BATIMENTS ET INSTALLATIONS	427 500,00	427 485,58		14,42
28051	AUTRES IMMO. LICENCE LOGICIEL	9 500,00	9 244,64		255,36
28158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQ	300,00	237,91		62,09
28181	AUTRES IMMO. CORP. INSTALLATIONS GENERALES	5 000,00	4 927,36		72,64
28182	AUTRES IMMO. CORP. MATERIEL DE TRANSPORT	5 500,00	5 376,77		123,23
28183	AUTRES IMMO. CORP. MAT. DE BUREAU ET INFO.	21 200,00	21 161,53		38,47
28184	AUTRES IMMO. CORP. MOBILIER	2 000,00	1 836,65		163,35
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		2 675 800,02	475 258,44		2 200 541,58
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 880 000,00	3 961 733,98		918 266,02
13248	SUBV. EQUI. NON TRANSF. AUTRES COMMUNES	1 450 000,00	1 322 017,30		127 982,70
168748	AUTRES DETTES AUTRES COMMUNES	700 000,00	540 669,20		159 330,80
21534	TRANSFERT TRAVAUX	630 000,00	595 656,28		34 343,72
238	AVANCES SUR IMMO CORPO	2 100 000,00	1 503 391,20		596 608,80
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 555 800,02	4 436 992,42		3 118 807,60
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		26 838 273,16	12 048 312,20	8 842 860,41	5 947 100,55
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		5 644 339,22			

Tableau des effectifs au 31 décembre 2019

Emplois permanents

Grade	Emplois	Catégories	Emplois proposés	Effectifs pourvus par	
				Titulaire/Stagiaire	Contractuel
Filière administrative					
Attaché	Chargé de mission: "Administration-Communication"	A	1	1	
Attaché	Responsable du pôle Administration Générale/RH/Finances	A	1	1	
Adjoint administratif	Secrétariat /Accueil	C	1	1	
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	Assistante administrative	C	1	1	
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	Assistante administrative et comptable	C	2	1	
Sous-total			6	5	0
Filière technique					
Ingénieur Classe exceptionnelle	Directeur du SDES	A+	1	1	
Ingénieur principal	Responsable du pôle économie concessionnaire	A	1	1	
Technicien principal	Responsable du pôle Maîtrise Ouvrage / Marchés Publics	B	1	1	
Technicien principal	Chargé de mission	B	1	1	
Technicien principal	Chargé de mission	B	1	1	
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	0	1
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	0	1
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1	0	1
SOUS TOTAL			8	5	3
Total général			14	13	

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010220-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... 40 VOTES : Pour..... 29
 Nombre de membres présents..... 27 Contre..... 7
 Nombre de suffrages exprimés..... 29 Abstentions..... 7

Date de convocation : 5/2/2020

Présenté par le 1^{er} Vice-Président M. François CANTAMESSA

A La Motte Servolex, le 26 février 2020

Délibéré par Le Comité syndical P réuni en session ordinaire

A La Motte - Servolex, le 26 février 2020

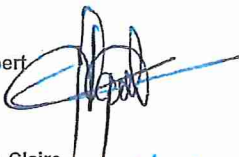
Les membres _____,

AGUETTAZ René
Délégué Titulaire

LOGEROT Yannick
Délégué suppléant



AGUETTAZ Robert
Délégué titulaire



JACQUIER Nicolas
Délégué suppléant

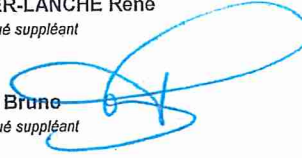
BARBIER Marie-Claire
Délégué titulaire



HUSSON Yves
Délégué suppléant

BENOIT Jean-René
Délégué titulaire

RUFFIER-LANCHE René
Délégué suppléant



BERTHOUD Luc
Délégué titulaire

MORIN Bruno
Délégué suppléant

CANTAMESSA François
Délégué titulaire



PECCHIO Patrick
Délégué suppléant

CHASSOT Alois
Délégué titulaire

DAVOINE Jean-Claude
Délégué suppléant

CHEVALIER René
Délégué titulaire

DELLA GIORGIA Huguette
Délégué suppléant

CLARAZ Yvon
Délégué titulaire



DOMPNIER Pascal
Délégué suppléant

CLERC Robert
Président



MASSONAT Jean-Guy
Délégué suppléant

COMPAING CHRISTIANE
Délégué titulaire

MICHEL Franck
Délégué suppléant

CRESENS Annick
Délégué titulaire



GIORIA Mireille
Délégué suppléant

CROISSONNIER Georges
Délégué titulaire



RUFFIER-MONET Gérard
Délégué suppléant

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le



ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010220-DE

CA2019 Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie SDES

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

DAL-BIANCO Serge
Délégué titulaire

BLANCO Gérard
Délégué suppléant

DUBONNET Philippe
Délégué titulaire

SIBUE Alain
Délégué suppléant

DUNAND François
Délégué titulaire

LAYMOND Jean
Délégué suppléant

DYEN Michel
Délégué titulaire

MARCEL Jean-Charles
Délégué suppléant

FAUGE Alexandre
Délégué titulaire

GUIGUE Gilbert
Délégué suppléant

GAYET Gérard
Délégué titulaire

RICHEL Christophe
Délégué suppléant

GUILLOT Jean-Marc
Délégué titulaire

SILVESTRE Maxime
Délégué suppléant

HEMAR Pierre
Délégué titulaire

FRESSOZ Jean-Pierre
Délégué suppléant

JAMEN Alain
Délégué titulaire

COHENDET Robert
Délégué suppléant

JOBERT Gildas
Délégué titulaire

BOUGON Jean-Louis
Délégué suppléant

LANNEZ Stéphane
Délégué titulaire

REVERDY Bernard
Délégué suppléant

MARTIN Jean-Pierre
Délégué titulaire

VIAL Cédric
Délégué suppléant

MERCIER Bertrand
Délégué titulaire

FLANDIN Gilles
Délégué suppléant

MICHAULT Patrick
Délégué titulaire

THEVENON Raphael
Délégué suppléant

MITHIEUX Lionel
Délégué titulaire

VALLIN-BALLAS Florence
Délégué suppléant

MONTILLET Gérard
Délégué titulaire

MUGNIER Fernand
Délégué suppléant

PLAISANCE André
Délégué titulaire

GUILLERME André
Délégué suppléant

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

SDO

CA2019 Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie SDES

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010220-DE

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

POINTET Pierre
Délégué titulaire

ANDRE Jean-Pierre
Délégué suppléant

PRIMARD Joel 
Délégué titulaire

GUILLERMARD Denis
Délégué suppléant

RAFFIN Jean-Claude 
Délégué titulaire

GENON Hervé
Délégué suppléant

RAUCAZ Christian 
Délégué titulaire

GOLEC Patrick
Délégué suppléant

ROSSILLON Jean-Luc
Délégué titulaire


REBELLE Christian 
Délégué suppléant

ROULET Patrick 
Délégué titulaire

PAPEGAY Christian
Délégué suppléant

VAILLAUT Eric 
Délégué titulaire

CHEMIN François
Délégué suppléant

VIAL Jean-Marc 
Délégué titulaire

CASANOVA Corinne
Délégué suppléant

VUILLARD Joel
Délégué titulaire

GUILLAUD Jean-Pierre
Délégué suppléant

ZOCCOLO Alain 
Délégué titulaire

GIRARD Jean-Paul
Délégué suppléant

Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A _____ le _____



SDES
 (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
 Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
 73290 La Motte-Servolex

Objet :

**Affectation du résultat
 2019**

Délibération n°

CS 01-03-2020

Membres :

En exercice : 40
 Présents : 27
 Représentés : 2
 Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 29

Date de la convocation :

5 février 2020

Nota :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat en mars 2020.

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt,
 Le 26 février 2020 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Robert CLERC, Président.

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BARBIER et Annick CRESSENS ; Messieurs Robert AGUETTAZ, François CANTAMESSA (*pouvoir de Georges CROISSONNIER*), Yvon CLARAZ, Robert CLERC, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Alexandre FAUGE, Gérard GAYET, Pierre HEMAR, André GUILLERME (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick LOGEROT (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre MARTIN, Bertrand MERCIER, Patrick MICHAULT, Lionel MITHIEUX, Gérard MONTILLET, Bruno MORIN (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël PRIMARD, Jean-Claude RAFFIN (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian RAUCAZ, Christian REBELLE (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick ROULET, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Madame Christiane COMPAING ; Messieurs René AGUETTAZ (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René BENOIT, Luc BERTHOUD (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs CHASSOT, René CHEVALIER, Georges CROISSONNIER (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe DUBONNET, Jean-Marc GUILLOT, Alain JAMEN, Gildas JOBERT, Stéphane LANNEZ, André PLAISANCE (*délégation à André GUILLERME*), Pierre POINTET, Jean-Luc ROSSILLON (*délégation à Christian REBELLE*), Eric VAILLAUT (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël VUILLARD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

► De valider l'affectation du résultat 2019 conformément aux dispositions ci-dessous

BP 2019	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice 2019	14 931 442,94	12 048 312,20	5 772 127,44	8 352 906,99
Résultat de l'exercice 2019		- 2 883 130,74		2 580 779,55
Excédent antérieur reporté (INV 001) (FONC 002)		5 644 339,22		1 332 889,52
Résultat cumulé fin 2019		2 761 208,48		3 913 669,07
Restes à Réaliser 2019 (RAR 2019) à reporter	14 382 755,14	8 842 860,41		

AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2020	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Art.1068 Excédent de Fonctionnement pour besoin de financement d'investissement		2 778 686,25	2 778 686,25	
Art. 001 report de la section d'investissement		2 761 208,48		
Art. 002 report de la section de fonctionnement				1 134 982,82

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
 Le Président du SDES,
 Robert CLERC



SDES

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010420-DE

Objet :

Budget primitif 2020

Délibération n°

CS 01-04-2020

Membres :

En exercice : **40**

Présents : **27**

Représentés : **2**

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation :

5 février 2020

Nota :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat en mars 2020.

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt,
Le 26 février 2020 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Robert CLERC, Président.

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BARBIER et Annick CRESSENS ; Messieurs Robert AGUETTAZ, François CANTAMESSA (*pouvoir de Georges CROISSONNIER*), Yvon CLARAZ, Robert CLERC, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Alexandre FAUGE, Gérard GAYET, Pierre HEMAR, André GUILLERME (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick LOGEROT (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre MARTIN, Bertrand MERCIER, Patrick MICHAULT, Lionel MITHIEUX, Gérard MONTILLET, Bruno MORIN (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël PRIMARD, Jean-Claude RAFFIN (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian RAUCAZ, Christian REBELLE (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick ROULET, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Madame Christiane COMPAING ; Messieurs René AGUETTAZ (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René BENOIT, Luc BERTHOUD (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs CHASSOT, René CHEVALIER, Georges CROISSONNIER (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe DUBONNET, Jean-Marc GUILLOT, Alain JAMEN, Gildas JOBERT, Stéphane LANNEZ, André PLAISANCE (*délégation à André GUILLERME*), Pierre POINTET, Jean-Luc ROSSILLON (*délégation à Christian REBELLE*), Eric VAILLAUT (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël VUILLARD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- **De voter le budget primitif 2020 conformément aux dispositions présentées dans les tableaux budgétaires détaillés et joints en annexe de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Robert CLERC

Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie

Numéro SIRET : 25730223200026

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE SAVOIE

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	9 623 982,82	8 489 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 134 982,82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 623 982,82	9 623 982,82

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	11 272 000,00	14 050 686,25
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	14 382 755,14	8 842 860,41
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 761 208,48
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		25 654 755,14	25 654 755,14
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		35 278 737,96	35 278 737,96

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	397 900,00		1 422 482,82		1 422 482,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	904 000,00		859 500,00		859 500,00
014	Atténuations de produits	4 300 000,00		4 300 000,00		4 300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	62 000,00		62 000,00		62 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	5 663 900,00		6 643 982,82		6 643 982,82
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	16 500,00		16 000,00		16 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	1 210 023,50		410 000,00		410 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 890 423,50		7 069 982,82		7 069 982,82
023	Virement à la section d'investissement	2 204 800,02		2 000 000,00		2 000 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	471 000,00		554 000,00		554 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 675 800,02		2 554 000,00		2 554 000,00
	TOTAL	9 566 223,52		9 623 982,82		9 623 982,82

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

9 623 982,82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges	22 000,00		22 000,00		22 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	8 000,00		15 500,00		15 500,00
73	Impôts et taxes	4 440 000,00		4 440 000,00		4 440 000,00
74	Dotations et participations	960 000,00		675 000,00		675 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 700 500,00		3 190 500,00		3 190 500,00
	Total des recettes de gestion courante	8 130 500,00		8 343 000,00		8 343 000,00
76	Produits financiers	84 834,00		85 000,00		85 000,00
77	Produits exceptionnels	18 000,00		61 000,00		61 000,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 233 334,00		8 489 000,00		8 489 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	8 233 334,00		8 489 000,00		8 489 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

1 134 982,82

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

9 623 982,82

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 554 000,00
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Affiché le

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010420-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00		5 000,00		5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	620 000,00	711 524,67	600 000,00		1 311 524,67
21	Immobilisations corporelles	30 000,00		35 000,00		35 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	3 960 000,00	9 374 828,93	3 580 000,00		12 954 828,93
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	4 620 000,00	10 086 353,60	4 220 000,00		14 306 353,60
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	20 000,00		20 000,00		20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	325 269,89	548 000,00		873 269,89
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	10 000,00		221 000,00		221 000,00
	Total des dépenses financières	730 000,00	325 269,89	789 000,00		1 114 269,89
45...	Total des opé. pour compte de tiers	2 736 500,00	3 971 131,65	2 330 000,00		6 301 131,65
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 086 500,00	14 382 755,14	7 339 000,00		21 721 755,14
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales	4 880 000,00		3 933 000,00		3 933 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 880 000,00		3 933 000,00		3 933 000,00
	TOTAL	12 966 500,00	14 382 755,14	11 272 000,00		25 654 755,14

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE +

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 25 654 755,14

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	1 260 000,00	2 334 338,52	1 170 000,00		3 504 338,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	180 000,00		150 000,00		150 000,00
	Total des recettes d'équipement	1 440 000,00	2 334 338,52	1 320 000,00		3 654 338,52
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	6 000,00		5 000,00		5 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 732 906,76		2 778 686,25		2 778 686,25
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	1 223 999,98	1 482 260,35	1 130 000,00		2 612 260,35
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00				
	Total des recettes financières	3 968 906,74	1 482 260,35	3 913 686,25		5 395 946,60
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	2 734 700,00	5 026 261,54	2 330 000,00		7 356 261,54
	Total des recettes réelles d'investissement	8 143 606,74	8 842 860,41	7 563 686,25		16 406 546,66
021	virement de la section de fonctionnement	2 204 800,02		2 000 000,00		2 000 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	471 000,00		554 000,00		554 000,00
041	Opérations patrimoniales	4 880 000,00		3 933 000,00		3 933 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 555 800,02		6 487 000,00		6 487 000,00
	Total	15 699 406,76	8 842 860,41	14 050 686,25		22 893 546,66

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE + 2 761 208,48

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 25 654 755,14

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 554 000,00
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 422 482,82		1 422 482,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	859 500,00		859 500,00
014	Atténuations de produits	4 300 000,00		4 300 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	62 000,00		62 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	16 000,00		16 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		554 000,00	554 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	410 000,00		410 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 000 000,00	2 000 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	7 069 982,82	2 554 000,00	9 623 982,82

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

9 623 982,82

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	20 000,00		20 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	873 269,89		873 269,89
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00		5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 311 524,67		1 311 524,67
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	2 748 000,00	2 783 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	12 954 828,93	65 000,00	13 019 828,93
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières		1 120 000,00	1 120 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers	6 301 131,65		6 301 131,65
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	221 000,00		221 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	21 721 755,14	3 933 000,00	25 654 755,14

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

25 654 755,14

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	22 000,00		22 000,00
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 500,00		15 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	production immobilisée			
73	Impôts et taxes	4 440 000,00		4 440 000,00
74	Dotations et participations	675 000,00		675 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 190 500,00		3 190 500,00
76	Produits financiers	85 000,00		85 000,00
77	Produits exceptionnels	61 000,00		61 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	8 489 000,00		8 489 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

1 134 982,82

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

9 623 982,82

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 000,00		5 000,00
13	Subventions d'investissement	3 504 338,52	1 100 000,00	4 604 338,52
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		548 000,00	548 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		580 000,00	580 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	150 000,00	1 705 000,00	1 855 000,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	2 612 260,35		2 612 260,35
28	Amortissements des immobilisations		554 000,00	554 000,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours			
45...	Opérations pour compte de tiers	7 356 261,54		7 356 261,54
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		2 000 000,00	2 000 000,00
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	13 627 860,41	6 487 000,00	20 114 860,41

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

2 761 208,48

AFFECTATION AU COMPTE 1068

2 778 686,25

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

25 654 755,14

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	397 900,00	1 422 482,82	
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	4 500,00	4 000,00	
60622	CARBURANTS	6 200,00	5 000,00	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000,00	500,00	
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	700,00	1 000,00	
6064	FOURNITURES ADMINIST.	4 500,00	4 500,00	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500,00	500,00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	16 500,00	15 000,00	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	7 000,00	8 000,00	
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROUL	2 500,00	2 500,00	
6156	MAINTENANCE	30 000,00	40 000,00	
6161	MULTIRISQUES	10 000,00	10 000,00	
617	ETUDES ET RECHERCHES	100 000,00	55 000,00	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	10 000,00	10 000,00	
6184	VERSEMENTS A DES ORGAN. DE FORMATION	10 000,00	10 000,00	
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	8 000,00	4 000,00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		1 084 482,82	
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 500,00		
6226	HONORAIRES	70 000,00	50 000,00	
6228	DIVERS		3 000,00	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	8 000,00	10 000,00	
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	2 500,00	2 500,00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	7 000,00	7 000,00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	12 000,00	13 000,00	
6257	RECEPTIONS	10 000,00	12 000,00	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEM.	10 000,00	10 000,00	
6262	FRAIS DE TELECOM.	6 000,00	7 000,00	
627	FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	500,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	40 000,00	40 000,00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 000,00	7 500,00	
6288	AUTRES SERVICES EXTER.	10 000,00	5 000,00	
63512	TAXES FONCIERES	1 000,00	1 000,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	904 000,00	859 500,00	
6218	AUTRE PERSONNEL EXTER.	1 000,00		
6331	VERSEMENT TRANSPORT	7 000,00	7 000,00	
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	500,00	500,00	
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AUTRES CENTRES	10 000,00	11 000,00	
64111	PERSONNEL TITULAIRE REMUN. PRINCIPALE	375 000,00	365 000,00	
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	6 500,00	6 500,00	
64118	AUTRES INDEMNITES	85 000,00	85 000,00	
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE REMUN. PRINCIPALE	170 000,00	140 000,00	
64138	AUTRES INDEMNITES	16 000,00	16 000,00	
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	93 000,00	90 000,00	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	90 000,00	90 000,00	
6454	COTISATION AUX ASSEDIC	7 000,00	6 000,00	
6455	COTISATIONS POUR ASSUR. CAPITAL-DECES	13 000,00	13 000,00	
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	2 500,00	2 000,00	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 500,00	2 500,00	
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	25 000,00	25 000,00	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	4 300 000,00	4 300 000,00	
7398	REVERSEMENTS RESTITUTIONS ET PRELEVEMENTS	4 300 000,00	4 300 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	62 000,00	62 000,00	
6531	INDEMNITÉS	45 000,00	45 000,00	
6532	FRAIS DE MISSION	1 500,00	1 500,00	
6533	COTISATIONS RETRAITE	2 500,00	2 500,00	

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
6535	FRAIS DE FORMATION	500,00	500,00	
65743	SUBV.FONCT. - MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	12 000,00	12 000,00	
65888	Autres	500,00	500,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		5 663 900,00	6 643 982,82	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (b)	16 500,00	16 000,00	
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES	500,00	500,00	
673	TITRES ANNULES	10 000,00	10 000,00	
678	AUTRES CHARGES EXCEPT.	6 000,00	5 500,00	
022	DEPENSES IMPREVUES (c)	1 210 023,50	410 000,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c		6 890 423,50	7 069 982,82	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 204 800,02	2 000 000,00	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	471 000,00	554 000,00	
6811	<i>DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.</i>	471 000,00	554 000,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 675 800,02	2 554 000,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		9 566 223,52	9 623 982,82	

+

RESTES A REALISER N-1	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 623 982,82

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010420-DE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATION DE CHARGES	22 000,00	22 000,00	
6419	REMBOURS. SUR REMUN. DU PERSONNEL	22 000,00	22 000,00	
70	PRODUIT DES SERVICES DUDOMAINE ET VENTES DIV.	8 000,00	15 500,00	
70688	Autres prestations de services	7 500,00	15 000,00	
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR AUTRES REDEVABLES	500,00	500,00	
73	IMPOTS ET TAXES	4 440 000,00	4 440 000,00	
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 440 000,00	4 440 000,00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	960 000,00	675 000,00	
74748	Autres communes	289 000,00	62 250,00	
74758	PARTICIPATIONS - AUTRES GROUPEMENTS	9 000,00	12 750,00	
7478	AUTRES ORGANISMES	662 000,00	600 000,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 700 500,00	3 190 500,00	
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	2 700 000,00	3 190 000,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	500,00	500,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)		8 130 500,00	8 343 000,00	
76	PRODUITS FINANCIERS (b)	84 834,00	85 000,00	
7688	Autres	84 834,00	85 000,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	18 000,00	61 000,00	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	2 000,00	1 000,00	
773	MANDATS ANNULES OU ATT. PAR DECHEANCE	10 000,00	10 000,00	
775	PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATION	6 000,00		
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPT.		50 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c		8 233 334,00	8 489 000,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		8 233 334,00	8 489 000,00	

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 134 982,82
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 623 982,82
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010420-DE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	IMMOBILISATIONS INCORP.	10 000,00	5 000,00	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	10 000,00	5 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	620 000,00	600 000,00	
2041482	SUBV. D'EQUIPEMENT BATIMENT ET INSTALLATION	620 000,00	600 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPO.	30 000,00	35 000,00	
2181	INSTALLATIONS GEN. AG. ET AMENAGEMENTS DIVERS	20 000,00	25 000,00	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	5 000,00	5 000,00	
2184	MOBILIER	5 000,00	5 000,00	
23	IMMOBILIS. EN COURS	3 960 000,00	3 580 000,00	
2315	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	3 780 000,00	3 500 000,00	
238	AVANCES SUR IMMO.CORPO PART SDES	180 000,00	80 000,00	
Total des dépenses d'équipement		4 620 000,00	4 220 000,00	
13	REPRISE SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000,00	20 000,00	
13248	SUBV. EQUIP. NON TRANSF. AUTRES COMMUNES	20 000,00	20 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	700 000,00	548 000,00	
168748	AUTRES DETTES - AUTRES COMMUNES	700 000,00	548 000,00	
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	221 000,00	
Total des dépenses financières		730 000,00	789 000,00	
4581	INVEST. SOUS MANDAT	2 520 000,00		
458117201	BORNES IRVE COMMUNES SDES	146 000,00		
458117202	BORNES IRVE CGLE	62 000,00		
458117203	BORNES IRVE CCCS	6 700,00		
458120000	INVESTISSEMENT SOUS MANDAT BP DEP 2020		2 330 000,00	
458218001	LA RAVOIRE CARREFOUR LA TROUSSE	1 800,00		
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		2 736 500,00	2 330 000,00	
TOTAL DEPENSES REELLES		8 086 500,00	7 339 000,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 880 000,00	3 933 000,00	
21534	TRANSFERTS TRAVAUX	3 610 000,00	2 748 000,00	
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000,00	65 000,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	1 230 000,00	1 120 000,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 880 000,00	3 933 000,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		12 966 500,00	11 272 000,00	

+

RESTES A REALISER N-1	14 382 755,14
-----------------------	---------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 654 755,14
--	---------------

III - VOTE DU BUDGET

Affiché le

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010420-DE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	1 260 000,00	1 170 000,00	
13248	SUBV. EQUIP. NON TRANSF. AUTRES COMMUNES	1 260 000,00	1 170 000,00	
1328	AUTRES			
23	IMMOBILIS. EN COURS	180 000,00	150 000,00	
2315	INSTALLATIONS, MATER. ET OUTILLAGES	180 000,00	150 000,00	
Total des recettes d'équipement		1 440 000,00	1 320 000,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	2 738 906,76	2 783 686,25	
10222	FCTVA	6 000,00	5 000,00	
1068	EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	2 732 906,76	2 778 686,25	
27	AUTRES IMMOBILIS. FIN.	1 223 999,98	1 130 000,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	1 223 999,98	1 130 000,00	
024	Produit des cessions	6 000,00		
Total des recettes financières		3 968 906,74	3 913 686,25	
4582	INVEST. SOUS MANDAT	2 520 000,00		
4582101003	OP INVEST SOUS MANDAT DOUCY EN BAUGES			
4582101021	DOUCY-EN-BAUGES DOUCY-Dessous			
458216001	LES CHAVANNES EN MAURIENNE La Martinières			
458216014	FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE champs l'eriscale MOA			
458216016	ST FRANC LES THEVENONS BT MOA			
458216017	BELLECOMBES EN BAUGES CHEF LIEU TR2 MOA			
458216028	GILLY SUR ISERE Route des Chenes			
458217002	VIVIERS DU LAC RDE 991 MOA			
458217006	LESCHERAINES ENTREE NORD LA MADELEINE MOA			
458217012	ST PIERRE DE BELLEVILLE RD 207			
458217013	QUEIGE CHEF LIEU PARTIE EST			
458217015	BELMONT TRAMONET LES CHAUDANNES RD916 A			
458217020	ST NICOLAS LA CHAPELLE LE PLAN			
458217024	CHIGNIN LE VILLARD LES COTES			
458217025	ST FRANC LE TROUILLET			
458217028	UGINE HAMEAU DE SONEY			
458217029	PUGNY CHATENOD RD49 LES HOTES			
458217032	MERCURY LA GARDE BT			
458217033	MERCURY LA GRILLETTE HTA			
458217035	LA PLAGNE TARENTOISE			
458217036	SALINS FONTAINE LES FRASSES BT			
458217201	BORNES IRVE COMMUNES SDES	146 000,00		
458217202	BORNES IRVE CGLE	62 000,00		
458217203	BORNES IRVE CCCS	6 700,00		
458217506	CHALLES LES EAUX RUE GEORGES CLEMENCEAU			
458217507	BOURG ST MAURICE ROUTE D'HAUTEVILLE RD 220E			
458217511	LE PLANAY HAMEAU DE CHAMBERANGER			
458217517	STE HELENE SUR ISERE TRAVERSEE DU VILLAGE RD			
458218002	VIMINES CENTRE BOURG MAIRIE			
458218003	LESCHERAINES CHEMIN BEAUREGARD			
458218007	ESSEERTS BLAY ST THOMAS			
458218009	ST FRANCOIS DE SALES			

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
458218010	AIGUEBLANCHE LE CROZET			
458218013	AIX LES BAINS RUE DE LA PLAINE			
458218019	AIX LES BAINS PASSAGE GARIBALDI HAMEAU DE			
458218021	MERY ENTREE DU SUD RD 211			
458218022	EPIERRE RUE DES MOULINS GRPE SCOLAIRE			
458218023	BRISON ST INNOCENT RTE DE PARIS			
458218024	ST COLOMBAN DES VILLARDS Hameau de Lachenal TR2			
458218025	HERMILLON RUES ST MARTIN ET DU FOUR			
458218027	SEEZ Rue des Glières impasse des Trolles			
458218032	ST BERON ROND POINT DU 19 MARS 1962			
458218037	ST PANCRACE LES BOTTIERES TR1			
458218038	STE HELENE SUR ISERE CHEM DE PRE NOUVEAU			
458218040	MERCURY RTE DE LA FORET			
458218041	MEYRIEUX TROUET BOURG EGLISE			
458218042	LE BOURGET DU LAC MONTEE DE LA GRDE MARIE			
458218043	LE BOURGET DU LAC SAVOY HOTEL			
458218503	TRESSERVE RD50 CARREFOUR DE LA CROIX			
458218507	ST COLOMBAN DES VILLARDS			
458218515	COHENNOZ LE CERNIX RTE DE LA COMBETTE			
458218519	VAL CENIS RTE DE L'EGLISE SOLLIERES ENDROIT			
458218520	ST PIERRE D'ALBIGNY HAMEAU DE MIOLANS			
458219001	BRISON ST INNOCENT RTE DE GRESINE			
458219002	BEAUFORT IMPASSE DE LA POMPE LES GLIERES			
458219003	COHENNOZ LES PANISSATS LES CHANDELIERES			
458219005	LA MOTTE SERVOLEX HAMEAU MONTAUGIER			
458219006	LE CHATELARD CENTRE BOURG			
458219007	MONTHION RD925			
458219012	BOURGNEUF LES TEPPEES			
458219014	LES DESERTS RD206A Fils Nus			
458219016	BARBY RUE DU PREDE			
458219017	MONTMELIAN AVENUE DE LA GARE			
458219022	LA PLAGNE TARENTOISE RUE ST GRAT			
458219023	SALINS FONTAINE HAMEAU DE LECHAUD			
458219024	ST ALBAN LEYSSE SALETTE			
458219034	VAL CENIS Sollières Envers			
458219035	BOURG ST MAURICE La Ravoire			
458219036	ROTHERENS Sous la Roche			
458219037	LA CHAVANNE Rue de la Maison Commune			
458219038	AIX LES BAINS place de Lafin			
458219045	ST FRANC RD39 Chatelard Fils Nus			
458219046	PEISEY NANCROIX Les Arches			
458219047	ST VITAL RD201			
458219048	MONTAILLEUR RD201 Fournieux			
458219051	LA BALME Hameau de Bichalet			
458219052	VIONS Hameau de la Muraille			
458219054	VILLARD LEGER Villard Mougín			
458219061	JARSY Le Carlet			

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
458219067	LA MOTTE SERVOLEX Montée de Pouly			
458219068	CHAMBERY RUE MARCEAU			
458219072	LE BOURGET DU LAC Montée de Pouly			
458219073	CHAMBERY Rue des sports			
458219074	CRUET Rue Marius Canton Chemin du Pray			
458219075	ALBIEZ LE JEUNE Secteur Mairie			
458219076	MERY Roue des Jacquieres			
458219078	CHAMBERY Rue Roberty			
458219081	CHINDRIEUX Chemin de la Tour			
458219083	FEISSONS SUR SALINS Le Villard			
458220000	INVESTISSEMENT SOUS MANDAT BP DEP 2020		2 330 000,00	
4582235019	ST FRANCOIS LONGCHAMP Epalud			
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		2 734 700,00	2 330 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		8 143 606,74	7 563 686,25	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 204 800,02	2 000 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	471 000,00	554 000,00	
28041482	AUTRES IMMO. BATIMENTS ET INSTALLATIONS	427 500,00	515 000,00	
28051	AUTRES IMMO. LICENCE LOGICIEL	9 500,00	12 000,00	
28158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQ	300,00	1 000,00	
28181	AUTRES IMMO. CORP. INSTALLATIONS GENERALES	5 000,00	6 000,00	
28182	AUTRES IMMO. CORP. MATERIEL DE TRANSPORT	5 500,00	6 000,00	
28183	AUTRES IMMO. CORP. MAT. DE BUREAU ET INFO.	21 200,00	12 000,00	
28184	AUTRES IMMO. CORP. MOBILIER	2 000,00	2 000,00	
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		2 675 800,02	2 554 000,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4 880 000,00	3 933 000,00	
13248	SUBV. EQUI. NON TRANSF. AUTRES COMMUNES	1 450 000,00	1 100 000,00	
168748	AUTRES DETTES AUTRES COMMUNES	700 000,00	548 000,00	
21534	TRANSFERT TRAVAUX	630 000,00	580 000,00	
238	AVANCES SUR IMMO CORPO	2 100 000,00	1 705 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 555 800,02	6 487 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		15 699 406,76	14 050 686,25	

+

RESTES A REALISER N-1	8 842 860,41
------------------------------	--------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 761 208,48
--	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 654 755,14
---	---------------

Tableau des effectifs au 1er janvier 2020

Emplois permanents

Grade	Emplois	Catégories	Emplois proposés		Effectifs pourvus par	
			Titulaire/Stagiaire	Contractuel	Titulaire/Stagiaire	Contractuel
Filière administrative						
Attaché	Chargé de mission: "Administration-Communication"	A	1		1	
Attaché	Responsable du pôle Administration Générale/RH/Finances	A	1		1	
Adjoint administratif	Secrétariat /Accueil	C	1		1	
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	Assistante administrative	C	1		1	
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	Assistante administrative et comptable	C	2		1	0
Sous-total			6		5	0
Filière technique						
Ingénieur Classe exceptionnelle	Directeur du SDES	A+	1		1	
Ingénieur principal	Responsable du pôle économie concessionnaire	A	1		1	
Technicien principal	Responsable du pôle Maîtrise Ouvrage / Marchés Publics	B	1		1	
Technicien principal	Chargé de mission	B	1		1	
Technicien principal	Chargé de mission	B	1		1	
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1		0	1
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1		0	1
Ingénieur	Conseiller en Energie Partagé (CEP)	A	1		0	1
SOUS TOTAL			8		5	3
Total général			14		13	

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... 40 VOTES : Pour..... 29
 Nombre de membres présents..... 27 Contre..... 1
 Nombre de suffrages exprimés..... 29 Abstentions.....

Date de convocation : 5/2/2020

Présenté par le Président Robert CLERC

A La Motte-Savoie, le 26 février 2020

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ORDINAIRE

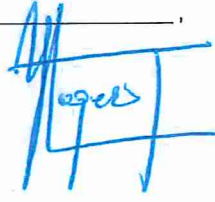
A La Motte-Savoie, le 26 février 2020

Les membres _____,

AGUETTAZ René
Délégué Titulaire



LOGEROT Yannick
Délégué suppléant



AGUETTAZ Robert
Délégué titulaire

JACQUIER Nicolas
Délégué suppléant

BARBIER Marie-Claire
Délégué titulaire



HUSSON Yves
Délégué suppléant

BENOIT Jean-René
Délégué titulaire

RUFFIER-LANCHE René
Délégué suppléant

BERTHOUD Luc
Délégué titulaire

MORIN Bruno
Délégué suppléant



CANTAMESSA François
Délégué titulaire

PECCHIO Patrick
Délégué suppléant

CHASSOT Alois
Délégué titulaire

DAVOINE Jean-Claude
Délégué suppléant

CHEVALIER René
Délégué titulaire

DELLA GIORGIA Huguette
Délégué suppléant

CLARAZ Yvon
Délégué titulaire



DOMPNIER Pascal
Délégué suppléant

CLERC Robert
Président



MASSONAT Jean-Guy
Délégué suppléant

COMPAING CHRISTIANE
Délégué titulaire

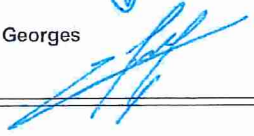
MICHEL Franck
Délégué suppléant

CRESENS Annick
Délégué titulaire



GIORIA Mireille
Délégué suppléant

CROISSONNIER Georges
Délégué titulaire



RUFFIER-MONET Gérard
Délégué suppléant

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le



ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010420-DE

BP2020 Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie SDES

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

DAL-BIANCO Serge
Délégué titulaire




BLANCO Gérard
Délégué suppléant

DUBONNET Philippe
Délégué titulaire

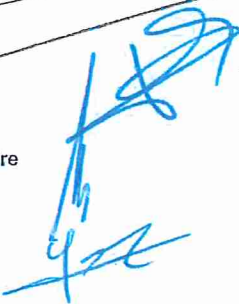
SIBUE Alain
Délégué suppléant

DUNAND François
Délégué titulaire



LAYMOND Jean
Délégué suppléant

DYEN Michel
Délégué titulaire



MARCEL Jean-Charles
Délégué suppléant

FAUGE Alexandre
Délégué titulaire

GUIGUE Gilbert
Délégué suppléant

GAYET Gérard
Délégué titulaire



RICHEL Christophe
Délégué suppléant

GUILLOT Jean-Marc
Délégué titulaire

SILVESTRE Maxime
Délégué suppléant

HEMAR Pierre
Délégué titulaire



FRESSOZ Jean-Pierre
Délégué suppléant

JAMEN Alain
Délégué titulaire

COHENDET Robert
Délégué suppléant

JOBERT Gildas
Délégué titulaire

BOUGON Jean-Louis
Délégué suppléant

LANNEZ Stéphane
Délégué titulaire

REVERDY Bernard
Délégué suppléant

MARTIN Jean-Pierre
Délégué titulaire



VIAL Cédric
Délégué suppléant

MERCIER Bertrand
Délégué titulaire



FLANDIN Gilles
Délégué suppléant

MICHAULT Patrick
Délégué titulaire



THEVENON Raphael
Délégué suppléant

MITHIEUX Lionel
Délégué titulaire



VALLIN-BALLAS Florence
Délégué suppléant

MONTILLET Gérard
Délégué titulaire



MUGNIER Fernand
Délégué suppléant









PLAISANCE André
Délégué titulaire

GUILLERME André
Délégué suppléant



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

<p>POINTET Pierre Délégué titulaire</p> <p>PRIMARD Joel  Délégué titulaire</p> <p>RAFFIN Jean-Claude  Délégué titulaire</p> <p>RAUCAZ Christian  Délégué titulaire</p> <p>ROSSILLON Jean-Luc Délégué titulaire</p> <p>ROULET Patrick  Délégué titulaire</p> <p>VAILLAUT Eric  Délégué titulaire</p> <p>VIAL Jean-Marc  Délégué titulaire</p> <p>VUILLARD Joel Délégué titulaire</p> <p>ZOCCOLO Alain  Délégué titulaire</p>	<p>ANDRE Jean-Pierre Délégué suppléant</p> <p>GUILLERMARD Denis Délégué suppléant</p> <p>GENON Hervé Délégué suppléant</p> <p>GOLEC Patrick Délégué suppléant</p> <p>REBELLE Christian  Délégué suppléant</p> <p>PAPEGAY Christian Délégué suppléant</p> <p>CHEMIN François Délégué suppléant</p> <p>CASANOVA Corinne Délégué suppléant</p> <p>GUILLAUD Jean-Pierre Délégué suppléant</p> <p>GIRARD Jean-Paul Délégué suppléant</p>
---	---

Certifié exécutoire par _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
 , et de la publication le _____
 A _____ le _____



Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le 
ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010520-DE

SDES

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :

Contrat de concession de la distribution publique d'électricité : Convention dite COMOA pour les années 2021 et 2022.

Délibération n°

CS 01-05-2020

Membres :

En exercice : **40**
Présents : **27**
Représentés : **2**
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation :

5 février 2020

Nota :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat en mars 2020.

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt,
Le 26 février 2020 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Robert CLERC, Président.

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BARBIER et Annick CRESSENS ; Messieurs Robert AGUETTAZ, François CANTAMESSA (*pouvoir de Georges CROISSONNIER*), Yvon CLARAZ, Robert CLERC, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Alexandre FAUGE, Gérard GAYET, Pierre HEMAR, André GUILLERME (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick LOGEROT (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre MARTIN, Bertrand MERCIER, Patrick MICHAULT, Lionel MITHIEUX, Gérard MONTILLET, Bruno MORIN (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël PRIMARD, Jean-Claude RAFFIN (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian RAUCAZ, Christian REBELLE (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick ROULET, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Madame Christiane COMPAING ; Messieurs René AGUETTAZ (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René BENOIT, Luc BERTHOUD (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs CHASSOT, René CHEVALIER, Georges CROISSONNIER (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe DUBONNET, Jean-Marc GUILLOT, Alain JAMEN, Gildas JOBERT, Stéphane LANNEZ, André PLAISANCE (*délégation à André GUILLERME*), Pierre POINTET, Jean-Luc ROSSILLON (*délégation à Christian REBELLE*), Eric VAILLAUT (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël VUILLARD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider la mise en place de la convention dite COMOA présentée en annexe de la délibération, relative à la prise en compte dans les redevances d'investissement R2 du contrat de concession de la distribution publique d'électricité au titre des années 2021 et 2022, les opérations d'investissement sur le réseau concédé réalisées en co-maîtrise d'ouvrage (COMOA) entre le SDES et les collectivités territoriales.**
- ▶ **D'autoriser le Président à signer ladite convention.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Robert CLERC



Annexe délibération SDES CS n° 01-05-2020

**Convention relative à la prise en compte
dans les redevances d'investissement R2 de 2021 et 2022
du contrat de concession de la distribution publique d'électricité,
les opérations d'investissement sur le réseau concédé
réalisées en co-maîtrise d'ouvrage (COMOA)**

**entre
le SDES et les collectivités territoriales**

**Relative à l'application de l'article 2.3.1 de l'annexe 1 du cahier des
charges du nouveau contrat de concession**

Entre

Le **SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)**, autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique dans le département de la Savoie, représenté par **Monsieur Robert CLERC**, Président du Syndicat, agissant en tant que délégué du pouvoir concédant des communes membres, dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical **en date du.....**, domicilié le "3D", 81 rue de la Petite Eau, à la Motte-Servolex (Savoie),

désigné ci-après par le **SDES**,

D'une part,

Et,

Enedis, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 €, dont le siège social est 34 place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représenté par **Monsieur Sylvain HERBIN** Directeur Régional d'Enedis Alpes, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie au 1^{er} juillet 2016, faisant élection de domicile, 4 Boulevard Gambetta, à Chambéry (Savoie),

désignée ci-après par **Enedis**,

D'autre part,

Préambule

Le SDES et Enedis souhaitent conclure un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, reposant sur le nouveau modèle national 2017 de contrat de concession établi de façon concertée entre la FNCCR, France Urbaine, EDF et Enedis et adopté le 21 décembre 2017.

L'exécution de ce nouveau contrat modifierait substantiellement la définition des investissements éligibles à la part d'investissement (R2) de la redevance de concession par rapport au contrat de concession signé le 26 novembre 1996 entre le SDES et EDF pour une durée de 30 ans. En effet, ce modèle comporte, à l'article 2.3.1 de l'annexe 1 au cahier des charges de concession, une clause prévoyant pour la détermination du terme B, relatif aux investissements sur le réseau concédé, la prise en compte des seuls travaux mandatés par l'autorité concédante.

Cette nouvelle définition du terme B serait pénalisante pour le SDES alors que le contrat actuellement en vigueur prend aussi en compte les travaux sur le réseau de distribution publique réalisés par les collectivités territoriales dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par le SDES faisant l'objet de conventions de co-maîtrise d'ouvrage (ci-après désignées COMOA).

En préalable à la signature d'un nouveau contrat, la mise en place d'un dispositif transitoire apparaît donc nécessaire pour permettre la prise en compte dans le calcul de la redevance R2 de concession des années 2021 et 2022 du solde des opérations d'investissement relevant du terme B et réalisées dans le cadre de conventions de COMOA en application du contrat de concession signé en 1996 et qui n'aurait pas été pris en charge dans les redevances R2 de concession.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet

L'objet de la présente convention est de préciser les modalités d'application de l'article 2.3.1 de l'annexe 1 du nouveau cahier des charges de concession dans la perspective de la signature d'un nouveau contrat de concession entre le SDES, Enedis et EDF, prenant effet au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

Article 2 – Définition du terme B du modèle du nouveau cahier des charges

Article 2.3.1 de l'annexe 1 :

« 2.3.1. Pour une année donnée, la détermination de R2 fait intervenir les valeurs suivantes :

- B, montant total hors taxes en euros, mandaté au cours de l'année pénultième par l'autorité concédante au titre des travaux, à l'exclusion de toute opération de raccordement, dont elle a été maître d'ouvrage sur le réseau concédé :
 - o non financés en tout ou partie par des programmes d'aides pour l'électrification rurale ou par tout autre programme de péréquation des charges d'investissement financé avec le concours du concessionnaire qui lui serait adjoint ou substitué,
 - o après défalcation des montants des aides, participations et contributions relatives à ces travaux versés par le concessionnaire, dont les contributions prévues à l'article 10 du cahier des charges et l'abondement par ce dernier des dépenses effectuées par l'autorité concédante en vue d'améliorer l'intégration des ouvrages dans l'environnement suivant les modalités prévues à l'article 4 ci-après, ainsi que de toute participation de tiers autres que les communes ou groupements de communes membres. »

Article 3 - Modalité transitoire applicables à la part R2 de 2021 et 2022 de la redevance

Par exception à l'application des dispositions de l'article précité du nouveau contrat de concession, seront pris en compte dans l'assiette du terme B de la part R2, les travaux réalisés et mandatés antérieurement au 31 décembre 2020 par les collectivités territoriales sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SDES sur le réseau de distribution publique d'électricité, sur la base de conventions de COMOA entre la collectivité territoriale et le SDES. Ce solde concerne les travaux précités qui n'auraient pas été pris en charge dans la part R2 de la redevance de concession en application du contrat de concession signé en 1996.

Cette modalité transitoire s'appliquera au calcul de la part R2 à verser au titre des exercices 2021 et 2022.

Article 4 - Travaux concernés

La liste des opérations de COMOA concernées par l'application de l'article 3 ci-dessus figure en *annexe* de la présente convention.

Les conventions de COMOA passées entre le SDES et les collectivités et leurs avenants relatifs à ces travaux, seront transmis par le SDES à Enedis sur simple demande expresse par écrit précisant la convention demandée.

Article 5 - Date d'effet et durée de la convention

En cas de signature entre le SDES, Enedis et EDF avant le 1^{er} juillet 2021 d'un nouveau contrat de concession conforme au modèle 2017 précité, la présente convention débutera à la date d'effet du nouveau contrat pour une durée qui s'achèvera le 31 décembre 2022.

Article 8 - Règlement des litiges

Tous les différends qui pourraient naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention devront faire l'objet d'une recherche de conciliation à l'initiative de la partie la plus diligente préalablement à toute action contentieuse éventuelle au Tribunal Administratif de Grenoble, et ce à peine d'irrecevabilité.

Fait à LA MOTTE-SERVOLEX, en trois exemplaires originaux,

Le

Pour Enedis
Le Directeur Régional de la
Direction Régionale Alpes

Pour le SDES
Le Président du SDES

Sylvian HERBIN

Robert CLERC

Liste des opérations concernées par l'application de la présente convention

Etat des opérations avec maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes : COMOA

Situation au 13 septembre 2019

Commune	Secteur	Estimation HT
AIME-LA-PLAGNE	GRANIER, Rue de la Pige et Rue de la Reisse, tranche 1	66 229,30 €
AIME-LA-PLAGNE	GRANIER, Rue de la Pige et Rue de la Reisse, tranche 2	34 617,39 €
ALBIEZ-MONTROND	Le Loup, Aire Hélico, HTA	75 000,00 €
ALBIEZ-MONTROND	Le Mollard, TF1, tranche 1, Chemin de l'Adret Aval	45 572,80 €
ALBIEZ-MONTROND	Le Mollard, TF2, tranche 2, Chemin de l'Adret, Amont	42 690,94 €
ALBIEZ-MONTROND	Le Mollard, TC2, tranche 4	40 610,89 €
ALBIEZ-MONTROND	Le Mollard, TC1, tranche 3	41 340,26 €
BARBERAZ	Chemin des Prés, BT "+ HTA"	62 768,84 €
BELLECOMBE-EN-BAUGES	Chemin Charniaz, carrefour RD 912, Aire d'accueil	38 742,50 €
BELLEVILLE (LES)	SAINT-MARTIN - Hameau Les Frênes, BT, 2ème tranche	72 765,33 €
BELLEVILLE (LES)	SAINT-MARTIN - Hameau Les Frênes, HTA, 1ère tranche	61 670,00 €
BELLEVILLE (LES)	SAINT-MARTIN - Hameau Les Frênes, BT, 3ème tranche	95 152,53 €
BELLEVILLE (LES)	ST MARTIN, Hameau les Varcins, BT, tranche 2	87 009,30 €
BELLEVILLE (LES)	ST MARTIN, Hameau les Varcins, Poste Tour, HTA, tranche 1	67 547,82 €
BELLEVILLE (LES)	ST MARTIN, Hameau les Varcins, BT, tranche 3	16 345,77 €
BELLEVILLE (LES)	SAINT MARTIN - Hameau de la Rochette	84 936,06 €
BOURG-SAINT-MAURICE	Vulmix, BT, Ecole, Tranche n°1	100 000,00 €
BOURG-SAINT-MAURICE	Vulmix, HTA, Camp militaire, Côte Rousse, Tranche n°3	69 500,00 €
CHALLES-LES-EAUX	Chemin St Vincent	48 633,25 €
CHAMPLAURENT	La Masure	18 157,50 €
COURCHEVEL	PERRIERE (LA) - Village de La Perrière, TF	76 956,74 €
COURCHEVEL	SAINT-BON-TARENTEISE - Route des Brigues, tranche 1 + tranche 2	91 836,69 €
COURCHEVEL	PERRIERE (LA) - Village de La Perrière, TC	57 843,79 €
DETRIER	Route de La Chapelle Blanche, RD 202	18 636,00 €
ENTRELACS	ALBENS - Rue de la Chambotte	46 895,64 €
ENTRELACS	ALBENS - Rue de Savoie	29 801,58 €
ENTRELACS	SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE - Chef-Lieu, Cimetière, HTA, tranche 1	100 000,00 €
ENTRELACS	SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE - Chef-Lieu, Cimetière, BT + poste 4 UF, tranche 2	100 000,00 €
ENTRELACS	SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE - Lassy, tranche 3	74 667,45 €
FLUMET	Chemin de l'Île	42 495,01 €
FLUMET	Route Impériale, Place du Château	21 931,53 €
GRAND-AIGUEBLANCHE	BOIS (LE) - Poste tour Entrée du Village des Cours d'en Bas, HTA + BT, tranche 2	84 353,00 €
GRAND-AIGUEBLANCHE	BOIS (LE) - Poste tour Entrée du Village des Cours d'en Bas, HTA + BT, tranche 1	50 791,00 €
GRESY-SUR-AIX	RD 1201, carrefour Rte du Corsuet, Rte de l'Albannais, Carrières	30 123,00 €
HAUTELUCE	Les Prés aux Grangettes	61 946,79 €
MODANE	Avenue Général Pellegrin, rue de Polset	66 652,50 €
MONTAGNY	Traversée du Chef-Lieu	80 295,08 €
MOUTIERS	Rue Ste Marie, Place de l'ancienne Mairie	2 170,02 €
PEISEY-NANCROIX	Hameau de Moulin, 1ère tranche	85 695,50 €
PEISEY-NANCROIX	HTA de Moulin à Nancroix, génie civil, Co-MOA	50 426,10 €
PEISEY-NANCROIX	HTA Hameau de Nancroix + PSSB 250kVA, génie civil, Co-MOA	34 756,69 €
PEISEY-NANCROIX	Hameau de Nancroix, BT, génie civil + câblage, COMOA	100 000,00 €
PEISEY-NANCROIX	Le Pascieu, HTA + BT, Co-MOA	90 579,32 €
PLANAY	Le Villard, RD 915, Tranche 1	77 510,00 €
SAINTE-ALBAN-DES-VILLARDS	Le Bessay	25 232,00 €
SAINTE-ETIENNE-DE-CUINES	Cité Bozon, tranche 1, Partie B	91 591,65 €
SAINTE-ETIENNE-DE-CUINES	Cité Bozon, tranche 1, Partie A	83 342,75 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

SLO


ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010520-DE

<i>SAINTE-GEORGES-D'HURTIERES</i>	Hameau du Pichet	69 003,00 €
<i>SAINTE-JEAN-D'ARVES</i>	Les Sallanches, Le Clos, Mollard	91 360,38 €
<i>SAINTE-JEAN-D'ARVES</i>	La Villeite	54 757,50 €
<i>SAINTE-MARCEL</i>	Hameau de Montfort	39 570,00 €
<i>SAINTE-PIERRE-D'ALBIGNY</i>	Rue de la Gare, avenue de l'Arclusaz, Piscine	80 768,00 €
<i>SALINS-FONTAINE</i>	SALINS-LES-THERMES - Chef-Lieu, RD 915, Tranche 1	30 642,13 €
<i>SALINS-FONTAINE</i>	SALINS-LES-THERMES - Chef-Lieu, RD 915, Tranche 2	41 554,88 €

Total HT estimatif
des travaux : 3 253 476,20 €

Nombre d'opérations : 54



Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le 
ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS0106202-DE

SDES

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :

Contrat de concession de la distribution publique d'électricité : Convention spécifique Savoie 2021-2025 (Article 8 du contrat de concession)

Délibération n°

CS 01-06-2020

Membres :

En exercice : 40
Présents : 27
Représentés : 2
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 29

Date de la convocation :

5 février 2020

Nota :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat en mars 2020.

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt,
Le 26 février 2020 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Robert CLERC, Président.

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BARBIER et Annick CRESSENS ; Messieurs Robert AGUETTAZ, François CANTAMESSA (*pouvoir de Georges CROISSONNIER*), Yvon CLARAZ, Robert CLERC, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Alexandre FAUGE, Gérard GAYET, Pierre HEMAR, André GUILLERME (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick LOGEROT (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre MARTIN, Bertrand MERCIER, Patrick MICHAULT, Lionel MITHIEUX, Gérard MONTILLET, Bruno MORIN (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël PRIMARD, Jean-Claude RAFFIN (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian RAUCAZ, Christian REBELLE (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick ROULET, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Madame Christiane COMPAING ; Messieurs René AGUETTAZ (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René BENOIT, Luc BERTHOUD (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs CHASSOT, René CHEVALIER, Georges CROISSONNIER (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe DUBONNET, Jean-Marc GUILLOT, Alain JAMEN, Gildas JOBERT, Stéphane LANNEZ, André PLAISANCE (*délégation à André GUILLERME*), Pierre POINTET, Jean-Luc ROSSILLON (*délégation à Christian REBELLE*), Eric VAILLAUT (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël VUILLARD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider la mise en place de la convention spécifique Savoie avec Enedis conformément aux dispositions de l'article du contrat de concession de la distribution publique d'électricité, convention jointe en annexe de la présente délibération et d'une durée de cinq ans sur la période 2021-2025 applicable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à signer ladite convention.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Robert CLERC



Annexe délibération SDES CS n° 01-06-2020
Convention 2021 à 2025
Concernant les travaux d'intégration des ouvrages
dans l'environnement

En application de l'article 8 du contrat de concession
Pour le service public de la distribution de l'énergie électrique)

Entre

Le **SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)**, autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique dans le département de la Savoie, représenté par **Monsieur Robert CLERC**, Président du Syndicat, agissant en tant que délégataire du pouvoir concédant des communes membres, dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical en date du [REDACTED], domicilié le "3D", 81 rue de la Petite Eau, à la Motte-Servolex (Savoie),

Désigné ci-après par **le SDES**,

D'UNE PART,

Et,

Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 Euros, dont le siège social est 34 place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représenté par **Monsieur Sylvian HERBIN**, Directeur Régional Enedis Alpes, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie au 1^{er} juillet 2016, faisant éllection de domicile, 4 Boulevard Gambetta, à Chambéry (Savoie),

Désignée ci-après par **Enedis**,

D'AUTRE PART,

Les deux entités ci-dessus étant désignées ci-après par Les Parties,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les Parties ont signé le un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, reposant sur le modèle national de contrat de concession établi de façon concertée et approuvé le 21 décembre 2017 par la FNCCR, France Urbaine, EDF et Enedis.

Par la présente convention, les Parties ont pour objectif partagé de définir des modalités pour améliorer la gestion des opérations et optimiser les ressources ainsi allouées pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité dans l'environnement.

A la date de signature de la présente convention, le SDES ne bénéficie d'aucune aide du Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale (CAS FACE) afin de réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux sur le territoire des communes dites *rurales*.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de préciser les dispositions prévues du contrat de concession précité entre le SDES, Enedis et EDF, notamment celles figurant à l'article 8 A du cahier des charges et à l'article 4 A de son annexe 1, relatives aux travaux destinés à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration dans l'environnement des ouvrages concédés HTA et BT de distribution électrique existants réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDES sur le territoire de la concession.

Article 2 - Travaux concernés

Les deux Parties conviennent que les travaux d'intégration des ouvrages HTA et BT dans l'environnement à l'initiative du SDES ou de ses communes adhérentes et de leurs intercommunalités de rattachement, réalisés dans le cadre de la participation annuelle d'Enedis, peuvent contribuer également à la sécurisation, au renforcement et au renouvellement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP), ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la distribution d'électricité sur le territoire de la concession.

Ainsi, au cours de la convention précédente, les travaux réalisés par le SDES ont permis d'enfouir en moyenne 5 km de réseau HTA fil nu et 1 km de réseau BT fil nu par an.

Les opérations d'enfouissement du réseau HTA et BT engagées à l'initiative du SDES ou de ses communes adhérentes et de leurs intercommunalités de rattachement, pourront faire l'objet d'une étude électrique du réseau par Enedis à la demande du SDES afin de s'assurer de l'existence ou non de contraintes électriques. Si de telles contraintes sont établies, l'opération relèvera d'un renforcement pour lequel Enedis assumera ses prérogatives et responsabilités de maîtrise d'ouvrage et de financement dans des délais à convenir entre les parties.

Les projets pouvant concerner simultanément un enfouissement et un déplacement d'ouvrage seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'une ou l'autre des Parties suivant la part de travaux la plus importante et ce dans le cadre d'une convention spécifique à passer entre les Parties et la collectivité territoriale concernée. Les opérations de raccordement restent à réaliser sous maîtrise d'ouvrage Enedis.

Préalablement à toute consultation effectuée en application de l'article R 323-25 du Code de l'énergie par le SDES, chaque projet d'enfouissement HTA réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, fait l'objet d'une information à Enedis par courriel du SDES précisant la teneur du projet envisagé ; aussi, Enedis formule par écrit ses éventuelles observations dans un délai d'un mois maximum, notamment afin de valider la pérennité de l'ouvrage à construire.

Article 3 - Dispositions particulières liées à la part R2 de la redevance de concession

Tous les travaux BT réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDES au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession avec ou sans participation financière d'Enedis, sont éligibles au terme B de la part R2 de la redevance conformément aux dispositions de l'article 4 du cahier des charges et de l'article 2.3.1 de l'annexe 1 du contrat de concession.

Les travaux HTA réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDES au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession avec ou sans participation financière d'Enedis, sont éligibles au terme B de la part R2 de la redevance conformément aux dispositions de l'article 4 du cahier des charges et de l'article 2.3.1 de l'annexe 1 du contrat de concession dans la limite de 10 km par an avec une tolérance annuelle de plus 20 % et un maximum de 50 km sur la durée de la présente convention.

Article 4 - Plafond annuel de la participation financière d'Enedis

Le montant annuel de la participation d'Enedis aux opérations d'intégration des ouvrages HTA et BT dans l'environnement réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SDES dans le cadre de la présente convention, est fixé à une participation financière annuelle de **860 000 €** (huit-cent-soixante-mille euros) pour chacune des années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025, et ce, sans prérequis concernant les travaux à réaliser.

Cependant, les Parties s'accordent à ce qu'entre **10 % et 20%** de ce montant annuel permette au terme de la présente convention de résorber progressivement des réseaux DP en technique fil nu.

Article 5 - Participation financière d'Enedis

En application de l'article 4 de l'annexe 1 du contrat de concession, la participation financière annuelle d'Enedis mentionnée à l'article 4 ci-avant, s'applique à raison d'un taux de 40 % du coût hors TVA des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDES dans les conditions ci-après.

Les travaux d'enfouissement HTA bénéficiant de la participation annuelle d'Enedis et réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDES sont limités à 10 km par an.

Article 6 - Gestion des programmes annuels de travaux

6.1 Généralités

Les travaux auxquels Enedis apporte sa participation financière pour une année donnée, constituent le programme de travaux « intégration des ouvrages dans l'environnement » annuel de ladite année.

Les Parties conviennent d'examiner conjointement les éventuelles possibilités de coordination entre des travaux d'enfouissement de réseaux *secs* (réseau de distribution publique HTA et BT, réseaux d'éclairage public, réseaux de télécommunication) réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES et les travaux de restructuration, de sécurisation, de renforcement ou de renouvellement réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis.

Les Parties feront un bilan au terme de la présente convention pour s'assurer notamment du respect des modalités prévues à son article 4 en ce qui concerne les longueurs et les montants afférents des réseaux DP en technique fil nu résorbés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

6.2 Modalités de gestion

Le SDES définit et présente à Enedis lors d'une première rencontre la liste des opérations du programme annuel provisoire au 30 juin de l'année N puis lors d'une seconde rencontre un programme annuel définitif pour le 31 octobre de l'année N.

Les opérations qui composent le programme provisoire seront localisés par les éléments suivants si disponibles : le numéro d'affaire Enedis, le montant des travaux, le type de réseau et le linéaire déposé et construit.

Les opérations qui composent le programme définitif seront détaillées avec la localisation, le numéro d'affaire Enedis, le montant des travaux, le type de réseau et le linéaire déposé et construit.

En complément, le SDES pourra substituer quelques opérations qui ne pourraient être réalisées dans l'année considérée sans pour autant que cela conduise le programme définitif de l'année N à dépasser le plafond annuel mentionné à l'article 4 de la présente convention.

En cas de nécessité d'arbitrage, les Parties conviennent de retenir en priorité les chantiers qui seront consacrés à des travaux de nature à contribuer à la sécurisation du réseau par la résorption des réseaux aériens en technique fil nu.

Article 7 - Gestion de la participation annuelle d'Enedis

Si certaines opérations du programme définitif de l'année N ne sont pas achevées au 31 décembre de l'année N, ces opérations pourront être imputées sur le montant de la contribution de l'année N, sous réserve qu'elles soient achevées avant le 31 décembre de l'année N+1.

Le récapitulatif des factures et décomptes acquittés des opérations retenues dans le cadre du programme annuel de l'année N, est adressé par le SDES à la demande d'Enedis avant le 31 octobre de l'année N+1.

A titre dérogatoire sur les années 2021 et 2022, le récapitulatif des factures et décomptes acquittés des opérations retenues dans le cadre du programme annuel de l'année N, pourra être adressé par le SDES à la demande d'Enedis jusqu'au 31 octobre de l'année N+2.

Les pièces justificatives de dépenses sont consultables dans les locaux du SDES sur simple demande d'Enedis.

Dans le cas où le SDES réaliserait en coordination des travaux pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage, la répartition des prestations et travaux sera fourni par le SDES à Enedis de façon à identifier les travaux effectués sur les ouvrages de la concession objet de la présente convention.

Au 31 décembre de chaque année considérée, Enedis aura réglé toutes les demandes de paiement émises par le SDES à concurrence du plafond annuel. Il ne pourra y avoir de report de ces paiements sur les années ultérieures.

Si, au terme de la présente convention, le montant des justificatifs présentés ne permet pas d'atteindre le montant cumulé sur cinq ans de la contribution mentionnée à l'article 4, les sommes non dépensées ne pourront donner lieu à report sur une convention ultérieure.

Article 8 - Valorisation des parties prenantes / communication

Le SDES et Enedis conviennent pour l'opération la plus significative associée à la participation financière annuelle d'Enedis, de réaliser annuellement une inauguration et ce, en présence des médias et en accord avec les communes concernées, les coûts inhérents à l'organisation de cette manifestation étant à partager à parts égales entre les Parties.

Article 9 - Date d'effet, durée de la convention et résiliation

Sous réserve du maintien de l'ensemble des communes de la concession dans le régime urbain d'électrification au sens des communes rurales éligibles au CAS FACE, et sous réserve du maintien sur la période du 1^{er} PPI de la répartition de la maîtrise d'ouvrage convenue entre les Parties, la présente convention produira ses effets du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025. A défaut, celle-ci sera résiliée de plein droit.

Article 10 - Renouvellement de la convention

Les Parties conviennent de se rencontrer un semestre avant l'expiration ou la résiliation de la présente convention pour définir conjointement les modalités de son renouvellement et statuer sur les dispositions à retenir pour les années ultérieures.

Article 11 - Règlement des différends

Tous les différends qui pourraient naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention devront faire l'objet d'une recherche de conciliation à l'initiative de la partie la plus diligente préalablement à toute action contentieuse éventuelle au Tribunal Administratif de Grenoble, et ce à peine d'irrecevabilité.

Article 12 - Droits d'enregistrement

La présente convention, établie en trois exemplaires originaux, est dispensée des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait, à LA MOTTE-SERVOLEX, le

Pour le SDES,

Pour Enedis,

Le Président,
Robert CLERC

Le Directeur Régional Alpes
Sylvian HERBIN



SDES

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :

**Contrat de concession de la distribution publique d'électricité :
Établissement d'un nouveau contrat.**

Délibération n°

CS 01-07-2020

Membres :

En exercice : **40**

Présents : **27**

Représentés : **2**

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation :

5 février 2020

Nota :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat en mars 2020.

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt,
Le 26 février 2020 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Robert CLERC, Président.

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BARBIER et Annick CRESSENS ; Messieurs Robert AGUETTAZ, François CANTAMESSA (*pouvoir de Georges CROISSONNIER*), Yvon CLARAZ, Robert CLERC, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Alexandre FAUGE, Gérard GAYET, Pierre HEMAR, André GUILLERME (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick LOGEROT (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre MARTIN, Bertrand MERCIER, Patrick MICHAULT, Lionel MITHIEUX, Gérard MONTILLET, Bruno MORIN (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël PRIMARD, Jean-Claude RAFFIN (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian RAUCAZ, Christian REBELLE (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick ROULET, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Madame Christiane COMPAING ; Messieurs René AGUETTAZ (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René BENOIT, Luc BERTHOUD (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs CHASSOT, René CHEVALIER, Georges CROISSONNIER (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe DUBONNET, Jean-Marc GUILLOT, Alain JAMEN, Gildas JOBERT, Stéphane LANNEZ, André PLAISANCE (*délégation à André GUILLERME*), Pierre POINTET, Jean-Luc ROSSILLON (*délégation à Christian REBELLE*), Eric VAILLAUT (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël VUILLARD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ ***D'approuver le nouveau contrat de concession à conclure par le SDES avec Enedis et Edf, ainsi que toutes ses annexes jointes à la présente délibération, avec une date de prise d'effet dudit contrat fixée à compter du 1^{er} janvier 2021 ;***
- ▶ ***D'autoriser le Président du SDES à signer et parapher ledit contrat de concession et toutes ses annexes avec Enedis et Edf, ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à ce nouveau contrat de concession et à mettre en place toutes les dispositions s'y rapportant ;***
- ▶ ***D'abroger, en conséquence, au 31 décembre 2020 à 24h00 le contrat de concession de la distribution publique d'électricité signé le 26 novembre 1996.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Robert CLERC

DOCUMENTS

La convention de concession

Le cahier des charges de concession

L'annexe 1 portant sur les redevances, la répartition de la maîtrise d'ouvrage, l'intégration des ouvrages dans l'environnement et d'autres adaptations locales du contrat

L'annexe 2 portant sur les principes généraux du Diagnostic Technique Partagé (DTP), du Schéma Directeur des Investissements (SDI) et des Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI)

L'annexe 2A portant sur les modalités particulières et spécifiques du DTP avec ses annexes associées, du SDI, du premier PPI sur la période 2021 à 2025 inclus, ainsi que sur la gouvernance globale du contrat et les Programmes Annuels d'Investissements (PAI)

Le Diagnostic Technique Partagé (DTP) annexé à l'annexe 2A

La liste des données utiles annexée au DTP

L'annexe 2 bis relative au versement par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) à l'Autorité Concédante de la Distribution d'Electricité (AODE), maître d'ouvrage des raccordements, la part ouverte par le Tarif

L'annexe 3 relative au versement par les tiers de frais de raccordement au GRD, maître d'ouvrage desdits raccordements

L'annexe 4 relative aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV), annexe concernant Edf troisième signataire du contrat

L'annexe 5 relative au Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics de distribution d'Electricité (TURPE)

L'annexe 6 relative au catalogue des prestations et services du GRD ;

L'annexe 7 relative aux TRV s'appliquant aux clients résidentiels, annexe concernant EDF

L'annexe 7 bis relative aux TRV s'appliquant aux clients non résidentiels, annexe concernant Edf

L'annexe 8 relative aux conditions d'accès au réseau DP HTA et BT pour les usagers alimentés en électricité



SDES

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :

Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Délégation de service public eborn

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt,
Le 26 février 2020 à 18 heures,

Délibération n°

CS 01-08-2020

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Robert CLERC, Président.

Membres :

En exercice : **40**
Présents : **27**
Représentés : **2**
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : **29**

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BARBIER et Annick CRESSENS ; Messieurs Robert AGUETTAZ, François CANTAMESSA (*pouvoir de Georges CROISSONNIER*), Yvon CLARAZ, Robert CLERC, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Alexandre FAUGE, Gérard GAYET, Pierre HEMAR, André GUILLERME (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick LOGEROT (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre MARTIN, Bertrand MERCIER, Patrick MICHAULT, Lionel MITHIEUX, Gérard MONTILLET, Bruno MORIN (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël PRIMARD, Jean-Claude RAFFIN (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian RAUCAZ, Christian REBELLE (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick ROULET, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Date de la convocation :

5 février 2020

Étaient excusés : Madame Christiane COMPAING ; Messieurs René AGUETTAZ (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René BENOIT, Luc BERTHOUD (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs CHASSOT, René CHEVALIER, Georges CROISSONNIER (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe DUBONNET, Jean-Marc GUILLOT, Alain JAMEN, Gildas JOBERT, Stéphane LANNEZ, André PLAISANCE (*délégation à André GUILLERME*), Pierre POINTET, Jean-Luc ROSSILLON (*délégation à Christian REBELLE*), Eric VAILLAUT (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël VUILLARD.

Nota :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat en mars 2020.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ De prendre la compétence optionnelle des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques ou hybrides rechargeables (IRVE), telle que prévue à l'article L. 2224.37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'article 5.3 des statuts du SDES ;
- ▶ De retenir et approuver comme périmètre d'application du contrat de concession le périmètre de compétence IRVE du SDES ;
- ▶ De maintenir la possibilité pour le SDES d'être maître d'ouvrage par mandat de la fourniture, l'installation, le raccordement et la mise en service de nouvelles infrastructures de recharge à la demande des collectivités territoriales de Savoie, et ce pour les infrastructures de recharge qui ne seraient pas incluses dans la stratégie de déploiement du délégataire ;
- ▶ D'approuver l'attribution par le groupement d'autorités concédantes créé à cet effet du contrat de concession pour le service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides au groupement d'entreprises Easy Charge / FMET ;
- ▶ D'approuver le contrat de concession et l'ensemble de ses annexes et d'autoriser sa signature par le Président du SYANE en sa qualité de coordonnateur du groupement d'autorités concédantes avec l'attributaire du contrat ;
- ▶ D'autoriser le Président du SDES à engager toutes les démarches et décisions utiles à l'exécution de la délégation de service public précitée sur le périmètre d'intervention du SDES dans le cadre de sa compétence optionnelle.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Robert CLERC

Annexes délibération CS 01-08-2020

Documents

- ▶ Convention constitutive d'un groupement d'autorité concédantes.

- ▶ Document SYANE – synthèse du rapport du Président – Délégation du service public d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables « eborn ».

- ▶ Délégation du service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.



Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS010920-DE

SDES

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

Objet :

**Accords-cadres de maîtrise d'œuvre et de relevés et préconisations en éclairage public :
Reconduction**

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt,
Le 26 février 2020 à 18 heures,

Délibération n°

CS 01-09-2020

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Robert CLERC, Président.

Membres :

En exercice : 40

Présents : 27

Représentés : 2

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 29

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BARBIER et Annick CRESSENS ; Messieurs Robert AGUETTAZ, François CANTAMESSA (*pouvoir de Georges CROISSONNIER*), Yvon CLARAZ, Robert CLERC, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Alexandre FAUGE, Gérard GAYET, Pierre HEMAR, André GUILLERME (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick LOGEROT (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre MARTIN, Bertrand MERCIER, Patrick MICHAULT, Lionel MITHIEUX, Gérard MONTILLET, Bruno MORIN (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël PRIMARD, Jean-Claude RAFFIN (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian RAUCAZ, Christian REBELLE (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick ROULET, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Date de la convocation :

5 février 2020

Étaient excusés : Madame Christiane COMPAING ; Messieurs René AGUETTAZ (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René BENOIT, Luc BERTHOUD (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs CHASSOT, René CHEVALIER, Georges CROISSONNIER (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe DUBONNET, Jean-Marc GUILLOT, Alain JAMEN, Gildas JOBERT, Stéphane LANNEZ, André PLAISANCE (*délégation à André GUILLERME*), Pierre POINTET, Jean-Luc ROSSILLON (*délégation à Christian REBELLE*), Eric VAILLAUT (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël VUILLARD.

Nota :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat en mars 2020.

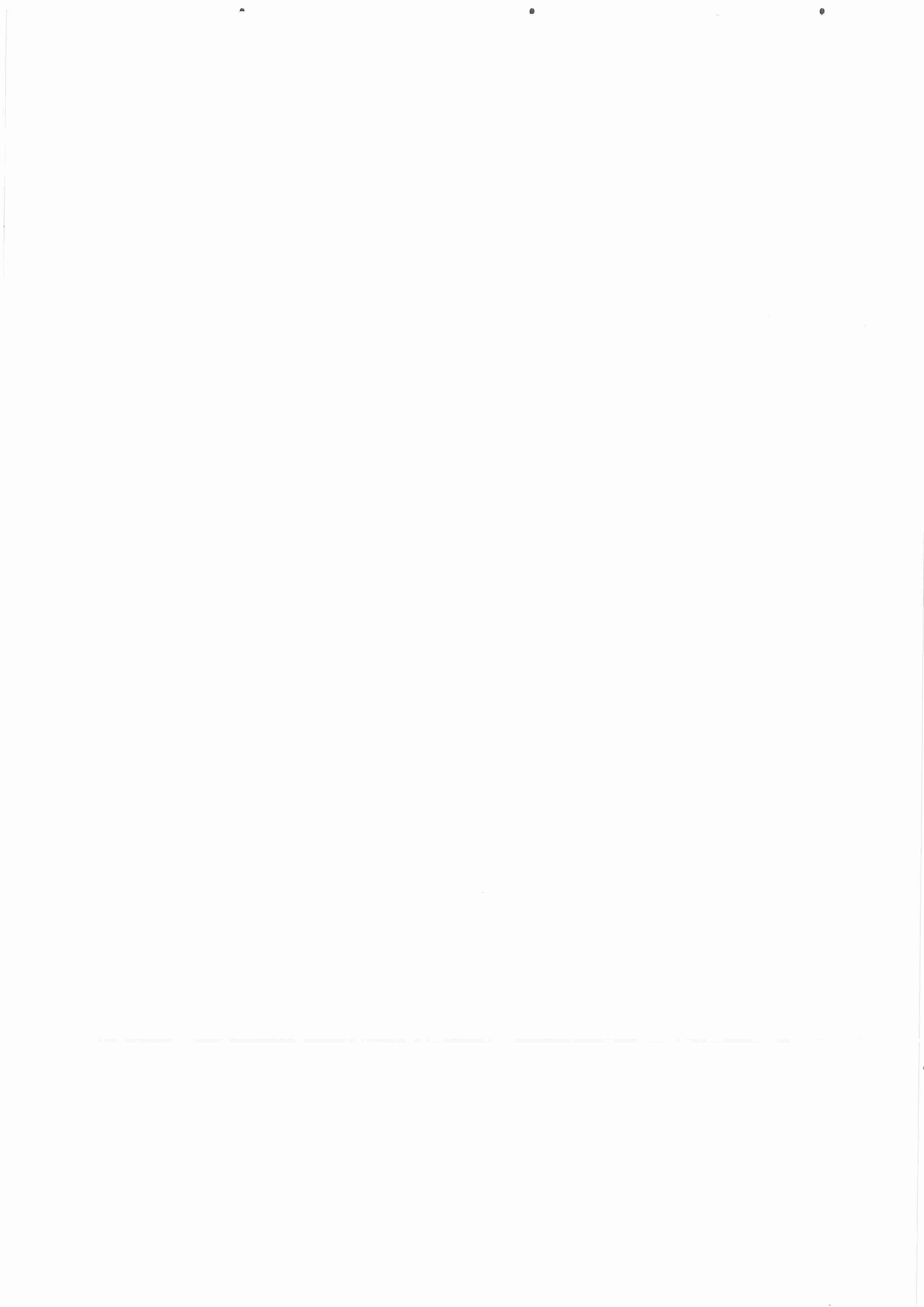
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver la reconduction pour un an de l'accord-cadre référencé SDES 2017-003 pour la maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication avec les cinq titulaires actuels ;**
- ▶ **D'approuver la reconduction pour un an de l'accord-cadre référencé SDES 2017-002 pour les relevés et préconisations en éclairage public, avec les quatre titulaires actuels ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à mettre en œuvre ces décisions ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à lancer auprès des titulaires des accords-cadres les marchés subséquents afférents et ce, en concordance avec les délégations spécifiques permanentes confiées par ailleurs au Président et au bureau syndical ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à attribuer et exécuter les marchés subséquents et ce, en concordance avec les délégations spécifiques permanentes confiées par ailleurs au Président et au bureau syndical.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Robert CLERC





Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 073-257302232-20200226-DELIB_CS011020-DE

SDES

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :

**Compte Epargne Temps
(CET) :
Modification des
conditions d'application**

Délibération n°

CS 01-10-2020

Membres :

En exercice : **40**

Présents : **27**

Représentés : **2**

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation :

5 février 2020

Nota :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat en mars 2020.

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt,
Le 26 février 2020 à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Robert CLERC, Président.

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BARBIER et Annick CRESSENS ; Messieurs Robert AGUETTAZ, François CANTAMESSA (*pouvoir de Georges CROISSONNIER*), Yvon CLARAZ, Robert CLERC, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Alexandre FAUGE, Gérard GAYET, Pierre HEMAR, André GUILLERME (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick LOGEROT (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre MARTIN, Bertrand MERCIER, Patrick MICHAULT, Lionel MITHIEUX, Gérard MONTILLET, Bruno MORIN (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël PRIMARD, Jean-Claude RAFFIN (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian RAUCAZ, Christian REBELLE (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick ROULET, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Madame Christiane COMPAING ; Messieurs René AGUETTAZ (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René BENOIT, Luc BERTHOUD (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs CHASSOT, René CHEVALIER, Georges CROISSONNIER (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe DUBONNET, Jean-Marc GUILLOT, Alain JAMEN, Gildas JOBERT, Stéphane LANNEZ, André PLAISANCE (*délégation à André GUILLERME*), Pierre POINTET, Jean-Luc ROSSILLON (*délégation à Christian REBELLE*), Eric VAILLAUT (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël VUILLARD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir* entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider les nouvelles modalités organisationnelles et d'application du Compte Epargne Temps (CET) précisées ci-après dans la présente délibération, et ce conformément à l'avis favorable du comité technique du 24 février 2020 ;**
- ▶ **D'abroger, en conséquence, la délibération n° CS 09/01-09 du 27 janvier 2009 portant sur le même objet.**

L'alimentation du CET

La demande d'alimentation du CET ne peut être effectuée qu'une fois par an auprès du service gestionnaire et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son CET.

L'unité d'alimentation du CET est une journée entière.

Les jours de congés ou d'ARTT qui ne sont pas pris dans l'année et qui ne sont pas inscrits sur le CET sont perdus.

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours maximum :

- ▶ Par le report de jours de congés annuels à condition que le nombre de jours pris dans l'année ne soit pas inférieur à 20, ce nombre de jours étant proratisé pour les agents à temps partiel et à temps non complet ;
- ▶ Par les jours de fractionnement accordés au titre des jours de congés annuels pris dans la période du 1^{er} novembre au 30 avril ;
- ▶ Par le report de jours de récupération au titre de l'ARTT.

Le CET ne peut pas être alimenté :

- ▶ Par le report de jours de congés annuels acquis durant les congés pour indisponibilité physique ;
- ▶ Par le report de congés bonifiés.

L'utilisation du CET

Le CET peut être utilisé sans limitation de durée.

Le service gestionnaire du CET informe l'agent des jours épargnés et des jours utilisés avant le 31 janvier de chaque année.

L'agent titulaire ou contractuel peut utiliser tout ou partie de ses jours épargnés dans le CET sous la forme de congés, sous réserve des nécessités de service.

Toutefois, les nécessités du service ne peuvent être opposées à l'utilisation des jours épargnés sur le CET lorsque l'agent demande le bénéfice de ses jours épargnés à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale). Dans ce cas, l'agent bénéficie de plein droit des congés accumulés sur son CET.

Au-delà de 15 jours épargnés sur le CET à conserver comme nombre *plancher*, l'agent peut utiliser les jours supplémentaires épargnés en exprimant par écrit son choix auprès du service gestionnaire avant le 31 décembre de chaque année civile, et ce avec la possibilité de combiner plusieurs options déclinées ci-après :

Pour les agents titulaires CNRACL, 3 options :

- ▶ Transformation en points de retraite additionnelle, appelés points RAFF ;
- ▶ Indemnisation selon les montants en vigueur fixés par arrêté ministériel ;
- ▶ Maintien sur le CET.

En l'absence de décision de l'agent en temps utile, les jours excédant les 15 jours *plancher* épargnés sont automatiquement basculés en points RAFF.

Pour les agents contractuels et titulaires IRCANTEC, 2 options :

- ▶ Indemnisation selon les montants en vigueur fixés par arrêté ministériel ;
- ▶ Maintien sur le CET.

En l'absence de décision de l'agent en temps utile, les jours excédant les 15 jours *plancher* épargnés sont automatiquement indemnisés.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Robert CLERC





SDES

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :

**Participations financières
afférentes aux
prestations et travaux :
Compléments aux
modalités d'application**

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt,
Le 26 février 2020 à 18 heures,

Délibération n°

CS 01-11-2020

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Robert CLERC, Président.

Membres :

En exercice : **40**

Présents : **27**

Représentés : **2**

Présents et représentés ayant pris part à la délibération : **29**

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BARBIER et Annick CRESSENS ; Messieurs Robert AGUETTAZ, François CANTAMESSA (*pouvoir de Georges CROISSONNIER*), Yvon CLARAZ, Robert CLERC, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN, Alexandre FAUGE, Gérard GAYET, Pierre HEMAR, André GUILLERME (*délégation d'André PLAISANCE*), Yannick LOGEROT (*délégation de René AGUETTAZ*), Jean-Pierre MARTIN, Bertrand MERCIER, Patrick MICHAULT, Lionel MITHIEUX, Gérard MONTILLET, Bruno MORIN (*délégation de Luc BERTHOUD*), Joël PRIMARD, Jean-Claude RAFFIN (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Christian RAUCAZ, Christian REBELLE (*délégation de Jean-Luc ROSSILLON*), Patrick ROULET, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Date de la convocation :

5 février 2020

Étaient excusés : Madame Christiane COMPAING ; Messieurs René AGUETTAZ (*délégation à Yannick LOGEROT*), Jean-René BENOIT, Luc BERTHOUD (*délégation à Bruno MORIN*), Aloïs CHASSOT, René CHEVALIER, Georges CROISSONNIER (*pouvoir à François CANTAMESSA*), Philippe DUBONNET, Jean-Marc GUILLOT, Alain JAMEN, Gildas JOBERT, Stéphane LANNEZ, André PLAISANCE (*délégation à André GUILLERME*), Pierre POINTET, Jean-Luc ROSSILLON (*délégation à Christian REBELLE*), Eric VAILLAUT (*pouvoir à Jean-Claude RAFFIN*) et Joël VUILLARD.

Nota :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat en mars 2020.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider les compléments aux modalités et participations financières afférentes aux prestations et travaux, l'ensemble des dispositions s'appliquant en la matière étant détaillées dans le document joint en annexe de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Robert CLERC

Participations financières afférentes aux prestations de travaux Complément des modalités d'application

(Annexe à la délibération n° CS 01-11-2020 du 26 février 2020)

Enfouissement de réseaux DP et résorption d'ouvrages inesthétiques

Conditions générales

Les participations financières du SDES pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité dit réseau DP, comprennent l'enfouissement des réseaux existants, la suppression des *postes cabine haute*, ainsi que la résorption d'ouvrages inesthétiques listés de façon non exhaustive ci-après : *postes cabine basse* à ossature béton, armoires à ossature béton abritant des accessoires du réseau public DP, ...

Le montant des prestations éligibles à cette participation financière du SDES, est impérativement déterminé après déduction des aides *non publiques* dont pourrait bénéficier la collectivité, comme par exemple les participations financières du concessionnaire pour les déplacements d'ouvrages de la concession dans le cadre de l'article 12 du contrat afférent.

Chaque dossier concernant des aides *non publiques* et/ou comprenant des ouvrages ou travaux spécifiques potentiellement éligibles aux participations financières du SDES, sera analysé au cas par cas par le bureau syndical.

Taux de participation du SDES

Les taux ci-dessous s'entendent pour un volume financier annuel de travaux et prestations et ce quels que soient le nombre de dossiers validés par le bureau syndical sur l'année civile considérée pour une collectivité concernée. Lesdites prestations comprennent notamment la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique, le SPS, les prestations Enedis, la détection réseaux...

Montant minimum de travaux éligibles par dossier : 5 000 € par dossier

Taux de participation annuel, tous dossiers cumulés sur l'année civile considérée :

- ▶ 60 % pour un montant éligible <= 100 000 € HT ;
- ▶ 50 % pour un montant éligible > 100 000 € et <= 200 000 € HT.

Le taux de la participation financière s'appliquant à un dossier, est celui en vigueur à la date de validation dudit dossier par le SDES.

Tout complément de la participation financière du SDES pour un dossier validé antérieurement à la délibération CS 04-14-2019 du 17 décembre 2019, est soumis aux modalités d'attribution applicables à la date de validation par le SDES de ce complément de participation.

Tout complément de la participation financière du SDES associé à une actualisation ou une révision des prix du ou des marchés afférents à un dossier, est soumis aux modalités d'attribution applicables à la date initiale de validation de ce dossier par le SDES.

Critères d'éligibilité

Cette participation financière du SDES concerne les opérations suivantes :

- ▶ Opérations d'enfouissement des réseaux secs réalisés simultanément à des travaux de réseaux humides et/ou de requalification de voiries et d'espaces publics ;
- ▶ Opérations d'enfouissement des réseaux secs réalisés simultanément à des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ;
- ▶ Opérations d'enfouissement des seuls réseaux secs à l'initiative de la commune.

Dans le cas de travaux de renforcement, renouvellement ou déplacement d'ouvrages de la concession incombant au concessionnaire et dont la solution de référence correspond à une technique aérienne, la collectivité peut demander la réalisation des travaux en souterrain pour raison esthétique.

Aussi, elle se doit de respecter à minima certaines dispositions, à savoir adresser préalablement une demande écrite par courrier ou courriel au SDES en y joignant le devis élaboré par le concessionnaire s'il existe ; à la suite, le SDES après concertation avec le concessionnaire, informe la collectivité du montant restant à sa charge intégrant le cas échéant l'éventuelle participation financière du SDES à l'opération.

Types de prestations exclues

- ▶ Extension des réseaux (y compris branchements et frais de raccordements).
- ▶ Renforcement des réseaux ou des postes HTA/DP.
- ▶ Déplacement des ouvrages.
- ▶ Enfouissements de réseaux de distribution publique d'électricité existants en façade en technique discrète autres que les traversées aériennes entre façades et/ou traversant la chaussée. Les cas particuliers d'enfouissement intégral des réseaux horizontaux et verticaux existants en façade seront analysés au cas par cas par le bureau syndical.

Eclairage Public

Conditions générales

Ces participations financières du SDES sont octroyées pour les diagnostics d'éclairage public uniquement réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES, ainsi que pour les travaux d'investissement sur l'éclairage public performant énergétiquement en termes de création, extension, renouvellement et rénovation, et réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes ou du SDES dans le cadre notamment pour ce dernier, des travaux d'enfouissement de réseaux secs comprenant la rénovation ou la création d'éclairage public associé.

Critères techniques d'éligibilité

► Horloges astronomiques

Elles doivent être équipées d'un système de radio synchronisation (antenne DCF ou GPS) avec mise à l'heure automatique par radio synchronisation.

► Luminaires

- **Efficacité lumineuse minimale** : rapport entre le flux lumineux en sortie de luminaire en Lumen et la puissance du luminaire (source lumineuse + appareillage) en Watts supérieur à 70 lm/W si la température de couleur est inférieure à 2 400 K, et supérieur à 90 Lm/W si la température de couleur est comprise entre 2400 K et 4000 K.
- **IP** : indice de protection du luminaire caractéristique de l'étanchéité aux particules solides et liquides minimum égal à "IP 65".
- **ULOR/ULR** : luminaires équipés de réflecteurs dirigés vers la zone à éclairer : ULOR < 1% pour les luminaires équipés de lampes à décharge et ULR < 3 % pour les luminaires à LEDs.
- **Puissance maximale de la source lumineuse** :

Hauteur de feu du luminaire (en mètres)	Puissance maximale pour une température de couleur ≤ 2400 K (en Watt)	Puissance maximale pour une température de couleur > 2400 K et ≤ 4000 K (en Watt)
H ≤ 5 m	P ≤ 50 W	P ≤ 40 W
5 m < H ≤ 7 m	P ≤ 70 W	P ≤ 60 W
7 m < H ≤ 9 m	P ≤ 90 W	P ≤ 80 W

Modalités de participation du SDES

► Diagnostics d'éclairage public

Taux de participation de 40 % du montant HT, sans limite d'habitants ni de points lumineux.

► Travaux sur les équipements d'éclairage public

Montants de travaux éligibles annuels maximum HT suivant la catégorie de commune avec un minimum de 5 équipements par dossier : luminaire ou horloge astronomique ou régulateur/réducteur de tension et/ou d'intensité :

Nombre d'habitants	Montant HT maximum
≤ 500 habitants	40 000 €
> 500 et ≤ 10 000 habitants	60 000 €
> 10 000 habitants	80 000 €

Fourniture et pose d'équipements selon les modalités du tableau ci-dessous :

Types d'équipement	Montant de participation du SDES par équipement	Participation supplémentaire par équipement si CEE rétrocédés au SDES
Les 10 premiers luminaires	200 €	30 €
Les 40 luminaires suivants (> 10 et ≤ 50 luminaires)	150 €	
Au-delà du 50 ^{ème} luminaire	100 €	
Horloge astronomique	150 €	
Régulateur et/ou de réducteur de tension et/ou d'intensité	250 €	

Types de prestations incluses

- ▶ Travaux d'éclairage public en investissement avec récupération possible FCTVA.
- ▶ Eclairage de *voies publiques*. La notion de *voie* comprend les seules voies aménagées spécifiquement pour un ou plusieurs modes de déplacement. Sont exclus de cette notion les chemins ou pistes non aménagés spécifiquement pour un mode de déplacement.
- ▶ Éclairage d'aires de jeu uniquement à vocation d'animation et ouvertes en permanence au public, sous condition d'installations commandées par une horloge astronomique.
- ▶ Le remplacement de la source lumineuse seule avec ses équipements électriques associés par un équipement type *Retrofit* avec un indice de protection IP65 au minimum.

Types de prestations exclues

- ▶ Fourniture et pose de lampes LEDS à culot.
- ▶ Travaux réalisés dans le cadre d'un Contrat de Performance Énergétique ou équivalent par loyers réglés sur des crédits de fonctionnement.
- ▶ Travaux de maintenance et d'exploitation de l'éclairage public.
- ▶ Mise en lumière de bâtiments, monuments, sites remarquables...
- ▶ Éclairage des zones d'activité industrielle et commerciale non publiques.
- ▶ Éclairage des terrains de sport de compétition, ainsi que des terrains d'entraînement.
- ▶ Eclairage provisoire et temporaire : événements, compétitions, fronts de neige, illuminations de fin d'année...
- ▶ Éclairage extérieur des cours d'écoles.
- ▶ Eclairage des parkings aériens à étages et souterrains.
- ▶ Eclairage de zones non classées dans le domaine public de la collectivité.
- ▶ Systèmes de télégestion visant à améliorer la gestion et la maintenance de l'éclairage public.
- ▶ Éclairage de murs et supports recevant des panneaux d'information et/ou de publicité.

Modalités de gestion et d'attribution des dossiers

- ▶ Réalisation des travaux postérieure à l'autorisation de commencer les travaux, délivrée par le SDES, la date de l'ordre de service ou du bon de commande faisant foi.
- ▶ Inscription dans la délibération de la collectivité de la rétrocession ou non au SDES des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) générés par les travaux.
- ▶ Versement de la participation sur justificatifs (factures acquittées) de la pose de l'équipement validés par le comptable de la collectivité et sur la conformité des caractéristiques de l'équipement posé avec celles qui ont été retenues lors de la décision attributive de la participation.
- ▶ Participations calculées pour toutes les catégories d'équipement sur les montants de travaux HT.
- ▶ Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la notification, le paiement de la participation n'est pas intervenu faute de justificatifs, la décision attributive devient caduque.
- ▶ Calcul du maximum éligible à la participation financière du SDES sur la base du montant HT du devis, les seuls travaux éligibles concernant les luminaires seuls (hors mât, crosse, coffret de classe II et toute autre sujétion), les horloges astronomiques et les régulateurs/réducteurs de tension et/ou d'intensité.
- ▶ Le montant définitif de la participation financière octroyée par le SDES sera calculé au vu des justificatifs fournis et validés par le comptable public de la collectivité, le montant de la notification étant à considérer comme un montant maximum.
- ▶ Les modalités de la participation financière s'appliquant à un dossier, sont celles en vigueur à la date de validation dudit dossier par le bureau syndical.

Documents à fournir

Le dossier de demande de participation dûment complété, comportera au minimum les documents suivants :

- ▶ Délibération par laquelle la collectivité s'engage à financer les travaux, à les réaliser dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la participation du SDES et mentionnant la rétrocession ou non au SDES des CEE ;
- ▶ Echéancier des travaux ;
- ▶ Plan financier prévisionnel avec l'origine et la décomposition des crédits nécessaires à l'opération : part commune, participation SDES, autres subventions... ;
- ▶ Notice explicative sur la nature des travaux envisagés ;
- ▶ Devis descriptif, estimatif et détaillé des travaux mentionnant la marque et le modèle de l'équipement (luminaires, horloges astronomiques, régulateurs), le lieu d'installation, le prix unitaire de la fourniture et pose pour chaque type d'équipement, ainsi que la hauteur de feu du ou des points lumineux ;
- ▶ Fiche technique des différents matériels prévus : luminaires, horloges astronomiques, régulateurs et/ou réducteurs de tension et/ou d'intensité. Pour les luminaires, un document du fabricant précisera à minima la puissance de la source lumineuse, la puissance du luminaire (source lumineuse + appareillage), le flux lumineux émis en Lumens, l'indice de protection IP et l'ULOR ou l'ULR.

Prestations CEP

Conditions générales

Ces prestations comprennent l'analyse et le bilan des consommations des trois dernières années sur les bâtiments, le patrimoine industriel, et les véhicules de la collectivité, ainsi qu'à des propositions d'amélioration de fonctionnement des installations et/ou de rénovation des équipements, l'ensemble des prestations étant estimé à :

- ▶ 1,50 €/habitant/an pour une commune ;
- ▶ 0,60 €/habitant/an pour une intercommunalité inférieure ou égale à 20 000 habitants ;
- ▶ 0,40 €/habitant/an pour une intercommunalité supérieure à 20 000 habitants.

Taux de participation du SDES

- ▶ 50 % des coûts/habitant/an mentionnés ci-avant.

Les territoires partiels ou complets des communes et/ou communautés de communes en régie au titre de la distribution publique d'électricité, ne sont pas éligibles à cette participation financière.

Prestations optionnelles

- ▶ Forfait pour le diagnostic énergétique de bâtiment(s) supplémentaire(s) en plus des trois bâtiments prévus dans le tarif de base de la mission CEP : 300 € l'unité, sans participation financière du SDES.
- ▶ Forfait pour le diagnostic énergétique de bâtiment(s) pour les collectivités n'ayant pas souscrit une convention CEP : 600 € l'unité, sans participation financière du SDES.

Le taux de participation pris en compte, est celui en vigueur à la date de réception par le SDES de la convention signée par la collectivité concernée.

Les autres paragraphes de l'annexe à la délibération n° CS 04-14-2019 restent inchangés.

Compte rendu du comité syndical du 26 février 2020

Robert CLERC ayant constaté que le quorum est atteint et énoncé les pouvoirs transmis, ouvre la séance tout en remerciant les personnes présentes, à savoir les délégués élus titulaires ou suppléants, ainsi que le Trésorier-Payeur départemental et les agents. Il remercie particulièrement Alexandra MARION et Luc FAIVRE pour l'ensemble des rapports financiers et budgétaires préparés pour ce comité syndical.

Robert CLERC ouvre cette séance par une synthèse des négociations menées avec Enedis depuis plusieurs mois par le bureau syndical et les services qui ont finalement abouti il y a quelques jours, et dont plusieurs rapports à analyser sur ce dossier seront présentés au cours de ce comité syndical.

1. Compte administratif 2019

Robert CLERC avant de quitter la salle dans le cadre du respect des procédures réglementaires, passe la parole à François CANTAMESSA, 1^{er} Vice-Président, pour la présentation de ce rapport ; ce dernier donne la parole à Alexandra MARION, responsable du pôle Finances-Administration générale-Ressources Humaines (pôle FARH) qui précise que le compte administratif 2019 dont les éléments détaillés sont annexés au rapport, est le résultat de l'exécution du budget primitif 2019 voté le 18 mars 2019 et des décisions modificatives n° 1 et 2 respectivement votées par les comités syndicaux des 24 septembre et 17 décembre 2019. Ce document retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2019 y compris celles qui ont été engagées et non mandatées (restes à réaliser). Le compte administratif 2019 se décompose comme suit :

En fonctionnement

Le budget primitif 2019 établi et voté en section de fonctionnement était de **9 566 223.52 €**, montant intégrant l'excédent antérieur reporté de **1 332 889.52 €**, soit des recettes prévisionnelles de **8 233 334 €**. Le budget 2019 réalisé en section de fonctionnement se décompose comme suit :

- ▶ Dépenses : un total réalisé de **5 772 127.44 €** correspondant aux dépenses courantes de la structure pour l'exercice, au reversement de la TCCFE, ainsi qu'à divers frais d'études dont les diagnostics en éclairage public ; Soit un écart de **3 795 000 €** au regard du budget primitif dont **1 210 000 €** de dépenses imprévues chapitre 022 et **2 205 000 €** au chapitre 023 affectés à la section d'investissement ;
- ▶ Recettes : total réalisé de **8 352 906.99 €** sur un prévisionnel de recettes voté de **8 233 334 €**.

En investissement

Le budget primitif 2019 établi et voté en section d'investissement était de **28 264 096.38 €** en intégrant les restes à réaliser en dépenses de **15 297 596.38 €** et l'excédent reporté antérieur en recettes de **5 644 339.22 €**. Le budget 2019 réalisé en investissement se décompose comme suit :

- ▶ Dépenses : un total réalisé de **14 931 442.94 €** correspondant notamment aux paiements des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES et à ses participations pour les travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes ; l'écart avec le budget primitif correspond notamment à l'accroissement des demandes de financement en maîtrise d'ouvrage validées par les différents bureaux syndicaux, nécessitant dès lors des crédits supplémentaires matérialisés par deux décisions modificatives actées lors de comités syndicaux ;
- ▶ Recettes : un total réalisé de **12 048 312.20 €**, soit un écart de **2 880 000 €** essentiellement dû à la période entre le paiement de toutes les dépenses engagées pour les travaux en cours d'opération et le remboursement effectif des participations des communes et la récupération de la TVA afférentes au terme de chaque opération.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération, de valider le compte administratif 2019 conformément aux dispositions et éléments présentés dans les documents budgétaires annexés à la délibération afférente.

2. Compte de gestion 2019

Robert CLERC passe la parole à Guy PONCET, Trésorier-Payeur départemental, qui soumet au comité syndical le compte de gestion de l'exercice 2019, après s'être fait présenter les documents de la liste ci-après :

- ▶ Le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- ▶ Le rapprochement entre prévisions et autorisations inscrites au budget 2019 par chapitre ;
- ▶ Le rapprochement des réalisations effectives en dépenses (mandats) et recettes (titres) ;
- ▶ Le détail des mandats et des recettes des opérations pour compte de tiers ;
- ▶ L'état de l'actif et du passif ;
- ▶ Les résultats comptables de l'exercice accompagnés des états des dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2019 ;
- ▶ Les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Guy PONCET précise que la concordance entre le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 a été constatée, à savoir qu'il a bien repris dans son compte de gestion 2019 l'ensemble des écritures réelles et écritures d'ordre, ainsi que l'ensemble des éléments comptables afférents à l'exécution du budget 2019. Il précise également que progressivement, l'engagement des recettes en fonctionnement depuis deux ans et une meilleure exécution des dépenses et recettes d'investissement notamment pour les travaux, génère progressivement une réduction progressive des restes à réaliser (RAR).

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Trésorier-Payeur départemental et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération, de valider le compte de gestion 2019 conformément aux dispositions et éléments présentés dans les documents annexés à la délibération afférente.

3. Affectation du résultat 2019

Robert CLERC passe la parole à Alexandra MARION, qui rappelle que conformément à l'article 8 de la loi n°99-1126 du 28 décembre 1999, le comité syndical est appelé à délibérer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018. En effet, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2018 en prenant en compte l'excédent antérieur reporté est de **4 065 796.28 €**. Or, le résultat de la section d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser et l'excédent antérieur reporté, fait apparaître un besoin de financement de **2 732 906.76 €**. En conséquence, il convient d'inscrire au 1068 en recettes de la section d'investissement ce montant de **2 732 906.76 €** par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement précité, et de maintenir le solde de cet excédent, soit **1 332 889.52 €** en report à la ligne 002 en recettes de la section de fonctionnement.

TABLEAU DES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2018

BP 2018	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice 2018	14 931 442.94 €	12 048 312.20 €	5 772 127.44 €	8 352 906.99 €
Résultat de l'exercice 2018		- 2 883 130.74 €		2 580 779.55 €
Excédent antérieur reporté		5 644 339.22 €		1 332 889.52 €
Résultat cumulé fin 2018		2 761 208.48 €		3 913 669.07 €
Restes à Réaliser 2018 (RAR 2018) à reporter	14 382 755.14 €	8 842 860.41 €		

AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2019	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Art.1068 Excédent de Fonctionnement pour besoin de financement d'investissement		2 778 686.25 €	2 778 686.25 €	
Art. 001 report de la section d'investissement		2 761 208.48 €		
Art. 002 report de la section de fonctionnement				1 134 982.82 €

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération, de valider l'affectation du résultat 2019 conformément aux éléments du tableau ci-dessus.

4. Budget primitif 2020

Robert CLERC précise que ce budget primitif a été construit dans la prolongation du débat d'orientations budgétaires du 17 décembre dernier. Il rappelle que le SDES constitué uniquement de communes, vote son budget primitif selon la nomenclature comptable M14 s'appliquant aussi aux syndicats intercommunaux. Ce budget primitif 2020 est décliné ci-dessous par grands postes budgétaires de dépenses et recettes.

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est établi à hauteur de 9 623 982.82 € avec les éléments suivants :

Dépenses

- ▶ **Les moyens de fonctionnement du syndicat**, à savoir les frais de structure, les indemnités des élus et les frais de personnels avec leurs cotisations sociales afférentes. Ces dépenses représentent un montant total de 1 204 500 €, soit 12.5 % des dépenses.
- ▶ **Reversement de la TCCFE** aux communes de 4 300 000 €, la recette initiale versée aux communes étant diminuée des frais de gestion appliqués par le SDES, soit 44.7 % des dépenses.
- ▶ **Diagnostics d'éclairage public** réalisés à la demande des communes ou de territoires regroupant plusieurs communes, et ce pour un montant de 55 000 €, soit 0.6 % des dépenses.
- ▶ **Virement à la section d'investissement** pour les participations du SDES aux travaux d'enfouissement du réseau DP, ligne budgétaire servant également de variable d'équilibre entre les deux sections, représentant un montant de 2 000 000 € soit 20.8 % des dépenses.
- ▶ **Dépenses diverses**, à savoir la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2019 et dépenses diverses dont imprévues pour un montant de 980 000 €, soit 10.1 % des dépenses.
- ▶ **Excédent section de fonctionnement** à savoir le solde après virement d'une partie de cet excédent pour financer la section d'investissement représentant un montant de 1 084 482.82 €, soit 11.3 % des dépenses.

Recettes

- ▶ **Redevance R1 (dite de fonctionnement) et R2 (dite d'investissement)** de montants respectifs de 790 000 € pour la redevance R1 et de 2 400 000 € pour la redevance R2), versés par le concessionnaire au titre du contrat de concession, dont 300 000 € de prime de départementalisation perçue depuis 2009 inclus, ces deux redevances représentant un montant global de 3 190 000 €, soit 33.2 % des recettes.
- ▶ **Intégration des ouvrages dans l'environnement** conformément à l'avenant au titre de 2020 de la convention 2017-2019 passée le 21 décembre 2017 avec le concessionnaire pour sa contribution aux travaux d'enfouissement du réseau DP initiés par les communes pour des raisons esthétiques et de sécurisation, contribution d'un montant annuel de 600 000 € soit 6,2 % des recettes.
- ▶ **Perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)** pour un montant de 4 440 000 €, soit 46,1 % des recettes.
- ▶ **Recettes diverses** pour 75 000 €, à savoir les frais de maîtrise d'ouvrage facturés aux communes pour les travaux d'enfouissement, participation des membres du groupement pour l'achat d'électricité, remboursement de la part des collectivités pour les diagnostics éclairage public, participation ADEME pour les trois emplois CEP, ainsi que diverses recettes (184 000 €) dont 85 000 € d'intérêts suite à la déconsignation de fonds placés auprès de la CDC, représentant un montant global de 259 000 €, soit 2.7 % des recettes.
- ▶ **Excédents antérieurs reportés** pour un montant de 1 134 982.82 €, soit 11.8 % des recettes.

Section d'investissement

Le budget d'investissement qui s'établit à hauteur de 25 654 755.14 €, dont 3 933 000 € d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes au chapitre 041, soit 15.3 % du budget primitif, se décompose comme suit :

Dépenses

- ▶ **Restes à réaliser (RAR)** correspondant à des engagements antérieurs non soldés pour des travaux d'enfouissement du réseau DP, que ce soit pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES ou pour ses participations pour les travaux identiques avec maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes, représentant un montant global de 14 382 755.14 €, soit 56,1 % des dépenses.
- ▶ **Travaux d'enfouissement de réseaux DP** sous maîtrise d'ouvrage du SDES pour un montant global de 3 580 000 €, soit 14 % des dépenses.

- ▶ **Travaux d'enfouissement d'éclairage public et de télécommunication** réalisés par délégation de maîtrise d'ouvrage des communes d'un montant global de **2 330 000 €**, soit **9.1 % des dépenses**.
- ▶ **Participation du SDES** aux travaux d'éclairage public que ce soit dans le cadre de travaux d'enfouissement du réseau DP par délégation de maîtrise d'ouvrage des communes ou sous la maîtrise d'ouvrage directe des communes de **600 000 €**, soit **2,3 % des dépenses**.
- ▶ **Reversement de la TVA aux communes** pour les travaux d'enfouissement du réseau DP réalisés par délégation de maîtrise d'ouvrage représentant un montant de **548 000 €**, soit **2,1 % des dépenses**.
- ▶ **Dépenses diverses**, annulation titres exercices antérieurs (20 000 €), dépenses imprévues (221 000 €) et d'achat de biens d'équipement et de logiciels et aménagement (40 000 €), représentant un montant global de **281 000 €**, soit **1.1 % des dépenses**.

Recettes

- ▶ **Restes à réaliser (RAR)** correspondant à des engagements antérieurs non soldés pour les participations des communes aux travaux d'enfouissement du réseau DP non encore sollicitées par le SDES pour les travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, essentiellement pour les programmes 2017, 2018 et 2019, représentant un montant global de **8 842 860.41 €**, soit **34.5 % des recettes**.
- ▶ **Excédent d'investissement reporté**, représentant un montant de **2 761 208.48 €**, soit **10.8 % des recettes**.
- ▶ **Participation des communes** aux travaux d'enfouissement du réseau DP réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES, pour un montant global de **1 170 000 €** soit **4.5 % des recettes**.
- ▶ **Remboursement TVA** par ENEDIS pour les travaux COMOA (548 000 €) et pour les travaux en MOA (582 000 €), représentant un montant global de **1 130 000 €** soit **4.4 % des recettes**.
- ▶ **Participation des communes** pour les travaux d'éclairage public et de télécommunication représentant un montant global de **2 330 000 €**, soit **9.1 % des recettes**.
- ▶ **Virement de la section de fonctionnement** pour financer les participations du SDES aux travaux d'enfouissement du réseau DP, ligne budgétaire servant également de variable d'équilibre, représentant un montant de **2 000 000 €**, soit **7,8 % des recettes**.
- ▶ **Part de l'excédent de fonctionnement** nécessaire pour financer les investissements et contribuer à l'équilibre de la section d'investissement d'un montant de **2 778 686.25 €**, soit **10.8 % des recettes**.
- ▶ **Recettes diverses**, FCTVA (5 000 €), annulation mandats exercices antérieurs (150 000 €) (et les écritures d'ordre d'amortissement (554 000€), représentant un montant global de **709 000 €**, soit **2.8 % des recettes**.

Luc FAIVRE, tout en rappelant le bilan des opérations de travaux réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du SDES ces trois dernières années, précise que la seule modification sensible au regard du budget primitif voté en 2019, dont le nombre d'opérations a été particulièrement important, correspond à la baisse attendue du nombre d'opérations prévu pour 2020 compte tenu en premier lieu des élections municipales et de leurs conséquences associées sur le quotidien des communes. Il précise également une tendance, à savoir que les élus demandent de plus en plus souvent en cours de travaux le traitement de linéaires supplémentaires non prévus initialement, ce qui pose entre autres des problèmes budgétaires, qui plus est avec l'application des formules de révision de prix et une tendance à la hausse des marchés attribués proche de 10 % cumulée sur trois ans.

Christian RAUCAZ signale a priori une *coquille* de date en haut d'une page, à savoir l'affichage d'une période jusqu'au 31 janvier 2021.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération, de voter le budget primitif 2020 conformément aux dispositions et éléments présentés dans les documents budgétaires annexés à la délibération afférente.

5. Convention COMOA

Robert CLERC passe la parole à Luc FAIVRE qui rappelle que le SDES et Enedis ont souhaité conclure un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, reposant sur le modèle national 2017 de contrat de concession établi de façon concertée entre la FNCCR, France Urbaine, EDF et Enedis et adopté le 21 décembre 2017.

L'exécution de ce nouveau contrat modifie substantiellement la définition des investissements éligibles à la part d'investissement de la redevance de concession R2 par rapport au contrat de concession signé le 26 novembre 1996 entre le SDES et EDF pour une durée de 30 ans.

En effet, dans son article 2.3.1 de l'annexe 1 au cahier des charges de concession, ce nouveau modèle comporte une clause prévoyant pour la détermination du terme B relatif aux investissements sur le réseau concédé, la prise en compte des seuls travaux mandatés par l'autorité concédante, en l'occurrence le SDES. Cette nouvelle définition du terme B est pénalisante pour le SDES alors que le contrat actuellement en vigueur prend aussi en compte les travaux sur le réseau de distribution publique réalisés par les autres collectivités territoriales comme les communes dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par le SDES faisant l'objet de conventions de co-maîtrise d'ouvrage, désignées conventions COMOA. En parallèle à la signature du nouveau contrat de concession, la mise en place d'un dispositif transitoire apparaît donc nécessaire pour permettre la prise en compte dans le calcul de la redevance R2 de concession des années 2021 et 2022 des montants d'investissement relevant du terme B et réalisés dans le cadre de ces conventions COMOA, montants qui n'auront pas pu être intégrés dans les redevances R2 de concession dues au titre des années 2020 et antérieures en application du contrat de concession signé en 1996. L'objet de la présente convention est de préciser les modalités d'application de l'article 2.3.1 de l'annexe 1 du nouveau cahier des charges de concession en complément de la signature du contrat de concession prévue entre le SDES, Enedis et EDF.

En conséquence et par exception aux dispositions de de l'article 2.3.1 de l'annexe 1 du cahier des charges du nouveau contrat de concession, seront pris en compte dans l'assiette de calcul du terme B de la redevance R2 des années 2021 et 2022, les travaux réalisés et mandatés antérieurement au 31 décembre 2020 par les collectivités territoriales sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SDES sur le réseau de distribution publique d'électricité, sur la base de conventions COMOA passées entre chaque collectivité territoriale et le SDES. La liste définitive des opérations concernées par la présente convention y sera jointe au moment de sa signature par les deux parties.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération, de valider la mise en place de la convention présentée en annexe de la délibération afférente et relative à la prise en compte dans les redevances d'investissement R2 de 2021 et 2022 des opérations d'investissement sur le réseau concédé réalisées en co-maîtrise d'ouvrage (COMOA) entre le SDES et les collectivités territoriales et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

6. Convention spécifique Savoie 2021-2025 (Article 8 du nouveau contrat de concession)

Robert CLERC rappelle que les négociations avec Enedis concernant ce dossier ont été engagées depuis début 2019 en parallèle des négociations portant sur le nouveau contrat de concession. Aussi, les principaux éléments de cette nouvelle convention spécifique Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 sont :

- ▶ Convention d'une durée de cinq ans en phase avec la durée du 1^{er} Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) du nouveau contrat de concession et applicable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 ;
- ▶ Participation financière annuelle d'Enedis pendant la durée de la convention de 860 000 € pour des travaux d'amélioration esthétique intégrant le renforcement et la sécurisation des ouvrages du patrimoine de la concession sur les réseaux HTA et BT à réaliser sous maîtrise d'ouvrage intégrale du SDES, avec une part entre 10 et 20 % conditionnée à la résorption des réseaux DP en technique *fil nu* ;
- ▶ Possibilité pour le SDES sur demande de ses communes adhérentes, de réaliser annuellement sous sa maîtrise d'ouvrage au maximum 10 kilomètres d'amélioration esthétique et de sécurisation du réseau HTA ;
- ▶ Transmission à Enedis par le SDES du programme provisoire annuel des travaux éligibles au 30 juin et du programme définitif au 31 octobre de l'année considérée ;
- ▶ Si certaines opérations du programme définitif de l'année N sont inachevées au 31 décembre de l'année N, ces opérations pourront être imputées sur le montant de la contribution de l'année N, sous réserve qu'elles soient achevées avant le 31 décembre de l'année N+1 ;
- ▶ Résiliation de la ladite convention si le régime d'électrification des communes de la concession ne reste pas en *urbain* sur la durée de la présente convention.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération, de valider la mise en place de la convention spécifique Savoie avec Enedis présentée en annexe de la délibération afférente, convention d'une durée de cinq ans sur la période 2021-2025 applicable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 et d'autoriser le Président à signer ladite convention.

7. Nouveau contrat de concession de la distribution publique d'électricité

Robert CLERC rappelle que le SDES, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), organise le service public de la distribution de l'électricité. Il négocie et conclue le contrat de concession fixant le cadre dans lequel le concessionnaire *obligé* Enedis, Gestionnaire du réseau de Distribution (GRD), exerce les missions de service public qui lui sont dévolues. Le SDES est aussi chargé du contrôle de concession qui s'exerce d'une part, sur le réseau de Distribution Public d'électricité (réseau DP) concédé, et d'autre part, sur la fourniture d'électricité des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) confiée au fournisseur historique Edf. Le contrat de concession en vigueur d'une durée de 30 ans, a été signé entre le SDES et Edf le 26 novembre 1996 avec une échéance au 26 novembre 2026.

La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, Enedis et Edf, ont conclu et signé le 21 décembre 2017, un accord-cadre quadripartite visant à mettre en place un nouveau modèle de contrat de concession constitué des documents principaux et annexes ci-dessous :

- ▶ La convention de concession ;
- ▶ Le cahier des charges de concession ;
- ▶ L'annexe 1 portant sur les redevances, la répartition de la maîtrise d'ouvrage, l'intégration des ouvrages dans l'environnement et d'autres adaptations locales du contrat ;
- ▶ L'annexe 2 portant sur les principes généraux du Diagnostic Technique Partagé (DTP), du Schéma Directeur des Investissements (SDI) et des Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) ;
- ▶ L'annexe 2A portant sur les modalités particulières et spécifiques du DTP avec ses annexes associées, du SDI, du premier PPI sur la période 2021 à 2025 inclus, ainsi que sur la gouvernance globale du contrat et les Programmes Annuels d'Investissements (PAI) ;
- ▶ Le Diagnostic Technique Partagé (DTP) annexé à l'annexe 2A ci-dessus ;
- ▶ La *liste des données utiles* annexée au DTP ci-dessus ;
- ▶ L'annexe 2 bis relative au versement par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) à l'Autorité Concédante de la Distribution d'Electricité (AODE), maître d'ouvrage des raccordements, la part couverte par le Tarif ;
- ▶ L'annexe 3 relative au versement par les tiers de frais de raccordement au GRD, maître d'ouvrage desdits raccordements ;
- ▶ L'annexe 4 relative aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV), annexe concernant Edf troisième signataire du contrat ;
- ▶ L'annexe 5 relative au Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics de distribution d'Electricité (TURPE) ;
- ▶ L'annexe 6 relative au catalogue des prestations et services du GRD ;
- ▶ L'annexe 7 relative aux TRV s'appliquant aux clients résidentiels, annexe concernant Edf ;
- ▶ L'annexe 7 bis relative aux TRV s'appliquant aux clients non résidentiels et concernant Edf ;
- ▶ L'annexe 8 relative aux conditions d'accès au réseau DP HTA et BT pour les usagers alimentés en électricité.

Parallèlement et en complément du contrat de concession, il a été négocié :

- ▶ La convention dite *COMOA* décrite en détail au chapitre 5 ci-avant du présent compte-rendu ;
- ▶ La convention dite article 8 relative aux modalités de réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'AODE et à la participation financière afférente d'Enedis sur la période 2021-2025.

Dans la continuité de l'accord-cadre national quadripartite précité, le SDES a pris diverses dispositions en novembre et décembre 2018 et engagé les procédures déclinées ci-dessous :

- ▶ Le comité syndical du 6 novembre 2018 a autorisé le Président à entamer la négociation avec Enedis en vue de la signature éventuelle d'un nouveau contrat de concession sur la base du nouveau modèle national validé le 21 décembre 2017 par la FNCCR, Enedis, EDF et France-Urbaine et à signer l'avenant n°4 au contrat actuel de concession du SDES avant fin 2018 engageant les parties à négocier avec pour objectif de repartir avec un nouveau contrat d'une durée entre 20 et 30 ans qui pourrait entrer en application au plus tard le 1^{er} juillet 2021 ;

- ▶ Le comité syndical du 6 novembre 2018 a autorisé le Président à engager la procédure de retour au régime rural / urbain de la distribution publique d'électricité avec les modalités afférentes : nouvelle répartition de la maîtrise d'ouvrage, éligibilité au CAS-FACE... ;
- ▶ Le comité syndical du 18 décembre 2018 a défini une *liste d'objectifs*, cadre de base pour les négociations à ouvrir avec Enedis portant notamment sur les divers niveaux de résultat souhaités par le SDES à savoir, sur la participation financière d'Enedis aux travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES (convention dite article 8), sur le critère B exprimant la qualité de l'électricité distribuée, sur le taux d'enfouissement des réseaux...

Le SDES et Enedis ont engagé en janvier 2019 des négociations sur la base des éléments mentionnés ci-dessus ; ces négociations ont nécessité une quarantaine de réunions jusqu'à ce jour avec des points d'étape en présence des deux parties en bureau syndical en mai, septembre, novembre et décembre 2019.

Les premières négociations ont concerné la prise en compte dans la redevance R2 du potentiel futur contrat, des travaux encore en cours de réalisation sous la maîtrise d'ouvrage déléguée historiquement aux communes par le SDES en accord avec Enedis, procédure abandonnée depuis début 2018 à l'initiative du SDES au fait notamment de son illégalité au regard de la réglementation en vigueur et d'un rappel à l'ordre par un courrier du Préfet de Savoie dès 2009... Cette spécificité concerne une quarantaine de dossiers à ce jour, représentant un potentiel de recettes supérieur à 1 M€. La version définitive de cette convention dite *COMOA* a été présentée précédemment à la validation du comité syndical.

Parallèlement, les deux parties ont élaboré le bilan financier des investissements d'Enedis et constitué le Diagnostic Technique Partagé (DTP) à partir des données et des informations des années 2014 à 2018, transmises annuellement par Enedis dans le cadre du Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) ou postérieurement si les données nécessaires n'étaient pas présentes dans le CRAC ; l'élaboration du DTP a notamment permis d'identifier une *zone de fragilité* en terme de qualité de l'électricité distribuée concernant 58 communes sur le territoire de la Savoie entre le Val d'Arly et la basse vallée de la Maurienne, pour aboutir à une version définitive du DTP le 19 septembre 2019 validée par le comité syndical du 24 septembre 2019.

C'est à partir de ce DTP que les deux parties ont élaboré conjointement les autres documents dont la liste exhaustive est présentée en première page du présent rapport. En préalable, Enedis a posé la réserve que toutes propositions de sa part ne s'inscrivaient que dans le cadre du maintien de la concession de la distribution publique d'électricité au régime *urbain*.

La négociation a permis de retenir conjointement les principes suivants :

- ▶ Elaboration d'un SDI sur la durée du contrat soit 30 ans avec une clause de révision au bout de 15 ans et des PPI successifs d'une durée unitaire de cinq ans notamment pour les trois premiers ;
- ▶ Alignement de la durée des conventions dites article 8 sur la même durée que les PPI ;
- ▶ Mise en place de *valeurs-repères* concernant les critères de qualité de l'électricité distribuée : critère B, critère M, taux d'Utilisateurs Mal Alimentés (UMA)... ;
- ▶ Planification et organisation des *investissements délibérés* d'Enedis pour le 1^{er} PPI portant sur la période 2021-2025 et concernant notamment la *zone de fragilité* précitée mais pas uniquement ;
- ▶ Elaboration d'une convention dite article 8 sur la période du 1^{er} PPI soit 2021-2025 avec une participation financière annuelle d'Enedis de 860 000 € pour les travaux d'esthétique, de sécurisation et renforcement des réseaux HTA et BT réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, avec entre 10 et 20 % de travaux visant à la résorption progressive des réseaux aériens en technique *fil nu*, l'ensemble de ces travaux étant initiés par les 244 communes adhérentes au SDES suivant la planification de leurs autres travaux sur le sol et le sous-sol des voiries et de leur potentialité d'investissement.

Il convient de préciser que dans le nouveau modèle de contrat de concession, Enedis ne s'engage que sur le montant global de ses investissements délibérés pendant la durée de chaque PPI successif, en l'occurrence de 5 ans pour le premier entre 2021 et 2025 inclus.

Durant toute la négociation, les marges de manœuvre du SDES étaient particulièrement étroites... Cependant, le SDES a essayé de faire progresser les échanges mais il a tout de suite constaté une rigidité certaine de la part d'Enedis concernant la possibilité de *respiration locale* souhaitée par les signataires nationaux de l'accord-cadre quadripartite précité. Les blocages de la part d'Enedis pour négocier, portaient sur les points suivants :

- ▶ Refus de faire évoluer la typologie des travaux pouvant être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDES en évoquant un *statu quo* prévu dans l'accord-cadre national malgré la possibilité d'une *respiration locale* comme évoqué ci-dessus ;

- ▶ Refus de s'engager au terme du contrat sur les *valeurs-repères* identifiées dans le SDI ;
- ▶ Refus de suivre dans le PPI l'ensemble des travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis, seuls ceux classés *délibérés* bénéficiant de l'enveloppe financière du PPI sont suivis.

En conclusion, les principaux points financiers et techniques du projet de contrat de concession mentionnés notamment dans l'annexe 2A sont :

- ▶ Durée du contrat de 30 ans avec possibilité de révision du SDI à mi-contrat ;
- ▶ Critère B HIX moyen hors RTE sur les 5 dernières années du contrat, inférieur ou égal au critère B HIX moyen hors RTE national opposable, avec une limite haute de sécurité à 70 minutes ;
- ▶ Critère B HIX incidents HTA moyen hors RTE sur les 5 dernières années du contrat, inférieur ou égal à 90 minutes sur les 58 communes de la *zone de fragilité* ;
- ▶ Aucune commune à la maille de la concession avec un critère B HIX moyen hors RTE sur les 5 dernières années du contrat supérieur à 300 minutes ;
- ▶ Investissements délibérés d'Enedis sur le premier PPI couvrant la période 2021-2025 d'un montant global de 34 M€, portant notamment sur la modernisation, le renforcement des réseaux HTA, ainsi que leur sécurisation face aux aléas climatiques, avec une enveloppe complémentaire sur cette période de 2 M€ supplémentaires sans possibilité de séquestre pour le SDES, montant affecté à trois opérations spécifiques de sécurisation du réseau HTA sur les communes de Tignes-Val d'Isère, La Léchère et Albertville ;
- ▶ Convention dite article 8 sur la période du 1^{er} PPI soit 2021-2025 avec une participation financière annuelle d'Enedis de 860 000 € dont entre 10 et 20 % conditionnés à des travaux de résorption de réseaux aériens en technique *fil nu* réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

Robert CLERC tient à remercier les services d'Enedis qui ont participé à ces négociations, mais notamment les membres du bureau syndical ayant participé aux quatre réunions *points d'étape* entre mai et décembre 2019. En conclusion, il remercie surtout Luc FAIVRE et Jean-Elie MOMMESSIN quotidiennement *sur le pont* concernant ce dossier pendant plus d'une année avec au final entre 40 et 50 réunions sur la période. Il insiste sur le caractère souvent laborieux de ces négociations comme pour celles menées par le SEDI et le SYANE, les deux syndicats d'énergie des départements voisins de l'Isère et la Haute-Savoie.

François CANTAMESSA et Jean-Claude RAFFIN, respectivement 1^{er} et 2^{ème} Vice-Président, et tout en rappelant l'ambiance difficile au début des dites négociations, remercient Robert CLERC pour son implication dans ce dossier et le félicitent pour les résultats obtenus notamment en termes financiers pour l'avenir de cette concession, même si sur le critère B HIX représentant la qualité de l'électricité distribuée, il n'a pu obtenir un niveau de qualité supérieur à celui proposé par Enedis qui n'apporte aucune amélioration au regard de la situation actuelle... Ils se félicitent également de la signature de ce contrat avant le terme de la mandature municipale en cours.

Robert CLERC tout en remerciant ses 1^{er} et 2^{ème} Vice-Président, confirme que le SDES n'a pas à rougir du résultat de ces négociations et rappelle que la signature de ce contrat est une sécurité sur le moyen terme pour l'équipe qui va être élue puis désignée ce printemps dans le cadre de la nouvelle mandature municipale. Il précise les deux démarches menées parallèlement en 2019, à la fois le maintien au régime *urbain* ou le retour au régime mixte normal *rural/urbain*, malgré la réticence d'Enedis pour cette seconde option. Il informe que les négociations ont réellement débuté après l'émission de la délibération du comité syndical du 18 décembre 2018 fixant une *liste d'objectifs*,

Luc FAIVRE rappelle les trois points principaux sur lesquels les services se sont *battus* :

- ▶ La convention article 8 sur la période 2021-2025, équivalente à la durée du premier PPI, avec notamment la levée de toute contrainte concernant l'utilisation par le SDES de l'enveloppe financière négociée avec Enedis, qui plus est en conservant une vraie marge de manœuvre sur la maîtrise d'ouvrage assurée par le SDES pour l'enfouissement du réseau HTA et en passant d'une enveloppe annuelle de 600 k€ avec contraintes à une enveloppe annuelle de 860 k€ sans aucune contrainte nonobstant un enfouissement annuel maximum de 10 % de réseau *fil nu*, BT et HTA compris, ce dernier étant toujours en *fil nu* en aérien... ;
- ▶ Les investissements délibérés d'Enedis pendant le premier PPI, le SDES ayant souvent utilisé l'argument des événements climatiques récents vécus en été (Combe de Savoie) et en hiver (zone Drôme-Ardèche et vallée du Rhône), en précisant qu'un nouvel événement de ce type survenant sur la *zone de fragilité*, permettrait au SDES de montrer le sous-investissement avéré d'Enedis sur des réseaux pourtant identifiés fragiles... ;
- ▶ Une ouverture à moyen terme sur la maîtrise d'ouvrage pour le SDES au-delà des seuls travaux d'enfouissement et ce, notamment sur le raccordement en électricité des bâtiments publics, point considéré comme non négociable par Enedis au début des négociations...

Luc FAIVRE décline également rapidement la chronologie de ce dossier avec les points forts qui l'ont jalonné pendant cette année de négociations :

- ▶ Première délibération du comité syndical du SDES le 18 décembre 2018 ;
- ▶ Débuts des négociations laborieux au fait essentiellement du silence systématique d'Enedis ne faisant aucune proposition malgré entre autres, l'envoi d'un courrier par le SDES reprenant tous les points en suspens et signé de tous les membres du bureau syndical le 21 février 2019... Et toujours le silence d'Enedis jusqu'à une première réunion avec le bureau syndical le 27 mai 2019 ;
- ▶ Début réel des négociations mi-septembre 2019 malgré de multiples réunions les quatre mois précédents, essentiellement consacrées à la construction uniquement réalisée par le SDES du Diagnostic Technique Partagé (DTP), Enedis s'appliquant toujours à faire des propositions peu constructives et souvent *décevant* inacceptables pour le SDES ;
- ▶ Décision du directeur du SDES en accord avec le Président de suspendre les négociations début décembre 2019 ;
- ▶ Transmission immédiate les quelques jours suivants par Enedis d'une foule d'informations voire de propositions même inacceptables et attendues depuis des mois pour certaines d'entre elles ;
- ▶ Accélération des négociations entre les mi-janvier et mi-février 2020 des négociations à raison au minimum de deux réunions par semaine souvent *marathons*..., notamment pour faire passer les investissements délibérés d'Enedis sur le premier PPI de 50 % (première proposition d'Enedis) à 80 % (niveau final obtenu par les services du SDES) au regard des mêmes investissements sur la période quinquennale précédente entre 2014 et 2018 inclus, le SDES ayant milité pour plus de travaux préventifs afin de limiter les travaux curatifs... ;
- ▶ Finalisation des négociations par un long échange téléphonique entre Philippe GUITTARD d'Enedis et Luc FAIVRE, directeur du SDES, le 14 février 2020 avec notamment l'obtention par ce dernier d'une enveloppe supplémentaire sur l'article 8 / 2021-2025.

André GUILLERME pose la question des conséquences financières dans le nouveau contrat sur la fin du terme E qui permettait de valoriser tous les travaux d'éclairage public.

Luc FAIVRE précise que ce manque à gagner par le SDES de près de 600 k€ ces dernières années, ne sera compensé que partiellement par une augmentation de la redevance R1 et une légère amélioration de la redevance R2 suite au changement de formules pour chacune de ces deux redevances, le nouveau terme I remplaçant en lieu et place le terme E étant beaucoup moins rémunérateur car notamment limité par un plafond calculé avec un prix unitaire s'appliquant au nombre d'habitants de la concession, limite que ne comportait pas feu le terme E.

Suite à une question d'André GUILLERME sur le régime juridique de la concession à l'avenir, Robert CLERC précise que celle-ci reste au régime urbain, sachant que le retour régime rural / urbain est possible tous les six ans à chaque changement de mandature municipale avec l'aval du Préfet.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ ***D'abroger au 31 décembre 2020 à 24h00 le contrat de concession de la distribution publique d'électricité signé le 26 novembre 1996 et en cours d'exécution ;***
- ▶ ***De valider le nouveau contrat de concession et l'ensemble de ses annexes mentionnées dans la délibération afférentes, annexes en conformité avec le nouveau modèle de contrat issu de l'accord-cadre national quadripartite signé le 21 décembre 2017 par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, Enedis et Edf et ce, avec une date d'effet à compter du 1^{er} janvier 2021 à 0h00 ;***
- ▶ ***D'autoriser le Président du SDES à signer ledit contrat de concession avec Enedis et Edf et tous les documents relatifs à ce nouveau contrat de concession et à la mise en place de toutes les dispositions s'y rapportant.***

L'ensemble des documents constituant ce contrat, sont consultables au SDES sur demande.

8. Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Robert CLERC passe la parole à Luc FAIVRE qui rappelle que ce dossier a été lancé initialement par SYPARTECH courant 2015 simultanément à la dynamique *eborn* et a consisté dans un premier temps à développer un réseau d'une petite cinquantaine des bornes de recharges publiques autour d'un axe entre Albertville et Ruffieux. Il a ensuite été repris par le SDES en décembre 2015 à la demande de SYPARTECH surtout pour bénéficier de l'aide de l'Etat via l'ADEME à hauteur de 50 %, l'éligibilité à cette aide étant conditionnée à la désignation d'un acteur unique.

Les principales dates et décisions prises par le SDES jusqu'à ce jour ont été :

- ▶ **Le comité syndical du 10 février 2015** décide à l'unanimité de ne pas s'engager dans la démarche de développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) en Savoie... ;
- ▶ **Le comité syndical du 8 décembre 2015** décide à l'unanimité de prendre en charge administrativement le dossier IRVE en Savoie porté également par quelques intercommunalités et une dizaine de communes, en devenant le *coordinateur administratif* de l'opération... ;
- ▶ **Janvier 2016** : attribution par l'Etat d'une subvention globale de 264 000 € et signature à la suite des conventions avec l'ADEME ;
- ▶ **Le comité syndical du 9 février 2016** décide à l'unanimité que le SDES assiste les collectivités précitées en termes de maîtrise d'ouvrage et réalise la maîtrise d'œuvre de l'opération, dont les principales étapes sont rappelées ci-dessous ;
- ▶ **Février 2017** : désignation d'un *opérateur de service de charge*, chargé de la *maintenance-exploitation-gestion-supervision* des bornes dans le cadre d'un marché d'un an avec trois reconduction possibles attribué à NEW MOTION et arrivant à son terme en février 2021 ;
- ▶ **Décembre 2017** : désignation de la société CITEOS pour l'installation des bornes et de la société SCHNEIDER pour la fourniture des bornes, avec la société PORCHERON comme sous-traitant pour l'installation des bornes et leur raccordement sur le réseau DP ;
- ▶ **Janvier à septembre 2018** : travaux d'installation, de raccordement et de mise en service de 47 bornes.

Luc FAIVRE précise que ces bornes appartiennent à ce jour à douze maîtres d'ouvrages différents qui ont supporté l'investissement initial, à savoir Chambéry-Grand Lac-Economie (CGLE) pour 23 d'entre elles, la Communauté de communes Cœur de Savoie (CCCS) pour 6 d'entre elles et dix communes dont ALBERTVILLE et CHAMBERY pour 18 d'entre elles. Ce service public d'IRVE est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) régi entre autres par l'article L. 2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise les tenants et aboutissants de la compétence *Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables* (IRVE). Le service IRVE s'inscrit pleinement dans la stratégie des syndicats d'énergie en faveur de la transition énergétique au service des territoires, la lutte contre la pollution de l'air et le développement des énergies renouvelables. Aussi, la réussite de ce type de projet est notamment conditionnée par la communication associée à la démarche, par la lisibilité de l'implantation géographique des bornes, par leur disponibilité en temps réel, et par les modalités de réservation des bornes... Ces facteurs inhérents à la réussite du projet ne sont pas développés actuellement sur le réseau des bornes publiques de Savoie.

Parallèlement au dossier des bornes publiques installées en Savoie, cinq syndicats d'énergie départementaux entourant la Savoie, ceux du 05, 07, 26, 38 et 74, ont créé un réseau dénommé **eborn** de plusieurs centaines de bornes, dont 600 ont été progressivement mises en œuvre au cours de l'année 2018, avec une politique d'exploitation, de tarification et de communication commune, et dont il peut être considéré à ce jour que cette mutualisation aboutit à un taux d'utilisation des bornes plus important que celui constaté sur les bornes publiques de Savoie ; le réseau **eborn** enregistre désormais plus de 5 000 recharges par mois avec un réseau de près de 1 500 abonnés, soit un doublement de ces recharges en un an. Les objectifs principaux ainsi poursuivis par le collectif **eborn** au travers de ce mode de gestion déléguée sont les suivants :

- ▶ L'amélioration continue du service rendu à l'usage, avec notamment le renforcement de l'interopérabilité des bornes du réseau **eborn** avec les autres infrastructures de recharge nationales et internationales et la simplification de l'accès à l'ensemble des infrastructures de recharge pour l'utilisateur ;
- ▶ L'attractivité commerciale du réseau et la maîtrise du coût du service à l'utilisateur, éléments incitatifs à la conversion des flottes de véhicules utilisant des carburants d'origine fossile vers des véhicules électriques ;
- ▶ L'atteinte d'un modèle économique pour ce service permettant de densifier et étendre le maillage territorial actuel des bornes, avec la mise en service de nouvelles infrastructures au fur et à mesure des besoins des usagers ;
- ▶ L'utilisation et le développement du réseau dans une logique de réseau intelligent, levier de flexibilité et d'intégration des énergies renouvelables sur le réseau de distribution publique d'électricité.

De plus, le syndicat mixte du Pays de Maurienne a également installé récemment quelques bornes sur son territoire dans le cadre de son programme TEPOS, la question de la *maintenance-exploitation-gestion-supervision* ultérieure de ces bornes se posant également pour cette entité publique, qui pourrait être intéressée par une gestion globale de ce service à un niveau départemental voire interdépartemental. Aussi, le collectif **eborn** dont le marché de construction-exploitation du réseau précité arrive à échéance au premier semestre 2020, a examiné les différents modes de gestion possibles à échéance de ce marché. Après une analyse approfondie, la gestion déléguée au travers de la conclusion d'une concession de service public sous la compétence de chaque syndicat d'énergie, au sens de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et portant sur les IRVE, est apparue comme le mode de gestion le plus à même de répondre à ces objectifs et nouveaux enjeux s'imposant dans ce domaine. Fort de ce constat, ce collectif a prospecté au-delà de son territoire initial avec notamment un objectif de *continuité territoriale* ; il est désormais étendu à 11 syndicats d'énergie, les 03, 04, 05, 07, 26, 38, 42, 43, 73, 74 et 83, la Savoie ayant été sollicitée pour se faire par un courrier du 23 novembre 2018 du Président du SYANE, coordinateur du réseau **eborn**. A titre d'information sur ce dossier, on peut considérer que le coût annuel d'exploitation d'une borne se situe entre 500 et 1 000 € TTC, sachant que le marché actuel des bornes publiques de Savoie signé par les maîtres d'ouvrage précités avec NEW MOTION conditionné par le taux d'utilisation des bornes, se situe aux environs de 600 € TTC et que les coûts énergétiques sont au minimum compensés par les recharges facturées aux usagers pour une borne peu utilisée, et au maximum générateur de recettes permettant d'atténuer les coûts de *maintenance-exploitation-gestion-supervision*. Sans vouloir prétendre aboutir au terme du contrat de concession de service public précité à des coûts et recettes de fonctionnement à l'équilibre, cette possibilité a été intégrée dans le cahier des charges en termes de rémunération du futur concessionnaire, nonobstant la nécessaire subvention d'équilibre propre à toutes les DSP dans le secteur des transports, afin d'inciter celui-ci à agir pour valoriser et développer le réseau mis à sa disposition. L'avis de la Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL) de Savoie a été recueilli à ce sujet par une délibération de cet organisme en date du 13 mars 2019.

Le comité syndical du SDES du 18 mars 2019 a décidé à l'unanimité :

- ▶ D'autoriser le Président à adhérer à la convention de groupement d'autorités concédantes proposée par le réseau **eborn** dans le cadre de l'exercice de la compétence IRVE, et ce dans l'attente de l'arrêté préfectoral afférent concernant cette compétence suite aux modifications statutaires validées par le comité syndical du 18 décembre 2018 et avec l'objectif de conclure une Délégation de Service Public (DSP) supra-départementale ;
- ▶ De maintenir la proposition du SDES comme maître d'ouvrage par mandat pour la fourniture, l'installation, le raccordement et la mise en service de nouvelles bornes publiques souhaitées par les collectivités territoriales de Savoie, qui ne seraient pas incluses dans la stratégie de déploiement du futur délégataire ;
- ▶ D'approuver le principe du recours à la délégation de service public précitée ;
- ▶ D'approuver les caractéristiques des prestations à assurer par le futur délégataire de service public ;
- ▶ D'autoriser le Président à lancer la procédure de conclusion du contrat de délégation de service public dans le cadre du groupement précité d'autorités concédantes ;
- ▶ D'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ce projet de délégation de service public IRVE d'un patrimoine désormais de plus de 1 000 bornes, a fait l'objet d'une procédure dont les principales étapes sont récapitulées ci-après :

- ▶ La convention de groupement de commandes précitée jointe en annexe du rapport, a été datée au 3 avril 2019 ;
- ▶ Le SYANE, coordinateur du groupement, a lancé en avril 2019 la procédure de délégation de service public d'IRVE sur le territoire géographique de compétence des membres du groupement, conformément aux dispositions des articles L. 3112-1, L. 3121-1 à L. 3125-2 du Code de la commande publique ;
- ▶ La commission de délégation du service public du SYANE du 20 juillet 2019, a retenu trois candidatures sur les quatre déposées ;
- ▶ La commission de délégation du service public du SYANE a décidé le 4 septembre 2019, de poursuivre les discussions avec les sociétés Allego, Easy Charge, SPIE, mandataires des groupements d'entreprises qu'elles ont constitué pour ce dossier ;
- ▶ Le Président du SYANE a par courrier du 9 décembre 2019 au terme de plusieurs séances de négociation avec les trois candidats retenus, invités ceux-ci à remettre leur offre finale pour le 6 janvier 2020 ;

- ▶ Au vu de l'analyse, il apparaît que l'offre proposée par le groupement Easy Charge / Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (FMET) et dont le premier nommé en est le mandataire, est celle qui présente le meilleur avantage économique global au regard des critères de jugement déterminés dans le cadre de la consultation et de la qualité de service rendu aux usagers ; cette offre apparaît ainsi comme la plus à même de remplir les objectifs du groupement ;
- ▶ La Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL) et le comité technique du SYANE, coordinateur du groupement, ont émis un avis favorable le 3 février 2020.

Luc FAIVRE pour conclure ce débat, précise que le SDES a également enregistré à ce jour des demandes de diverses communes souvent non équipées en première phase, pour l'installation d'une trentaine de bornes supplémentaires au total sur le territoire savoyard. L'estimation des coûts actuels d'investissements pour la mise en service d'une borne et ce en l'absence de subvention de l'Etat est de 15 k€ TTC pour une borne *accélérée* (2 x 22 kVA), 50 k€ TTC pour une borne *rapide* (2 x 40 kVA) et 80 k€ TTC pour une borne *rapide* (2 x 60 kVA).

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De prendre la compétence optionnelle des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE), prévue à l'article L. 2224.37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ainsi qu'à l'article 5.3 des statuts du SDES validé pratiquement à l'unanimité par ses collectivités adhérentes, et ce dans le cadre d'une demande potentielle des collectivités propriétaires de bornes publiques installées sur le périmètre d'intervention du SDES ;**
- ▶ **De retenir et d'approuver comme périmètre d'application potentiel du contrat de concession, le périmètre d'intervention du SDES, et comme périmètre opérationnel le seul périmètre des communes et/ou collectivités ayant effectivement transféré leur compétence IRVE au SDES ;**
- ▶ **De maintenir la possibilité du SDES comme maître d'ouvrage par mandat pour la fourniture, l'installation, le raccordement et la mise en service de nouvelles bornes publiques à la demande des collectivités territoriales de Savoie, et ce pour les bornes qui ne seraient pas incluses dans la stratégie de déploiement du futur concessionnaire ;**
- ▶ **D'approuver le contrat de concession joint au présent rapport et ses annexes pour le service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) porté par le groupement de commandes de collectivités territoriales précité, pour une exécution sur le périmètre de compétence des membres dudit groupement de commandes ;**
- ▶ **D'approuver l'attribution du contrat de concession pour le service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) porté par le groupement de commandes de collectivités territoriales précité au groupement d'entreprises Easy Charge / FMET ;**
- ▶ **D'approuver la signature du contrat de concession par le Président du SYANE avec la société dédiée à l'exécution dudit contrat et constituée du groupement d'entreprises attributaire Easy charge / FMET, actionnaires initiaux ;**
- ▶ **D'autoriser le Président du SDES à engager toutes les démarches et décisions utiles à l'exécution du contrat de concession précité sur le périmètre d'intervention du SDES dans le cadre de la compétence optionnelle « création-maintenance-exploitation-gestion-supervision ».**

L'ensemble des documents afférents à ce dossier, sont consultables au SDES sur demande.

9. Reconduction des accords-cadres de maîtrise d'œuvre et de relevés de préconisations en éclairage public

Robert CLERC passe la parole à Luc FAIVRE qui rappelle que l'accord-cadre pour la *maîtrise d'œuvre* des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication (SDES 2017-003) a été notifié à cinq attributaires entre le 31 août et le 4 septembre 2017. Il a été signé pour une durée d'un an, avec trois reconductions expresses possibles d'une année chacune. Il a donc une durée potentielle maximale de quatre années, soit jusqu'au 30 août 2021. De plus, l'accord-cadre *pour les relevés et préconisations en éclairage public* (SDES 2017-002) a été notifié le 14 juin 2017 à cinq attributaires. La société AB LUM, titulaire de cet accord-cadre, en a été exclue à ses torts exclusifs la 28 mars 2018 suite à des manques récurrents. Il a été signé pour une durée d'un an, avec trois reconductions expresses possibles d'une année chacune. Il a donc une durée potentielle maximale de 4 ans, soit jusqu'au 13 juin 2021.

Depuis leur notification, ces deux accords-cadres ont déjà fait l'objet de reconductions :

- ▶ Jusqu'au 30 août 2020 pour l'accord-cadre maîtrise d'œuvre ;
- ▶ Jusqu'au 13 juin 2020 pour l'accord-cadre de relevés et préconisations en éclairage public.

Aussi, il s'agit pour le SDES de se positionner sur la reconduction ou non pour une année supplémentaire pour les accords-cadres précités avec les titulaires actuels.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver la reconduction pour un an de l'accord-cadre référencé SDES 2017-003 pour la maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication avec les cinq titulaires actuels ;**
- ▶ **D'approuver ou non la reconduction pour un an de l'accord-cadre référencé SDES 2017-002 pour les relevés et préconisations en éclairage public, avec les quatre titulaires actuels ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à mettre en œuvre les deux décisions ci-dessus ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à lancer auprès des titulaires des accords-cadres les marchés subséquents afférents et ce, en concordance avec les délégations spécifiques permanentes confiées par ailleurs au Président et au bureau syndical ;**
- ▶ **D'autoriser le Président à attribuer et exécuter les marchés subséquents et ce, en concordance avec les délégations spécifiques permanentes confiées par ailleurs au Président et au bureau syndical.**

10. Compte Epargne Temps (CET) Modification des conditions d'application

Le Président passe la parole à Luc FAIVRE qui rappelle que le SDES a validé la mise en place du Compte Epargne Temps (CET) par la délibération n° CS 09/01-09 du 27 janvier 2009, celui-ci s'appliquant pour les agents titulaires et non titulaires avec au moins une année de service, ceux-ci s'ils souhaitent en bénéficier pouvant en faire la demande par écrit et ce à tout moment de l'année. Toutefois, compte tenu de l'évolution des textes réglementaires pour les modalités et conditions d'application de ce CET, il convient que le comité syndical approuve ces nouvelles dispositions. Le comité technique du 24 février 2020 a émis un avis favorable aux modifications et à l'ensemble des modalités organisationnelles et applicatives du CET, telles qu'elles sont présentées ci-après. Il précise également que nonobstant ce rapport concernant le CET, il reste à *toiletter* le règlement intérieur des agents et le règlement intérieur des instances pour que l'ensemble des délibérations antérieures associées au fonctionnement administratif interne de la structure soient désormais fiabilisés juridiquement...

L'alimentation du CET

La demande d'alimentation du CET ne peut être effectuée qu'une fois par an auprès du service gestionnaire et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son CET.

L'unité d'alimentation du CET est une journée entière.

Les jours de congés ou d'ARTT qui ne sont pas pris dans l'année et qui ne sont pas inscrits sur le CET sont perdus.

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours maximum :

- ▶ Par le report de jours de congés annuels à condition que le nombre de jours pris dans l'année ne soit pas inférieur à 20, ce nombre de jours étant proratisé pour les agents à temps partiel et à temps non complet ;
- ▶ Par les jours de fractionnement accordés au titre des jours de congés annuels pris dans la période du 1^{er} novembre au 30 avril ;
- ▶ Par le report de jours de récupération au titre de l'ARTT.

Le CET ne peut pas être alimenté :

- ▶ Par le report de jours de congés annuels acquis durant les congés pour indisponibilité physique ;
- ▶ Par le report de congés bonifiés.

L'utilisation du CET

Le CET peut être utilisé sans limitation de durée.

Le service gestionnaire du CET informe l'agent des jours épargnés et des jours utilisés avant le 31 janvier de chaque année.

L'agent titulaire ou contractuel peut utiliser tout ou partie de ses jours épargnés dans le CET sous la forme de congés, sous réserve des nécessités de service.

Toutefois, les nécessités du service ne peuvent être opposées à l'utilisation des jours épargnés sur le CET lorsque l'agent demande le bénéfice de ses jours épargnés à l'issue de congés de maternité, d'adoption, de paternité ou de congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale). Dans ce cas, l'agent bénéficie de plein droit des congés accumulés sur son CET. Au-delà de 15 jours épargnés sur le CET à conserver comme nombre *plancher*, l'agent peut utiliser les jours supplémentaires épargnés en exprimant par écrit son choix auprès du service gestionnaire avant le 31 décembre de chaque année civile, et ce avec la possibilité de combiner plusieurs options déclinées ci-après :

Pour les agents titulaires CNRACL, 3 options :

- ▶ Transformation en points de retraite additionnelle, appelés points RAFF ;
- ▶ Indemnisation selon les montants en vigueur fixés par arrêté ministériel ;
- ▶ Maintien sur le CET.

En l'absence de décision de l'agent en temps utile, les jours excédant les 15 jours *plancher* épargnés sont automatiquement basculés en points RAFF.

Pour les agents contractuels et titulaires IRCANTEC, 2 options :

- ▶ Indemnisation selon les montants en vigueur fixés par arrêté ministériel ;
- ▶ Maintien sur le CET.

En l'absence de décision de l'agent en temps utile, les jours excédant les 15 jours *plancher* épargnés sont automatiquement indemnisés.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération, de valider les nouvelles modalités organisationnelles et applicatives du CET.

11. Participations financières à prestations et travaux (Avenant)

Robert CLERC passe la parole à Luc FAIVRE qui rappelle que par délibération n° CS 04-14-2019 du 17 décembre 2019, le comité syndical a validé à compter du 1^{er} janvier 2020, de nouvelles modalités et participations financières afférentes aux prestations et travaux réalisés par le SDES ainsi que par ses communes adhérentes et leurs intercommunalités de rattachement, afin d'assister ces collectivités dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur patrimoine et/ou du cadre de vie de leurs habitants. Ces modalités sont détaillées dans l'annexe à ladite délibération. Aussi, pour tenir compte de certaines situations en termes de compléments de financements pour les opérations de travaux ou de ratios/habitant pour les prestations assurées au titre du service CEP, il est proposé de compléter dans l'annexe de cette délibération les paragraphes suivants :

- ▶ **Enfouissement de réseaux DP et résorption d'ouvrages inesthétiques**
 - Taux de participation du SDES
- ▶ **Eclairage public**
 - Modalités de gestion et d'attribution des dossiers
- ▶ **Prestations CEP**
 - Conditions générales
 - Taux de participation du SDES
 - Prestations optionnelles

La nouvelle rédaction des paragraphes mentionnés ci-avant est proposée comme suit :

Enfouissement de réseaux DP et résorption d'ouvrages inesthétiques

Taux de participation du SDES

Les taux ci-dessous s'entendent pour un volume financier annuel de travaux et prestations et ce quels que soient le nombre de dossiers validés par le bureau syndical sur l'année civile considérée pour une collectivité concernée. Lesdites prestations comprennent notamment la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique, le SPS, les prestations Enedis, la détection réseaux...

Montant minimum de travaux éligibles par dossier : 5 000 € par dossier

Taux de participation annuel, tous dossiers cumulés sur l'année considérée :

- ▶ 60 % pour un montant éligible <= 100 000 € HT ;
- ▶ 50 % pour un montant éligible > 100 000 € et <= 200 000 € HT.

Le taux de la participation financière s'appliquant à un dossier, est celui en vigueur à la date de validation dudit dossier par le bureau syndical.

Tout complément de la participation financière du SDES pour un dossier validé antérieurement à la délibération précitée, est soumis aux modalités d'attribution applicables à la date de validation par le bureau syndical de ce complément de participation.

Tout complément de la participation financière du SDES associé à une actualisation ou une révision des prix du ou des marchés afférents à un dossier, est soumis aux modalités d'attribution applicables à la date initiale de validation de ce dossier par le bureau syndical.

Eclairage Public

Modalités de gestion et d'attribution des dossiers

- ▶ Réalisation des travaux postérieure à l'autorisation de commencer les travaux délivrée par le SDES, la date de l'ordre de service ou du bon de commande faisant foi.
- ▶ Inscription dans la délibération de la collectivité de la rétrocession ou non au SDES des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) générés par les travaux.
- ▶ Versement de la participation sur justificatifs (factures acquittées) de la pose de l'équipement validés par le comptable de la collectivité et sur la conformité des caractéristiques de l'équipement posé avec celles qui ont été retenues lors de la décision attributive de la participation.
- ▶ Participations calculées pour toutes les catégories d'équipement sur les montants de travaux HT.
- ▶ Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la notification, le paiement de la participation n'est pas intervenu faute de justificatifs, la décision attributive devient caduque.
- ▶ Calcul du maximum éligible à la participation financière du SDES sur la base du montant HT du devis, les seuls travaux éligibles concernant les luminaires seuls (hors mât, crosse, coffret de classe II et toute autre sujétion), les horloges astronomiques et les régulateurs/réducteurs de tension et/ou d'intensité.
- ▶ Le montant définitif de la participation financière octroyée par le SDES sera calculé au vu des justificatifs fournis et validés par le comptable public de la collectivité, le montant de la notification étant à considérer comme un montant maximum.
- ▶ Le taux de la participation financière s'appliquant à un dossier, est celui en vigueur à la date de validation dudit dossier par le bureau syndical.

Prestations CEP

Conditions générales

Ces prestations comprennent l'analyse et le bilan des consommations des trois dernières années sur les bâtiments, le patrimoine industriel, et les véhicules de la collectivité, ainsi qu'à des propositions d'amélioration de fonctionnement des installations et/ou de rénovation des équipements, l'ensemble des prestations étant estimé à :

- ▶ 1,50 €/habitant/an pour une commune ;
- ▶ 0,60 €/habitant/an pour une intercommunalité inférieure ou égale à 20 000 habitants ;
- ▶ 0,40 €/habitant/an pour une intercommunalité supérieure à 20 000 habitants et inférieure ou égale à 40 000 habitants.

Taux de participation du SDES

- ▶ 50 % des coûts/habitant/an mentionnés ci-avant.

Les territoires partiels ou complets des communes et/ou communautés de communes en régie au titre de la distribution publique d'électricité, ne sont pas éligibles à cette participation financière.

Prestations optionnelles

- ▶ Forfait pour le diagnostic énergétique de bâtiment(s) supplémentaire(s) en plus des trois bâtiments prévus dans le tarif de base de la mission CEP : 300 € l'unité, sans participation financière du SDES.
- ▶ Forfait pour le diagnostic énergétique de bâtiment(s) pour les collectivités n'ayant pas souscrit une convention CEP : 600 € l'unité, sans participation financière du SDES.

Le taux de participation pris en compte, est celui en vigueur à la date de réception par le SDES de la convention signée par la collectivité concernée.

Luc FAIVRE rappelle divers points pouvant avoir un impact sur ces nouvelles modalités des participations financières du SDES :

- ▶ La nécessité de plus en plus fréquente d'augmenter la participation financière du SDES pour des opérations de travaux d'enfouissement, pour deux raisons principales à savoir, des demandes supplémentaires de travaux des Maires en cours de travaux et une augmentation régulière des prix depuis trois ans à la fois au moment de l'attribution des marchés et du fait de l'application des formules de révision de prix ;

- ▶ Le SDES ne bénéficiera plus à compter de juin prochain de la participation de l'ADEME au titre des postes d'emploi de CEP, sachant que le coût moyen d'une prestation les trois premières années d'exercice du service, est de l'ordre de 1,5 € par habitant.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération, de valider les nouvelles modalités des participations financières afférentes aux prestations et travaux comme présentées ci-avant, les autres dispositions de la délibération n° CS 04-14-2019 du 17 décembre 2019 portant sur le même objet n'étant pas modifiées.

François CANTAMESSA, compte tenu que ce comité syndical est le dernier de la mandature en cours, souhaite rappeler qu'il est dans cette instance depuis son origine en 1996 aux côtés de Robert CLERC, Président également depuis l'origine. Il souhaite remercier sincèrement Robert CLERC pour son action pendant ces 24 ans et son souci de maintenir une bonne ambiance dans les débats entre les élus présents et de placer progressivement cette instance dans le paysage territorial savoyard. Il se souvient des débuts opérationnels dans quelques bureaux du Centre de gestion de la Savoie à BARBERAZ mais ne se doutait pas à l'époque qu'il aurait à négocier une seconde fois le contrat de concession, l'initial signé en 1996 l'ayant été également pour trente ans. Il souhaite pour terminer avoir également une pensée pour Georges CROISSONNIER, représentant du secteur d'UGINE présent depuis l'origine également et absent ce jour car en déplacement, celui-ci n'ayant pratiquement jamais manqué à ses obligations de présence au sein de ce comité syndical.

Applaudissements...

Robert CLERC tout en remerciant François CANTAMESSA pour son plaidoyer et les applaudissements qui l'ont suivi, rappelle aussi les débuts opérationnels avec un seul agent administratif, les services étant composés désormais de 13 agents, qu'il n'était pas le seul responsable de la bonne ambiance, celle-ci résultant d'une dynamique collective et qu'effectivement, entre le premier contrat de concession signé en 1997 et celui qu'il va signer dans quelques jours, un certain et beau parcours a été réalisé...

A 19h35, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Compte tenu des échéances électorales à venir, il n'est pour l'instant pas retenu de date pour le prochain comité syndical du SDES.

Le Président du SDES,
Robert CLERC

